

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des sciences Economiques, Commerciales, et des Sciences
de Gestion
Département des Sciences de Gestion



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité
Spécialité : Finance et Assurance

Thème

**L'organisation comptable et financière d'une compagnie
d'assurance :
Cas de la Société Nationale d'Assurance (S.A.A)
(Direction régionale de Tizi-Ouzou).**

Réalisé par :

TOUDERT Thanina
NAIT KADI Sadia

Encadré par :

M^r. HADJOU Abdelaziz

Membre du jury composé de :

- **President:** Mr. ABIDI Mohamed, MCB à UMMTO.
- **Examineur :** Mr. OUSSAID Aziz, MAA à UMMTO.
- **Rapporteur :** Mr. HADJOU Abdelaziz, MAA à UMMTO.

Promotion 2018/2019

Remerciements

Avant tout, nous remercions Dieu le tout puissant, de nous avoir accordé santé, courage pour accomplir et de terminer ce mémoire.

Nous exprimons notre profonde gratitude à notre promoteur M^r HADJOU AZIZ d'avoir accepté de diriger ce travail, pour ses conseils, et sa disponibilité durant notre préparation du mémoire.

Nous tenons à remercier également M^r BOULIFA de nous avoir laissés la chance de faire notre stage au sein de la SAA.

Nos vifs remerciements vont également à M^{me} BE SALLAH et M^r MOULLA SOFIANE qui nous ont encadrés au niveau du département finance et comptabilité pour leurs aides, conseils durant toute la période de notre travail.

Enfin, nos remerciements les plus distingués aux membres du jury qui feront l'honneur d'examiner notre travail.

Dédicaces

A mes très chers parents « Nacer et Fatma » que nulle dédicace ne puisse exprimer mes sincères sentiments, pour leur encouragement continu et leurs aides. En témoignage de mon profond amour et respects, Je vous remercie infiniment pour votre éducation, vos sacrifices ainsi que votre soutien.

Ainsi mes adorables frères « Nassim, Faycel et Cherif » que j'aime beaucoup.

*A la mémoire de mon cher grand-père paternel
« MOHAND AMOKRANE », ainsi que mes chers grand parents maternelles
« BOUSSAD et ZAINA » qui vont rester à tout jamais dans mon cœur.*

« Que Dieu les accueille en son vaste paradis ».

*A ma très chère grand-mère « Noura », mes tantes et mes oncles, et mes
cousines adorés (Mouma, Bahja, Kaltouma, Mariama, Salima...), ainsi que
mes chères amies « Amina et Lynda ».*

Sans oublier mon binôme « Thanina » que je remercie très fort.

SADIA

Dédicaces

Je tiens vivement, à dédier ce modeste travail :

A mes chers parents, que Dieu les protèges

A mes adorables frères et sœurs

A toute ma famille surtout «*Khali Djamel*»

A mon binôme.

Thanina

La liste d'abréviation

Abréviations	Significations
AC	Actif Courant
AGA	Agent Général Agréé
AI	Actifs Immobilisés
ANC	Actif Non Courant
BFR	Besoin en Fond de Roulement
BTA	Bon de Trésor Assimilé
CP	Capitaux Propres
CPe	Capitaux Permanents
DAT	Dépôt A Terme
DCT	Dettes à Court Terme
DG	Direction Générale
DLMT	Dettes à Long et Moyen Terme
DR	Direction Régionale
FNEP	Fondation Nationale Entreprise et Performance
FRN	Fond de Roulement Net
IFRS	International Financial Reporting Standards (Normes comptables internationales)
MAN	Marge d'Assurance Nette
OAT	Obligations Assimilées au Trésor
PCN	Plan Comptable National
PNC	Passif Non Courant
PPNA	Provision pour Prime Non Acquis
R.E	Ratio d'Endettement
R.L.G	Ratio de Liquidité Générale
R.L.I	Ratio de Liquidité Immédiate
RD	Risque Divers
REC	Risque En Cours
RI	Risque Incendie
ROE	Ratio de rentabilité financière
RRE	Ratio de Rentabilité Economique
RTO	Résultat Technique Opérationnel
SAA	Société Algérienne d'Assurance
SAP	Sinistre A Payer
SCF	Système Comptable Financier
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle
TN	Trésorerie Nette
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VR	Valeur Réalisable
VD	Valeur Disponible
VE	Valeur d'Exploitation
VI	Valeurs Immobilisées

Liste des tableaux

Tableau N°	Intitulé	Page
01	Présentation Schématique de l'actif du bilan	19
02	Présentation Schématique de passif du bilan	20
03	Présentation Schématique du compte de résultat	24
04	Evolution des immobilisations et des actifs non courant	28
05	L'implantation des différentes directions régionales de la SAA	77
06	Actif des bilans 2016,2017 et 2018	94
07	Passif des bilans 2016, 2017 et 2018	95
08	Le bilan en grande masse 2016	95
09	Le bilan en grande masse 2017	96
10	Le bilan en grande masse 2018	96
11	Le compte de résultats 2016,2017 et 2018	96
12	Le calcul de FR par le haut du bilan.	97
13	Le calcul de FR par le bas du bilan.	97
14	Le calcul de BFR par la première méthode.	98
15	Le calcul de BFR par la deuxième méthode.	99
16	Le calcul de la TN.	99
17	Le calcul du ratio de sinistralité	100
18	Le calcul de frais	101
19	Le calcul du ratio combiné	102
20	Le calcul du ratio de liquidité générale	102
21	Le calcul du ratio d'endettement	103
22	Le calcul du ratio d'autonomie financière	104
23	Le calcul du ratio de rentabilité financière	104
24	Le calcul du ratio de rentabilité économique	105
25	Le calcul du ratio de solvabilité	106

Liste des figures

Figures N°	Intitulé	Pages
01	Les composants de la performance.	32
02	Une présentation simple des qualités des actifs pour le bilan d'une compagnie d'assurance	57
03	Organisation de la société nationale d'assurance (SAA)	75
04	L'organigramme de la direction régionale de Tizi-Ouzou	78
05	Présentation graphique du fond de roulement	98
06	Présentation graphique de l'évolution du besoin de fond de roulement	99
07	Présentation graphique de l'évolution de la trésorerie	100
08	Présentation graphique de l'évolution du ratio de sinistralité	101
09	Présentation graphique de l'évolution du ratio frais	101
10	Présentation graphique de l'évolution du ratio combiné	102
11	Présentation graphique de l'évolution du ratio de liquidité	103
12	Présentation graphique de l'évolution du ratio d'endettement	103
13	Présentation graphique de l'évolution du ratio d'autonomie financière	104
14	Présentation graphique de l'évolution du ratio de rentabilité financière	105
15	Présentation graphique de l'évolution du ratio de rentabilité économique	105
16	Présentation graphique de l'évolution du ratio de solvabilité	106

Liste des Annexes

Annexe N°1	Actif du bilan de l'année 2016
Annexe N°2	Passif du bilan de l'année 2016
Annexe N°3	Compte de résultat de l'année 2016
Annexe N°4	Actif du bilan de l'année 2017
Annexe N°5	Passif du bilan de l'année 2017
Annexe N°6	Compte de résultat de l'année 2017
Annexe N°7	Actif du bilan de l'année 2018
Annexe N°8	Passif du bilan de l'année 2018
Annexe N°9	Compte de résultat de l'année 2018

Sommaire

Introduction générale	01
------------------------------------	-----------

Chapitre I : Champ d'application et définitions

Section 1 : Définitions et techniques de bases des assurances	05
Section 2 : Cadre conceptuel de la comptabilité d'assurance.....	16
Section 3 : La performance dans la société d'assurance	30

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

Section 1 : La spécificité économique et comptable de l'assurance	38
Section 2 : L'organisation comptable d'une compagnie d'assurance.....	43
Section 3 : La gestion financière d'une compagnie d'assurance.....	53

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	73
Section 2 : L'organisation comptable et les opérations courantes de l'exercice de la Société nationale d'assurance SAA	80
Section 3 : L'analyse financière comme outil pour la détermination de la performance de la Société nationale d'assurance.....	94

Conclusion générale.....	112
---------------------------------	------------

Le secteur de l'assurance est un levier clé du développement économique, en raison de son poids, de son intégration et de son rôle majeur au cœur du tissu économique, ce qui lui permet de contribuer à la collecte de l'épargne intérieure et le financement des besoins de l'économie.

Outre les garanties qu'elle offre, l'assurance fournit à l'économie une épargne importante favorable à son développement et représente un appui pour l'ensemble des activités financières, et cela explique le poids et la place qu'il occupe dans l'économie moderne.

En effet, en protégeant les personnes, les biens, les activités et l'environnement, l'assurance est véritablement une profession en prise directe avec la réalité de la société et cela illustre bien son implication dans notre quotidien.

L'Algérie a connu de profondes transformations de son économie ce qui s'est traduit par l'adoption de l'économie du marché. Après la période de l'économie planifiée où il n'était pas question de suivi rigoureux et d'analyse très poussée des résultats assurantiels, l'Algérie s'est retrouvée dans l'obligation de mettre en œuvre des réformes économiques et financières afin de permettre à tous les secteurs économiques notamment le secteur assurantiel de disposer d'outils d'analyse performants et en harmonie avec cette transition.

Les réformes économiques engagées depuis 1987 ont créé un besoin d'information comptable, financière, économique et sociale pour tous les acteurs de la vie économique (*l'Etat, l'actionnaire, l'administrateur, le gestionnaire, le banquier, le salarié et les tiers*).

Parmi les données communes à toutes les entreprises, l'information comptable occupe une place privilégiée et constitue pour l'analyse financière une matière première de base, elle est considérée très importante et indispensable pour une entreprise afin de maîtriser les structures économiques et financières.

La comptabilité est une mémoire qui permet d'assurer la transparence des informations circulant au sein de la société tout en gardant la trace des conséquences financières et l'élaboration d'une image financière utile dans la communication avec les tiers.

D'autre part, elle est un outil de mesure de la performance économique et financière de la société à travers les états financiers qui en résultent, afin de juger la santé financière de la société et sa performance, ce qui permet au financier de porter une analyse sur la situation de l'entreprise avant d'envisager l'ensemble de décision financière qu'il aura à prendre.

Cependant, c'est la comptabilité financière qui constitue sa source de référence la plus cohérente et sans doute la plus efficace. Le bilan, le compte de résultat, les tableaux de flux et leurs annexes constituent autant de documents qui traduisent les caractéristiques majeures de l'activité et du patrimoine de l'entreprise. En outre, ils sont établis sur la base de normes

d'enregistrement qui présentent un certain formalisme mais qui en contrepartie assurent un caractère cohérent, homogène et stable à l'information fournie. À cet égard, la comptabilité s'affirme comme un support particulièrement efficace pour l'application des outils de l'analyse financière.

▪ **Objet de la recherche**

Pour les compagnies d'assurance, s'organiser sur le plan comptable et financier n'est pas seulement le respect des obligations auxquelles elles sont soumises mais également un moyen pour connaître en temps réel l'état de leur santé financière, car c'est un préalable indispensable à toute prise de décision du chef d'entreprise. C'est un élément à suivre quotidiennement d'autant plus qu'aujourd'hui le monde est en perpétuelles mutations technologiques, économiques et socioculturelles où l'entreprise est condamnée plus que jamais à être performante pour assurer sa survie. C'est la raison pour laquelle la performance se retrouve au centre des préoccupations des dirigeants.

La performance d'une société d'assurance présente un caractère multidimensionnel, elle est le plus souvent exprimée par des indicateurs financiers élaborés sur la base des informations contenues dans les comptes annuels, ces indicateurs ont pour objet de mesurer les performances financières de l'entreprise.

C'est pourquoi notre étude se portera sur l'organisation comptable et financière adoptée par la société d'assurance qui est la SAA (Société Algérienne d'Assurance), tout en cherchant à déterminer sa performance financière de ses activités à partir de cette organisation.

▪ **Problématique**

L'organisation comptable et financière est un long chemin à parcourir, qui commence par la souscription de contrats d'assurances et s'achève par le règlement des indemnités des assurés y compris les différents frais généraux. Toute une procédure est tenue d'être respectée par les parties prenantes lors de l'enregistrement des différentes opérations, car c'est à partir de là qu'une certaine rentabilité et performance pour l'assureur se verra naître. En ce sens, l'objectif général de cette étude est de plus particulièrement, de vérifier la pertinence de l'information comptable et financière avec le besoin de déterminer la performance de la société d'assurance. A cet effet, notre problème de recherche se porte :

« Comment le déroulement de l'organisation comptable et financière peut-il déterminer la performance de la société nationale d'assurance ? »

En tentant de répondre à cette problématique, quelques questions complémentaires s'imposent, à savoir :

- Quelle est la spécificité de la comptabilité des entreprises d'assurances ?
- De quelle manière les entreprises d'assurances exploitent-elles les grands principes comptables dans leur enregistrement comptable ?
- Quel est le rôle et l'objectif de l'analyse financière dans la détermination de la performance de la société ?

▪ Hypothèses

Pour mieux orienter notre travail de recherche, nous avons élaboré les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1** : La comptabilité occupe une place non négligeable dans l'ensemble des fonctions de la société d'assurance, car c'est le miroir des gestionnaires, sans une bonne organisation de la comptabilité, la société évoluerait aveuglement et il sera difficile de connaître la situation patrimoniale ;
- **Hypothèse 2** : L'organisation comptable est un moyen de produire une information financière utile pour le gestionnaire et le dirigeant pour qu'ils puissent porter une analyse sur la situation financière et le niveau de performance de la société

▪ Méthodologie

Pour atteindre nos objectifs de recherche, nous avons adopté une approche méthodologique en deux étapes :

- **La technique documentaire** : on a proposé une grille de lecture «économique» à cette problématique afin de mieux cerner le champ d'application des assurances ainsi que l'originalité du secteur assurantiel comparé aux autres secteurs, sur le plan économique, comptable et réglementaire à travers des livres, revues, rapports, articles de loi.
- **La technique analytique** : un stage pratique qui nous a permis d'une part, de schématiser l'ensemble des opérations comptables de la SAA, d'autre part, de ressortir la performance de la SAA en tenant compte des informations comptables et financières.

Le plan du travail est réparti sur trois chapitres :

- Le premier s'intitule : « *Champ d'application et définitions* », Dans ce chapitre nous avons abordé dans la première section « *Définitions et techniques de bases des assurances* », Ensuite, nous avons présenté dans la seconde section « *le cadre conceptuel de la comptabilité d'assurance* », nous avons terminé ce chapitre par la présentation de la performance dans la société d'assurance dans la troisième section ;
- Le second chapitre s'intitule : « *La spécificité de la comptabilité des assurances et le financement de la compagnie d'assurance* ». Dans ce chapitre, nous avons présenté d'abord la spécificité économique et comptable de l'assurance. Ensuite, intéresserons

« *L'organisation comptable d'une compagnie d'assurance* », nous l'avons clôturé par la gestion financière d'une compagnie d'assurance.

- Le troisième chapitre s'intitule « *Organisation comptable, analyse financière de la SAA* » qui est consacré au cas de la société nationale d'assurance SAA, dans lequel nous avons ressorti son organisation comptable et financière et fait l'analyse de son activité financière pour déterminer sa performance.

Introduction

Le recours à l'assurance est devenu nécessaire, voir obligatoire pour exercer la plupart des activités de la vie courante ou professionnelle. En effet, de manière générale l'assurance contribue à la sécurité de l'homme et de ses activités à cause de l'incertitude dans la vie quotidienne, c'est pourquoi la recherche de la sécurité est un besoin fondamental de tout être humain au plan anthropologique, culturel, social et politico-juridique.

C'est pourquoi dans ce premier chapitre nous tacherons d'apporter un éclaircissement sur le champ de l'étude par une présentation des fondements sur lesquels se basent les assurances, à savoir les aspects techniques et juridiques.

Le chapitre est subdivisé en trois sections, la première est consacrée à la définition des concepts fondamentaux visant à apporter la lumière sur les termes clés de l'assurance. Dans la deuxième section il sera question du cadre conceptuel de la comptabilité pour comprendre sa place dans une société d'assurance, enfin la troisième traitera le cadre théorique de la performance pour une société d'assurance.

Section 1 : Définitions et techniques de bases des assurances

Les techniques d'assurance résultent comme toute science du vécu et de l'expérience, à cet effet un certain nombre de principes fondamentaux contribuent à la maîtrise du risque. Ils garantissent à l'assuré la pérennité des sociétés d'assurance et par conséquent le respect des engagements de celles-ci.

1- Définition de l'assurance

L'assurance est apparue dès l'antiquité, par la suite elle s'est développée pour être pratiquée dans tous les domaines d'activité.

La définition de la notion d'assurance n'est pas aussi simple, car il n'existe pas une définition systématique permettant de mieux saisir cette notion puisqu'elle traduit diverses réalités. A cet effet, plusieurs définitions ont été données à l'assurance.

1-1 Définition générale

L'assurance est, par définition, un système qui permet de prémunir un individu, une association ou une entreprise contre les conséquences financières et économiques liées à la survenance d'un risque (*événement aléatoire*) particulier.

L'assurance pour une société d'assurance (*institution*) est une opération consistant à percevoir une cotisation (*ou une prime*), et à s'engager en contrepartie à prendre en charge les dommages éventuels causés à un agent lors de la réalisation d'un risque assuré. Il s'opère ainsi une mutualisation des risques, une transformation de risques individuels en risques collectifs.

Il en est ainsi pour :

- Les Entreprises d'assurances, pour lesquelles, soit les contrats sont librement souscrits, soit, si l'assurance est obligatoire (*assurance automobile, selon l'ordonnance n° 7415 du 30 janvier 1974 et assurances de Responsabilités au sens de l'ordonnance 95-07 du 25.01.1995*), le choix de l'assurance est libre ;
- Les organismes de Sécurité sociale auxquels l'affiliation est obligatoire et qui obéissent aussi à une logique de solidarité (*assurances sociales, couvrant les risques de maladies, vieillesse, chômage*) ;
- Les mutuelles qui poursuivent aussi des objectifs de solidarité.

1-2 Définition juridique

L'article 2 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée par la Loi n°06-04 du 20.02.2006 définit l'assurance en référence à l'article 619 du code civil en Algérie comme suit :

*« L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat ».*¹

1-3 Définition économique

L'assurance économique est un produit souvent commercialisé par les entreprises d'assurance aux consommateurs, sous la forme d'une garantie à part ou d'un "package" de garanties. Il s'agit d'un produit purement juridique, puisqu'il n'est constitué que des seules obligations prises par l'assureur.²

L'assurance est un moyen de couvrir les conséquences financières des risques qui ne peuvent être éliminés par les mesures de prévention. Comme les autres mesures de prévention, l'assurance a un coût proportionnel au montant des garanties prévues et qui se trouve donc nécessairement inclus dans celui des produits ou prestations vendues ou fournies par l'assuré.³

¹ Voir article n°2 (*modifié par l'art. 2 L 06-04*) de l'Ordonnance N° 95-07 du 23 Chaabane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances et ses textes d'application.

² REKIK Azedine, ZIDANI Samir : « *Essai d'analyse des obstacles de développement des assurances de personnes en Algérie* ». Mémoire de fin de cycle, En vue de l'obtention du diplôme de Master LMD en sciences économiques, université Abderrahman Mira-Bejaia, Promotion : 2013 / 2014, p.8.

³ Www.Jurisques.Com. Consulté le 10/08/2019 à 14h45.

1-4 Définition technique

L'assurance est une opération par laquelle un assureur organisé en mutualité, assure une multitude d'assurés exposés à la réalisation de certains risques, et indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées, cette mutualisation permet aux assureurs d'équilibrer leurs comptes et de prospérer.

Selon M. Joseph Hémard : *« l'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une présentation par une autre partie, l'assureur, qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique »*.¹ Pour qu'une opération d'assurance se réalise, il faut d'abord qu'il y ait un demandeur et un offreur de service.

En effet l'opération d'assurance réunit au moins deux personnes :

- **L'assuré** : c'est la personne (*physique ou morale*) soumise au risque qui fait l'objet du contrat. Généralement, l'assuré acquitte les primes stipulées et reçoit les prestations promises en cas de réalisation du risque.

Dans certains cas il y a lieu de distinguer :

- **Le souscripteur (preneur d'assurance)** : qui signe la police et s'engage envers l'assureur, notamment au paiement des primes ;
 - **L'assuré** : dont les biens ou la personne est exposée au risque ;
 - **Le bénéficiaire** : qui recevra en cas de survenance d'un sinistre la prestation due par l'assureur.²
- **L'assureur** : l'assureur est celui qui s'oblige, moyennant une rétribution dénommée « prime » ou « cotisation »*, à payer l'indemnité prévue dans les assurances de dommage ; le capital ou la rente dans les assurances de personnes.³

2- La compagnie d'assurance**2-1 La définition de la compagnie d'assurance**

Une compagnie d'assurance est une entreprise financière qui développe et distribue des contrats de garantie pour protéger contre divers dommages et risques des personnes physiques

¹ François Couilbault, Constant Eliashberg : « *les grands principes de l'assurance* », 10^{ème} édition, LARGUS, paris, 2011, p.57.

² Messaoud Boualem TAFIANI : « *Le contrôle de gestion dans une entreprise algérienne d'assurances* », Office des publications universitaires, ALGER, 1976, p.22.

* **Cotisation** : concerne les sociétés à caractère mutualiste.

³ Messaoud Boualem TAFIANI, *Op.cit.*p.22.

et des personnes morales en contrepartie de l'encaissement d'une souscription journalière, mensuelle, semestrielle ou annuelle.¹

Autrement dit, c'est un organisme qui propose des prestations financières suite à la survenue d'un risque divers (*dégradation de bien, vol, décès...*). Il s'agit d'une société de service et ses services sont destinés à tout individu, association ou entreprise qui souhaite anticiper la couverture d'un risque par un versement de cotisations régulières.

2-2 L'opérations d'assurance

D'après Christian. HESS : « *Toute opération d'assurance donne lieu à un contrat qui lie une société ou une compagnie d'assurance dénommée : l'assureur, à une personne : l'assuré ou souscripteur. Dans ce contrat, il est précisé que, moyennant le paiement d'une rémunération appelée prime d'assurance ou, plus brièvement prime, le souscripteur, ou un tiers désigné par lui, recevra des prestations ou des indemnités en cas de réalisation d'un événement redouté appelé sinistre (accident, vol, maladie, décès, etc.), à condition que cet événement se produise durant la période de validité du contrat.* ». ²

Les opérations d'assurance sont regroupées selon différentes catégories : assurance de personnes qui correspondent à un risque lié à l'espérance de vie et assurances de dommages aux biens et de responsabilité.³

▪ Les assurances de dommage

« *L'assurance dommage est la prestation d'assurance qui dépend d'un évènement incertain qui cause un dommage au patrimoine d'une personne* ».

Elle a pour but de prémunir l'assuré contre toute atteinte à son patrimoine et à la réparation des conséquences causées par la réalisation du risque assuré. On distingue deux types d'assurance dommage à savoir :

- **Les assurances de choses (ou de biens) :** Elle est considérée comme étant une assurance directe du patrimoine c'est-à-dire de garantir les biens corporels (*matériels*) ou incorporels (*assurance-crédit, assurance chômage, etc.*) de l'assuré ;
- **Les assurances de responsabilité :** La responsabilité civile est engagée lorsqu'une personne se trouve responsable des dégâts causés à autrui, c'est-à-dire que l'assuré et dans

¹ <https://www.rachatducredit.com/le-service-production-en-assurancerole-entre-assurables-et-assures.html>. Consulté le 20/10/2019, à 10h30.

² <https://www.linkedin.com/pulse/la-particularit%C3%A9-du-secteur-des-assurances-afifi-mohamed>. Consulté le 20/10/2019 à 23h01.

³ Pierre-Henri DADE, Daniel HUET : « *les assurances de dommage aux biens de l'entreprise* », Edition ARGUS, Paris 1999, p.07.

l'obligation de réparer un dommage subi par autrui. Cette responsabilité peut être de son fait, du fait de ses biens, des personnes ou des choses dont il a la garde.

▪ **Les assurances de personnes**

L'assurance de personnes est la prestation ou la prime qui dépend d'un événement incertain qui affecte la vie, l'intégrité physique ou la situation familiale d'une personne.

Elle a pour but de garantir la personne humaine et sert à couvrir les risques qui portent atteinte à la personne soit dans son intégrité physique (*assurances des dommages corporels*) soit dans son existence (*assurance sur la vie*).

2-3 La définition du produit d'assurance

Le produit d'assurance est un ensemble de garanties rassemblées dans un contrat d'assurance en vue d'offrir au client une prestation contre les risques qu'il encourt du fait d'un bien ou de l'exercice d'une activité ; la commercialisation d'un ensemble de garanties dans un même produit facilite l'atteinte d'un chiffre d'affaires plus important dans le but de couvrir le coût de l'indemnisation.

2-4 La distribution du produit d'assurance

La distribution d'un produit d'assurance se fait à travers :

▪ **L'agence directe**

La société d'assurance dispose de locaux dans lesquels les clients peuvent venir souscrire directement les assurances, c'est une distribution par guichets, le contact de la clientèle est directe (*front office*), dans ce cas l'assureur occupe alors le poste de conseiller clientèle.

L'employé d'assurance occupe un poste de gestionnaire-rédacteur. L'employé d'assurance est souvent polyvalent et réalise ces différents types d'opérations. Certains sont spécialisés en rédacteurs de contrats, d'autres sont des gestionnaires de sinistres chargés de l'instruction et du règlement des sinistres. Le salarié de l'organisme d'assurance commercialise directement les risques et les contrats de cet organisme.

▪ **Les agents généraux d'assurance (AGA)**

Les agents généraux d'assurance sont des personnes physiques ou morales qui sont mandatés par la société d'assurances pour les distributions des produits d'assurances pour leur compte. Cette opération repose sur la vente de polices d'assurances contre le paiement de commissions proportionnelles aux cotisations ou primes payées par les assurés.

Les agents généraux d'assurance ont un statut particulier d'intermédiaire avec leur compagnie mandante ; ils sont libéraux et chefs d'entreprises, un statut qui régit leurs relations

avec les sociétés d'assurance. Le portefeuille de clients ou d'affaires des agents généraux d'assurance est la propriété de la société d'assurance.

▪ **Les courtiers d'assurance**

Les courtiers d'assurances ou de réassurance sont des commerçants indépendants plus libres, puisqu'ils n'ont aucun contrat ou relation de travail avec les organismes d'assurance, par conséquent ils peuvent apporter leur production à n'importe quel assureur.

A la différence des agents généraux, représentants exclusifs d'une société, les courtiers sont mandataires de leurs clients qu'ils assurent auprès des entreprises d'assurance de leur choix. Ainsi ils sont propriétaires de leur portefeuille de clients.¹

▪ **La bancassurance**

C'est la distribution des produits d'assurances par le canal des banques. Les sociétés d'assurance peuvent distribuer leurs produits d'assurances par l'entremise des banques et des établissements financiers assimilés et autre réseaux de distribution, etc. Ce qui prédéfinit le phénomène de la bancassurance en fonction d'un « développement très rapide de contrats d'épargne-prévoyance par l'intermédiaire de filiales d'assurances de groupes bancaires.

3- Les bases techniques des assurances

3-1 La loi des grands nombres

Le phénomène du risque est caractérisé par une incertitude quant à sa réalisation. Le résultat de l'assureur sera donc aléatoire : il espère faire des bénéfices mais peut aussi faire des pertes. Pour éviter ce dernier cas, la technique de l'assurance repose sur des méthodes statistiques, reposant sur une loi qui s'appelle la loi des grands nombres.

Cette loi a été énoncée par le mathématicien suisse Jacques Bernoulli au XVIII^e siècle, et dont la grâce revient au mathématicien Français Blaise Pascal du XVII^e siècle, qui a abouti à conclure que le hasard obéit à des lois.

De même, sans la formalisation de la loi des grands nombres, l'assurance n'aurait jamais pu se développer avec un tel essor. En effet, cette loi permet aux assureurs de déterminer les probabilités que les sinistres dont ils sont garants se réaliseront ou non, lorsque les assureurs réunissent un grand nombre de statistiques portant sur un grand nombre de risques. Comme ces statistiques permettent d'indiquer combien de risques survenus dans le passé, elles permettent également, non seulement de déterminer la fréquence du risque mais aussi le coût d'un sinistre.²

¹ François EWALD, P. THOUROT : « *Gestion de l'entreprise d'assurance* », Ed DUNOD, Paris, 2013, p.47.

² LAMBERT-FAIVRE Y : « *Droit des assurances* ». 11^{ème} éd DALLOZ, PARIS, 2001.

La loi des grands nombres permet donc de diminuer l'incertitude relative qui pèse sur les comptes de l'assureur. Elle signifie que, dans la réalisation des risques, il n'y a pas trop de variations dans le nombre de malchanceux par rapport à ce qui était prévu initialement, ce qui permet la mutualisation des risques.¹

▪ **Les conditions d'application de la loi des grands nombres**

La loi des grands nombres est valable pour des risques identiques et indépendants. Elle s'étend aux risques dits assez homogènes et indépendants, que nous définirons par des contre-exemples, comme suit :

- Une maison et une usine ne sont pas des risques incendie homogènes.
- Les 100 appartements d'un même immeuble ne sont pas des risques incendie assez indépendants.

Si les risques assurés ne sont pas suffisamment nombreux, homogènes et indépendants pour que l'assureur puisse prévoir correctement la somme des prestations, en bref, si la loi des grands nombres ne peut pas s'appliquer, l'assureur doit se réassurer : « *la réassurance est l'assurance des assureurs* ».²

3-2 Détermination des différentes primes

▪ **Définition de la prime**

La prime est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée. Elle est payable au départ de l'opération d'assurance ou de l'année d'assurance³, de ce fait la garantie conditionne tout le "jeu des assurances".

Il est donc nécessaire, compte tenu de son importance, de réglementer son paiement. En effet, en vertu de l'article 15 de l'Ordonnance n° 95/07 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 Janvier 1995 relative aux assurances « *L'assuré est tenu de payer la prime ou cotisation aux périodes convenues* ».⁴

La prime est payée par l'assuré pour une période déterminée selon le type de contrat, en effet selon l'article 81 de l'Ordonnance n° 95/07 « *La prime périodique est la prime que verse le souscripteur à chaque échéance, pendant une durée déterminée au contrat* ».

▪ **La détermination de la prime**

Les principes de calcul d'une prime d'assurance sont la totalité des méthodes qui autorisent une compagnie d'assurance de calculer la prime qui doit être payée par l'assuré pour

¹ MATTHIEU KOWALSKI : « *La loi des grands nombres et le théorème de la limite centrale* ». (coursLGN.pdf).

² M.FROMENTEAU S.MÉNART T.BÉHAR : « *ASSURANCE Comptabilité - Réglementation – Actuariat* », Ed ECONOMICA, paris, 2000 ; réimpression 2011, p .20.

³ Couibault, F, Eliashberg : « *Les grands principes de l'assurance* », Ed L'Argus, Paris, p.59.

⁴ Voir conseil national des assurances 2004.

se voir garantir un risque. Le calcul de la prime est basé sur des paramètres techniques, paramètres commerciaux et en incorporant les taxes.

La prime à payer par l'assuré, appelée prime nette ou encore prime chargée, elle est un ensemble constitué par la prime pure et les chargements. La prime pure ou la prime de base est le produit de la fréquence des sinistres par leur coût moyen sur un ensemble de risques statistiquement significatifs, correspondant à la valeur du risque.

Les chargements peuvent être commerciaux ou fiscaux. Les premiers englobent les frais généraux (*salaire du personnel, impôts, loyer etc.*) et les commissions (*traitement des agents d'assurance ou des courtiers par exemple*) ; ils sont différents d'une société à une autre. Les seconds sont constitués par les diverses taxes et contributions à verser au profit des organismes publics (*trésor, impôt, fonds spéciaux, etc.*).

On distingue trois types de cotisation à savoir :

- **La prime pure :** La prime pure d'un risque est la prime permettant à l'assureur de régler les sinistres frappant la mutualité des assurés.

En d'autre terme, la prime pure est la somme strictement nécessaire à la compensation des risques au sein de la mutualité. Elle est calculée de manière suivante :

$$\text{La prime pure est égale} = \text{Fréquence} \times \text{Cout moyen du sinistre}$$

- **La prime nette :** C'est la prime figurant sur les tarifs des sociétés d'assurances (*assureurs*), Elle est parfois appelée cotisation commerciale. Elle est calculée comme suit :

$$\text{Prime nette} = \text{Prime (cotisation) pure} + \text{Chargements}$$

- **La prime totale :** C'est la somme effectivement payée par le souscripteur du contrat d'assurance. Elle est calculée comme suit :

$$\text{Prime totale} = \text{Prime nette} + \text{Frais d'accessoires} + \text{Taxes (TVA et Droits de timbre, en général)}$$

Les frais d'accessoires sont les frais engagés par l'assureur pour l'établissement du contrat d'assurance (*frais de papier et d'impression principalement*).

3-3 Les mécanismes de l'assurance

Au plan juridique, le risque est un événement futur et aléatoire ou d'un terme indéterminé, en dehors de la volonté des parties, contre lequel l'assuré veut se prémunir.

Au point de vue technique, le risque est caractérisé par la probabilité de survenance d'un évènement et son importance.¹

C'est pourquoi les compagnies d'assurances suivent un ensemble de procédures afin de garantir leur équilibre financier et pouvoir honorer leurs engagements.

▪ **La sélection des risques**

L'assureur pratique la sélection de risque lorsqu'il s'efforce de choisir des risques normaux. Un risque est dit normal lorsqu'il présente à peu près les mêmes caractéristiques que ceux étudiés pour élaborer les statistiques et donc établir le tarif.

Les méthodes de sélection varient d'une branche d'assurance à une autre. C'est par exemples la visite médicale en assurance vie ou la visite des lieux en assurance vol ou incendie. Les risques les plus graves que la moyenne (*normale*) sont soit refusés s'ils présentent une trop forte chance de subir ou d'occasionner de grosses pertes soit accepter moyennant majoration et paiement d'une surprime pour aggravation.

▪ **L'homogénéité des risques**

On appelle risques homogènes des risques suffisamment identiques pour que les statistiques tirées de leur étude aient une signification. Pour effectuer une tarification on va classer dans une même branche d'assurance des risques de même catégorie afin de réunir ceux qui ont les mêmes chances de se réaliser. L'homogénéité va s'obtenir en regroupant des risques :

- **De même nature** : Les risques sont tous exposés au même événement (*incendie, transport, vol, etc.*) ;
- **Portant sur un même objet** : Cela fera que la probabilité de survenance du risque sera toujours à peu près identique. Ainsi on séparera les risques incendie d'immeubles à usage d'habitation de ceux à usage de bureaux par exemple ;
- **De même valeur** : A l'intérieur d'une même mutualité de risques de même nature portant sur un même objet on procédera à une classification par catégories suivant la valeur de l'objet en risque ;
- **De même durée** : Les statistiques portent sur des durées identiques. Pour être homogènes, les risques doivent donc être étalés sur la même période.

▪ **La dispersion des risques**

Ce critère consiste à ce que les risques soient dispersés dans le temps ; c'est le fait de choisir les risques qui ne se réalisent pas au même moment, et d'éviter la concentration des

¹ Messaoud Boualem TAFIANI : « *Le contrôle de gestion dans une entreprise algérienne d'assurances* », Office des publications universitaires, ALGER. p .25.

engagements sur une population déterminé ¹, c'est-à-dire l'assureur doit éviter de limiter son activité à une région géographique de faible étendue pour mettre à l'abri la mutualité des conséquences d'un sinistre collectif frappant en même temps un grand nombre d'assurés. C'est le cas lors de grandes catastrophes naturelles.

- **La division des risques**

Lorsque le risque à assurer s'avère très important, dont le coût en cas de sinistre ne pourrait être compensé par les primes encaissées, l'assureur procède à sa division. Pour ce faire, les compagnies d'assurance font recours à deux techniques de division (*ou de répartition*) du risque : la coassurance et la réassurance. Ces deux techniques sont indispensables et peuvent être mises en œuvre en même temps.

3-4 Les techniques de division des risques

- **La réassurance**

La réassurance est une opération par laquelle une société d'assurance (*la cédante*) s'assure elle-même auprès d'une autre société (*le réassureur ou le cessionnaire*) pour tout ou une partie des risques qu'elle a pris en charge. Il s'agit bien dans ce cas de « *l'assurance de l'assurance* » ou « *une assurance au second degré* ». En matière de réassurance, l'assureur reste le seul responsable vis-à-vis de l'assuré.²

La réassurance permet :

- Réduire la volatilité des risques au niveau de l'assureur. Elle lui donne une stabilité des résultats lorsque des sinistres inhabituels et importants se produisent ;
- La réassurance donne à l'assureur une meilleure sécurité de ses fonds propres et une solvabilité garantie. Elle permet à l'assureur d'accroître sa capacité de liquidité disponible ;
- La réassurance permet à l'assurance d'accroître de sa politique de souscription ;³
- Réduire la probabilité de faillite des assureurs dans des sinistres graves ou des catastrophes humaines et naturelles. Il faut dire qu'aucun programme de réassurance ne peut éliminer complètement la probabilité de faillite, mais s'il est bien choisi et correctement géré, ce dernier pourrait augmenter considérablement la chance de survie dans des situations difficiles.

- **La coassurance**

La coassurance est par définition une assurance d'un même risque par plusieurs assureurs, une méthode par laquelle l'assureur partage proportionnellement un risque entre

¹ Messaoud Boualem TAFIANI 1984, *Op.cit.* p.124.

² Voir article n°3 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

³ <http://www.cometh-consulting.com>, consulté le 06/8/2019 à 10h30.

plusieurs compagnies d'assurance, appelées Co-assureurs et chaque co-assureur s'engage à accepter un certain pourcentage du risque en fonction de ses capacités. En cas de sinistre, il sera tenu au paiement de la même proportion des prestations dues.

3-5 Les métiers de l'assurance

En raison de la nature de leur activité, les entreprises d'assurances exercent plusieurs métiers complémentaires

- **La prise de risque**

Le premier métier de l'assureur est celui de preneur de risque pour le compte des particuliers et des entreprises. C'est le rôle premier de l'assurance. L'assureur identifie les risques, définit leurs conditions d'assurabilité, crée des produits d'assurance qu'il rend accessibles au public par ses réseaux de distributions. Ce faisant il joue un rôle social important quant à la nature des risques auxquels sont exposés les citoyens.

- **La gestion de l'épargne**

Les entreprises d'assurances sont les principaux gestionnaires de l'épargne des ménages. L'assurance est la forme d'épargne la plus efficace et la plus puissante parce qu'elle bénéficie du levier de la mutualisation. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics en ont favorisé le développement.

- **La gestion d'actifs**

En raison de « *l'inversion du cycle de production* », les entreprises d'assurance doivent placer les sommes importantes qu'elles collectent auprès des assurés. La structure de leurs placements est encadrée par le régulateur selon des impératifs prudentiels. Les placements doivent être suffisamment sûrs pour que l'entreprise soit toujours en mesure d'indemniser les assurés sinistrés ; ils doivent être diversifiés et offrir les rendements les plus élevés.

Section 2 : Cadre conceptuel de la comptabilité

L'exercice de la fonction comptable offre l'opportunité de manipuler les écritures et l'argent, cette fonction devient complexe avec le secteur des assurances. C'est pourquoi nous parlerons dans cette section de la spécificité de la comptabilité en assurance.

1- Définitions de la comptabilité

Le SCF définit la comptabilité comme un « *système d'organisation de l'information financière* » permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture des comptes.¹

La comptabilité rend compte des actions, de situations et d'activités impliquant des intérêts financiers. Elle s'attache à la mesure des faits dits comptables, elle peut être assimilée en cela à un instrument de mesure. La comptabilité englobe aussi un vaste ensemble de techniques, c'est pourquoi elle est un instrument technique de mesure.

Cet instrument a pour finalité de répondre aux questions de ses utilisateurs en leur procurant des informations utiles (*donc utilisable*) susceptible de leur permettre d'entreprendre des actions, de prendre des décisions. Afin que cette information soit réellement utile, elle doit obéir à certains critères qui seront pris en considération par des professionnels qui auront la responsabilité de la tenue de la comptabilité. Ils devront pour cela, suivre une méthodologie, une démarche de collecte, de tri, de classement, de mémorisation et de traitement de l'information qu'ils présenteront au final sous forme de documents synthétisée.²

L'activité d'assurance est à cycle inversé, ceci nécessite la comptabilité des engagements futurs vis-à-vis des assurés sous la forme de provisions techniques au passif de leur bilan. Et c'est aussi une activité réglementée afin de protéger les assurés. Car les assureurs ont notamment l'obligation d'avoir des fonds propres significatifs et proportionnels aux risques qu'ils prennent, qui se retrouvent au passif de leur bilan.³

C'est à partir de cette inversion que la comptabilité d'une compagnie d'assurance pourrait se résumer en un seul compte général, qui serait débité des sinistres payés, des commissions aux agents ou courtiers, des frais d'administration, etc., et qui serait crédité des primes encaissées pendant l'année .

¹OULD AMER Smail : « *La normalisation comptable en Algérie : Présentation du nouveau système comptable et financier* », 2010 .p28.

²TOUBACHE Chakib :« *normalisation comptable internationale et réforme comptable en Algérie* », Mémoire pour l'obtention d'un diplôme de master en science commerciales, Université d'Oran, p.9.

³ François EWALD, P. THOUROT, *Op.cit.* p.154.

2- Place et rôle de la comptabilité dans la société d'assurance

La comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité. Et elle joue un rôle très important vis-à-vis de l'entreprise, car elle représente :

- Une technique d'enregistrement constatant les opérations effectuées, en dégageant le résultat, c'est-à-dire leur incidence sur la situation patrimoniale ;
- Elle est une technique d'analyse des résultats : la comptabilité analytique d'exploitation fait ressortir les marges bénéficiaire réalisées sur les différents produits élaborés ;
- Elle constitue un outil de gestion : la connaissance et l'analyse du passé permettront de définir des objectifs commerciaux, financiers : l'instauration d'une comptabilité budgétaire aura pour conséquence de calculer les écarts entre les réalisations et les objectifs ; son prolongement logique, le contrôle de gestion, situera ces écarts par centres de responsabilité et permettra une correction rapide de l'action en cours, en vue d'atteindre les objectifs.¹

3- Les fonctions de la comptabilité

D'après Bernard COLASSE, la comptabilité assume principalement trois fonctions. Elle permet la reddition à des fins de contrôle, de fournir des éléments pour éclairer la prise de décision.²

- **L'aide au contrôle**

La fonction de contrôle est historiquement la première assumée par la comptabilité. Que ce soient les propriétaires qui veulent contrôler la façon dont est gérée leur entreprise, le fisc qui veut vérifier la réalité des chiffres déclarés ou bien un dirigeant qui veut maîtriser et contrôler l'activité de l'entreprise qu'il gère, tous utilisent de façon privilégiée la comptabilité. La publication régulière d'états comptables et financiers permet un contrôle rapide et systématique alors que les systèmes comptables déploient un certain nombre de procédures qui permettent de contrôler l'activité de façon relativement exhaustive de plusieurs faits et gestes se déroulant dans l'enceinte de l'entreprise.

- **L'aide à la décision**

Les informations contenues dans les états financiers permettent à plusieurs acteurs de prendre des décisions. Les investisseurs dans les marchés financiers décident en partie sur la base de ces états d'acheter, de conserver ou de céder leurs titres.

¹ M.HAMZA REGUIG Salim, « *La comptabilité des entreprises d'assurance* ». Ed l'Argus 1998, Paris.p17.

² François EWALD, Patrick THOUROT, *Op.cit.*p.163.

4- Présentation des états financiers d'une compagnie d'assurance**▪ Définition des états financiers**

Les états financiers sont un ensemble complet de documents comptables et financiers permettant de donner une image fidèle de la situation financière, de la performance et de la trésorerie de l'entreprise à la fin de l'exercice. Et principalement on trouve trois états financiers qui constituent un ensemble indissociable :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe précisant les règles et méthodes comptable fournissant des compléments d'informations sur les autres états.

4-1 Le bilan

En comptabilité, la description du patrimoine de l'entreprise à une date donnée, est représentée par un état financier appelé le BILAN.

▪ Définition du bilan

Le bilan d'une compagnie d'assurance et/ou de réassurance est le bilan standard d'une société industrielle ou commerciale auquel il y a des comptes dits techniques spécifiques à l'activité d'assurance et de réassurance. Nous pouvons citer les comptes de provisions techniques, les dettes techniques et les créances techniques.¹

▪ Caractéristiques principales

- La présentation retenue illustre l'inversion du cycle de production caractéristique de l'activité d'assurance et/ou de réassurance en mettant en relief d'une part, les provisions techniques, qui constituent la dette estimée de l'assureur et/ou du réassureur envers ses assurés, et d'autre part, la couverture de ces engagements par des placements ou des créances sur les réassureurs ;
- Une plus grande lisibilité des différents engagements techniques qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers.

4-1-1 La structure du bilan

Le bilan se présente généralement sous la forme de deux tableaux représentant les ressources de l'entité (*l'origine des fonds : PASSIF*), et les utilisations qui en été faites (*ACTIF*).

¹ KPMG « Guide des assurances en Algérie », Ed 2015. p.73.

Tableau N°01 : Présentation schématique de l'actif du bilan

ACTIF	Note	Montant Brut	Amortis ou Provi.	Montant Net	N-1 Net
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition – Goodwill					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Bâtiments					
Immeubles de Placement					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en concession					
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Impôts différés actif					
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants					
TOTAL I - ACTIF NON COURANT					
ACTIF COURANT					
Provisions techniques d'assurance					
Part de la coassurance cédée					
Part de la réassurance cédée					
Créance et emplois assimilés					
Cessionnaires et cédants débiteurs					
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs					
Autres débiteurs					
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie					
TOTAL II – ACTIF COURANT					
TOTAL GENERALE ACTIF					

Source : Avis n° 89, Ministère des finances, conseil national de la comptabilité

Tableau N°02 : Présentation schématique de passif du bilan.

Passif	Note	Montant Net N	Montant net N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis			
Capital non appelé			
Primes et réserves- Réserves consolidées(1)			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)			
Autres capitaux propres - Report à nouveau			
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions réglementées			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS			
PASSIFS COURANTS			
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs			
Provisions techniques d'assurance			
- Opérations directes.			
- Acceptations.			
Dettes et comptes rattachés			
- Cessionnaires et Cédants créditeurs			
- Assurés et intermédiaires d'assurance			
créditeurs.			
Impôts Crédit.			
Autres dettes.			
Trésorerie Passif.			
TOTAL III - PASSIFS COURANTS			
TOTAL GENERAL PASSIF			

Source : Avis n° 89, Ministère des finances conseil national de la comptabilité.

Remarque :

(1)A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

4-1-2 les composants du bilan d'une compagnie d'assurance

Le bilan de l'entreprise représente l'état du patrimoine. Du fait de l'inversion du cycle de production, le bilan d'une entreprise d'assurance présente des caractéristiques fortes par rapport à une entreprise traditionnelle :

- À l'actif le montant des placements est extrêmement significatif ;
- Au passif l'engagement envers les assurés (*les provisions*) dépasse très largement le montant des fonds propres, et ils constituent des immobilisations financières et non des valeurs mobilières de placement. Ceci reflète la capacité de détention à long terme des assureurs.¹

A-Composition de l'actif

L'actif représente l'ensemble des avoirs et créances de l'entreprise. Il présente les emplois du patrimoine de l'entreprise. Les éléments sont en principe comptabilisés à leur valeur nette comptable, c'est-à-dire à leur valeur d'origine diminuée des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

Les comptes de l'actif sont débités des valeurs qui entrent dans le patrimoine de l'entreprise, et sont crédités des valeurs qui en sortent.

L'actif du bilan d'une compagnie d'assurance est dominé par la masse des valeurs de placement, contrepartie obligatoire des provisions technique du passif. il est dominé par la masse.

Les différentes rubriques sont les suivantes :

Actif non courant (ANC)

Il regroupe l'ensemble des investissements et d'autres actifs dont l'échéance probable est supérieure à un an. Et il est constitué des :

- Des immobilisations d'exploitations ;
- Des immobilisations financières, qui désignent les actifs financiers d'utilisation durable, ils sont constitués par les titres de participation détenus à priori dans un souci de long terme ou dans le cadre d'une stratégie de développement de la compagnie. On retrouve :
 - Des actions (*titre de propriété*) : elles représentent une fraction dans le capital rémunéré par des dividendes, elles sont valorisées à leur juste valeur ;
 - Des titres de participation dans d'autres entreprises ou filiales ;
 - D'autres placements en obligations (*titres de créance*) ;
 - les prêts accordés par l'entreprise ;

¹ François EWALD, Patrick THOUROT: *Op.cit*, p.162.

- Les placements réalisés en valeurs d'état (BTA) à plus d'une année, sont des placements à 0 risque et ils ont un double rôle : le renforcement de la solvabilité des compagnies d'assurances et le financement de l'économie nationale. Et d'autre part des placements en dépôts à terme (DAT) sont la véritable couverture des provisions techniques en terme de rentabilité et de sécurité.

Actif courant (AC)

Il est caractérisé par sa durée probable qui est inférieure à un an le contraire de l'actif non courant.

- **Parts des réassureurs dans les provisions techniques :** Ce poste reflète la créance que l'entreprise possède sur les réassureurs au titre de leurs parts dans les provisions techniques.
- **Les créances comprennent :**
 - Les créances liées à l'exploitation c'est-à-dire issues d'opérations d'assurance de coassurance ou de réassurance ;
 - Les autres créances : personnel, état et collectivités locales, et débiteurs divers.
- **Disponibilités et assimilés :** c'est la trésorerie et l'équivalent de trésorerie (*c'est les placements à très court terme tel que les bons de trésor*).

B-Composition du passif

Le passif reflète l'ensemble des dettes de l'entreprise. On parlera aussi de « ressources » dans la mesure où elles permettent de financer les emplois que sont les actifs.

En assurance, ce passif est essentiellement constitué par les engagements contractés à l'égard des assurés. Ces engagements ont pour nom les provisions techniques. Par convention, le passif réel se place à droite du bilan¹. L'étude de passif permet de repérer les différentes rubriques suivantes :

Capitaux propres (CP)

Les fonds propres comprennent le capital social (*pour les sociétés anonymes*) ou le fonds d'établissement (*pour les sociétés d'assurances mutuelles*). Ils comprennent également les réserves de tout type y compris la réserve de capitalisation. Enfin les capitaux propres incluent le résultat de l'exercice, qu'il s'agisse d'un bénéfice ou d'une perte (*le montant sera alors négatif*).²

¹Thomas BEHAR, Michel FROMENTEAU, Stéphane MENART : « ASSURANCE Comptabilité Réglementation Actuariat », Edition ECONOMICA, Paris, 2000, p.24.

² Voir cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance, partis (2), bibliographie sur www.cours-assurance.org. Consulté le 22/9/2019 à 15h30.

Passif non courant (PNC)

Les compagnies d'assurance disposent des postes importants repérés ci-dessous :

- Le poste des provisions réglementées : Il est destiné à compenser d'éventuelles insuffisances des provisions techniques et le risque de fluctuation des taux, et il a pour objet de renforcer la solvabilité de la société d'assurance ;
- Les dépôts en réassurance : sont des valeurs déposées par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en représentation de leurs engagements techniques à défaut de non-paiement leur part des sinistres qui leur reviennent ;
- Autres dettes non courantes : tel que les provisions pour risques et charges.

Passif courant (PC)

Passif courant représente les dettes de la compagnie d'assurance dont son achèvement est prévu à court terme.

Son étude permet de repérer :

- **Les provisions techniques des opérations directes au passif courant du bilan :**

C'est des provisions qui répondent au principe de prudence parce qu'elles sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris par l'assureur envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurances (REC + SAP). C'est le passif réel des assureurs car il est l'un des plus important des compagnies d'assurance, il représente plus que la moitié du passif.

4-2 Le compte de résultat

Récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître le bénéfice ou la perte de l'exercice.

4-2-1 La structure du compte de résultat

Le compte de résultat d'une compagnie d'assurance est représenté de la manière suivante :

Tableau N°03 : Présentation schématique du compte de résultat

Rubriques	Notes	Operations brutes N	Cessions et rétrocessions N	Opérations nettes N	Opérations nettes N - 1
Primes émises/op directes					
Primes acceptées					
Primes émises reportées					
Primes acceptées reportées					
I-Primes acquises à l'exercice					
Prestations sur opérations directes					
Prestations sur acceptations					
II-Prestations de l'exercice					
Commissions reçues en réassurance					
Commissions versées en réassurance					

III-Commissions de réassurance					
IV-Subventions d'exploitation d'assurance					
V-Marge d'assurance nette					
Services extérieurs & autres consommations. Charges de personnel. Impôts, taxes & versements assimilés. Production immobilisée. Autres produits opérationnels. Autres charges opérationnelles. Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur. Reprise sur pertes de valeur et provision.					
VI-Résultat technique opérationnel.					
Produits financiers. Charges financières.					
VI-Résultat financier					
VII-Résultat ordinaire avant impôts (V + VI)					
Impôts exigibles sur résultats ordinaires. Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires.					
Total des produits ordinaires					
Total des charges ordinaires					
VIII-Résultat net des résultats ordinaires					
Éléments extraordinaires (produits) Éléments extraordinaires (charges)					
IX-Résultat extraordinaire					
X-Résultat net de l'exercice					
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)					
XI-Résultat net de l'ensemble consolidé (1)					

Source : Avis n° 89, Ministère des finances conseil national de la comptabilité.

Remarque

(1) A utiliser uniquement pour la représentation d'états financiers consolidés.

4-2-2 Les composants du compte de résultat

Les produits et charges d'une compagnie d'assurance sont regroupés dans le compte de résultat de manière à faire ressortir le résultat net pour un exercice donné.

■ Primes acquises à l'exercice

Les primes correspondent au chiffre d'affaires des organismes d'assurances. Elles sont donc comptabilisées en produit, mais sont réduites de la variation de provision pour primes non acquise. Les primes sont enregistrées en hors taxes. Le poste de primes regroupe les flux issus d'affaires directes ou d'affaires acceptées en réassurance.¹

¹ François EWALD, Patrick THOUROT : *Op.cit.*, p.173.

L'émission (*ou quittance*) de la prime peut prendre des fréquences différentes. Elle peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. On parle alors de primes émises. De fait une prime émise peut couvrir deux exercices comptables différents. C'est pourquoi les sociétés calculent une provision pour primes non acquises (PPNA) afin d'annuler la partie des primes émises qui couvre l'exercice comptable suivant. Ce concept correspond au concept comptable de produits constatés d'avance.

Le montant des primes émises de l'exercice doit également prendre en compte :

- **Les primes à émettre**, qui sont des primes qui se rattachent à l'exercice mais qui n'ont pas pu être émises à temps (*retard administratif, police à déclaration...*) ;
- **Les primes à annuler**, qui sont les primes qui sont susceptibles d'être annulées au cours des exercices futurs (*impayées, modification contrat, retard administratif...*).
- **Le calcul des primes acquises à l'exercice**

Primes acquises à l'exercice =

Primes émises sur opérations directes + Primes acceptées - Primes émises reportées
- primes acceptées reportées.

- **Prestations (sinistre) de l'exercice**

Prestations (sinistre) de l'exercice=

Prestation sur opérations directes + Prestation sur acceptations

- **Commissions de réassurance**

Une commission de réassurance c'est le pourcentage des primes reversé par le réassureur en traité proportionnel ou facultative à l'assureur à titre de participation aux frais d'acquisition et de gestion des affaires qui lui sont cédées.¹

Les commissions de réassurance sont destinées à compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou à faire face à des charges d'exploitation.

- **Marge d'assurance nette (MAN)**

Considérée comme un indice de rentabilité pour les entreprises exerçant une activité d'assurance, plus la marge est importante plus l'activité d'assurance est rentable². Elle se mesure comme suit :

Marge d'assurance nette =

Primes acquises à l'exercice - Prestations de l'exercice + Commission de réassurance.

¹https://www.apref.org/sites/default/files/espacedocumentaire/le_petit_glossaire_de_la_reassurance.pdf , consulté le 19/10/2019 à 21h15.

²Hubert DE LA BRUSLERIE, « analyse financière et risque de crédit », Edition paris 1999, p135.

▪ Résultat technique opérationnel (R.T.O)

Le résultat technique opérationnel fait ressortir le résultat réalisé par l'activité courante, sans inclure les modes de financement. Il se mesure comme suit :

Résultat technique opérationnel =

Marge d'assurance nette - Services extérieurs & autres consommations - Charges de personnel - Impôts, taxes et versements assimilés + Production immobilisées + Autres produits opérationnels - Autres charges opérationnelles - Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur + Reprise sur perte de valeur et provision.

▪ Résultat financier

Ce résultat inclut les produits et charges issus du cycle d'exploitation.

Il est calculé de la manière suivante :

Résultat financier =

Produits financiers – Charges financières

▪ Résultat ordinaire avant impôts

Le résultat courant avant impôt est constitué de la somme du résultat technique opérationnel et du résultat financier cette somme représente donc l'ensemble des opérations courantes de la société.

Résultat ordinaire avant impôts =

Résultat technique opérationnel + Résultat financier.

▪ Résultat net des résultats ordinaires

Il s'agit d'un important indicateur qui donne des informations sur la performance de l'entité pour la période

Résultat net des résultats ordinaires =

Total des produits ordinaires – Total des charges ordinaires.

▪ Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire regroupe les éléments qui ne correspondent pas à l'activité courante de l'entreprise en raison de leur caractère inhabituel et correspondant à des cas de force majeure comme par exemple une expropriation ou une catastrophe naturelle

imprévisibles. La nature et le montant de chaque élément extraordinaire sont indiqués séparément dans les états financiers.

Il se calcule par différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles.

$$\text{Résultat extraordinaire} = \text{Éléments extraordinaire (produits)} - \text{Éléments extraordinaires (charges)}.$$

▪ **Résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est égal à la différence entre le total des produits et le total des charges de cet exercice. Il correspond à un bénéfice (*ou profit*) en cas d'excédent des produits sur les charges et à une perte dans le cas contraire.

4-3 Les annexes :

4-3-1 Définition des annexes

Les annexes aux comptes font partie intégrante des états financiers, et ce sont des documents joints à la situation patrimoniale « *le bilan* » et à l'état de formation du résultat « *le compte de résultat* » qui permettent de détailler les informations comptables non explicitées normalement par ceux-ci afin de fournir une image fidèle.

En effet ces annexes contiennent des informations sur les principes et méthodes comptables, des notes explicatives pour chaque poste du bilan et du compte de résultat et certains états détaillés. Les Etats annexes sont élaborés en fin d'exercices sous forme de tableau.

4-3-2 Les états détaillés

Les compagnies d'assurances présentent en particulier les trois états spécifiques suivants :

- Les états de placements, ce tableau récapitulatif détaille des prix de revient, la valeur et le montant net de chaque catégorie de placement ;
- L'état des liquidations des provisions sur trois exercices. Il souligne les bonis ou malis réalisés sur les provisionnements des exercices antérieurs ;
- Les comptes de résultats techniques analytiques : l'entreprise doit publier un compte de résultat par catégorie d'assurance.

▪ **Modèles de tableaux pouvant figurer dans l'annexe**

Tableau N°04 : Evolution des immobilisations et des actifs financiers non courants

Rubriques et postes	Notes	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Participations					
Autres actifs financiers non courant					

Sources : Avis N°89 Ministère des finances conseil national de la comptabilité.

5-L'objectif des états financiers

L'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entité, qui soit utile aux utilisateurs pour prendre des décisions économiques.

Les états financiers d'une entreprise d'assurance montrent sa situation économique sous différents aspect, ces documents de synthèse sont des outils de pilotage qui permettent aux membres du conseil d'administration et dirigeants de prendre des décisions éclairées au vu d'une information complète et fiable et de fournir aux tiers une image fidèle de la situation de l'entreprise.

L'utilité des états financiers d'une entreprise d'assurance :

Évaluer les performances et prévoir l'avenir

L'état des résultats recense les revenus et les dépenses de l'entreprise sur une année. Il permet de constater si l'exercice est bénéficiaire ou déficitaire et notamment de comparer chaque poste de dépense et chaque catégorie de produit avec les exercices précédents. L'organisation peut ainsi déterminer si les plans stratégiques sont suivis ou s'ils nécessitent une réévaluation voire une modification.

Apprécier la solidité financière d'une entreprise

En plus de révéler l'actif et le passif d'une entreprise, le bilan renseigne également sur les capitaux propres de l'organisation, et permet d'analyser sa solidité financière ainsi que sa capacité à absorber les pertes d'exploitation éventuelles.

Analyser la solvabilité de l'organisation

L'état de l'évolution de la situation financière constitue un indicateur des flux de trésorerie d'une entreprise provenant des activités d'exploitation, de placement et de financement. Il permet :

- de récolter des informations sur les comptes débiteurs et créditeurs ;
- d'examiner les modes de financement des achats et le remboursement des dettes (*provision techniques*).

Ces éléments contribuent à évaluer la liquidité et la solvabilité de l'entreprise, et de déterminer sa capacité à s'autofinancer et à rembourser ses dettes.

Effectivement, la production annuelle des états financiers ne permet pas seulement de satisfaire à une obligation légale. Elle fournit des données économiques relatives à l'état et l'évolution de l'entreprise, qui aident le dirigeant à prendre des décisions éclairées, et donne une image fidèle et complète de la situation de l'organisation aux tiers.

6-Caractéristiques qualitatives de l'information financière :

Pour les besoins de la prise de décision, les états financiers doivent garantir la transparence sur la réalité de l'entité en présentant une information complète et utile.

- **L'intelligibilité** : Une information est intelligible lorsqu'elle est facilement compréhensible par tout utilisateur ayant une connaissance raisonnable des affaires et des activités économiques et de la comptabilité et ayant la volonté d'étudier l'information de façon raisonnablement diligente. Cependant une information pertinente relative à des sujets complexes ne doit pas être exclue au seul motif qu'elle serait trop difficile à comprendre par certains utilisateurs ;
- **La pertinence** : Une information est pertinente dans la mesure où elle peut influencer ses utilisateurs dans leurs décisions économiques en l'aidant à évaluer les événements passés, présents ou futurs. La pertinence d'une information est liée à sa nature et à son importance relative ;
- **La fiabilité** : Pour être utile, l'information doit également être fiable, en effet l'information possède la qualité de fiabilité quand elle est exempte d'erreur et de biais significatifs.

Et pour être fiable, l'information financière :

- Doit être préparée et présentée dans le respect des assertions : d'image fidèle ; de prééminence de la substance sur la forme ; de neutralité ; de prudence ; d'exhaustivité ;
- Doit présenter une image fidèle des transactions et autres événements qu'elle vise à présenter.

- **La comparabilité :** Les utilisateurs doivent être en mesure de comparer les états financiers d'une entité dans le temps et dans l'espace afin d'identifier les tendances de sa situation financière et de sa performance. Cependant le besoin de comparabilité ne doit pas occulter le changement de méthodes comptables pour plus de pertinence et plus de fiabilité. Pour les besoins de la prise de décision, les états financiers doivent garantir la transparence sur la réalité de l'entité en présentant une information complète et utile.

Section 3 : Représentation de la performance pour une société d'assurance

La performance existe dans plusieurs domaines sous multiples formes, elle est communément appréciée par sa capacité à « *créer de la valeur* » en fonction des objectifs recherchés et les moyens mis en disposition pour les atteindre.

Cette création de valeur étant elle-même conditionnée par l'aptitude de l'équipe dirigeante à définir une stratégie efficiente et à piloter sa bonne exécution et cela résulte de l'alchimie complexe d'un ensemble de facteurs techniques, financiers, organisationnels et humains qu'il faudra évaluer, comparé, expliquer.

1-Aperçu sur la performance

Dans le langage courant, la performance désigne le succès ou l'exploit. En gestion elle peut signifier l'atteinte des objectifs fixés. Mais en réalité, le concept de performance de l'entreprise reste une notion difficile à cerner et ambiguë.

C'est d'ailleurs à ce propos que H. BOUQUIN confirme cette ambiguïté ; puisqu'il souligne qu'il s'agit bien « *d'une notion ambiguë maniée par des personnages ambigus* ».¹

C'est également un concept flou et polysémique comme l'explique (A. BOURGUIGNON, 1995), « *le terme de performance est largement utilisé sans que sa définition fasse l'unanimité. Ce fait reflète la polysémie du mot. En revenant aux origines étymologiques, on constate que le terme français et le terme anglais sont proches et signifient l'accomplissement pour évoquer par la suite l'exploit et le succès* ».²

L'expression « *polysémique* », signifie que le terme performance, peut permettre un éventail d'interprétations en fonction du contexte dans lequel il est employé.

D'après les définitions qui se sont défilées, nous nous sommes accommodés de la définition suivante proposée plus loin par la (FNEP) : « *La performance d'une organisation est*

¹ H. BOUQUIN, [2004] : « *La Notion de Performance* », Journée d'étude I.A.E. de Tours, 15/1/2004.

² A. BOURGUIGNON : « *Peut-on définir la performance ?* », Revue Française de Comptabilité, n° 269, juillet-août, 1995, p.p. 61-66.

*la comparaison entre des résultats chiffrés, définis dans le cadre de sa stratégie, et leur évaluation par l'ensemble des parties prenantes ».*¹

1-1 Les principaux critères de la performance

1-1-1 L'efficacité

Le concept de performance renvoie à l'idée d'accomplir une action. Il s'agit avant tout d'entreprendre et de tenir cette action, sans qu'aucun a priori ne soit explicité sur la nature ou le niveau du résultat à obtenir. Dans le langage courant, la performance est précisément le fait d'obtenir un résultat, ce qui sous-entend bien entendu que l'objectif fixé est atteint.

L'efficacité concerne le rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre. Ce concept suppose donc d'une part qu'un objectif ait été préalablement défini, et d'autre part que le résultat obtenu ait été mesuré (ou du moins estimé). L'objectif devra en effet correspondre à un choix, présentant les caractéristiques suivantes :

- Il traduit une recherche de cohérence par rapport à la mission et à la vocation de l'organisation ;
- Il s'inscrit dans un horizon temporel de moyen ou de long terme ;
- Il s'accompagne d'une part de la définition du résultat attendu à cette échéance et d'autre part de l'étude de la situation de départ, de façon à pouvoir identifier le parcours intermédiaire à réaliser ;
- Il est mesurable, et doit donc donner lieu à l'élaboration d'indicateurs ou d'indices.

1-1-2 L'efficience

L'efficacité met en relation les résultats obtenus et les objectifs fixés. L'efficience met en relation les résultats obtenus et les moyens utilisés (*ou les coûts engendrés*).

L'efficience permet de répondre à des questions telles que : « *est-ce que les résultats sont suffisants compte tenu des moyens mis en œuvre ?* » ou « *les ressources mobilisées par l'action sont-elles été exploitées de manière rentable ?* ».

1-1-3 La pertinence

La notion de pertinence reste très subjective et difficile à mesurer. Toutefois, on pourra admettre que la pertinence est la conformité des moyens et des actions mis en œuvre en vue d'atteindre un objectif donné. Autrement dit, être pertinent c'est atteindre, efficacement et d'une manière efficiente, l'objectif fixé.

¹La Commission la FNEP (Fondation Nationale, Entreprise et performance) : « *Comment Accroître Les Performances Par Un Meilleur Management* », Revue Pangloss n°35, France, Mai 2005 p.26.

1-1-4 L'économie

Par économie, on entend les conditions dans lesquelles on acquiert des ressources humaines et matérielles. Pour qu'une opération soit économique, l'acquisition des ressources doit être faite d'une qualité acceptable et au coût le plus bas possible.

On peut ajouter que, la performance oblige la vision globale interdépendante de tout le paramètre interne et externe, quantitatif et qualitatif, technique et humain, physique et financier de la gestion.

Le gestionnaire doit rechercher la performance globale, qui intègre plusieurs niveaux d'évaluation ¹:

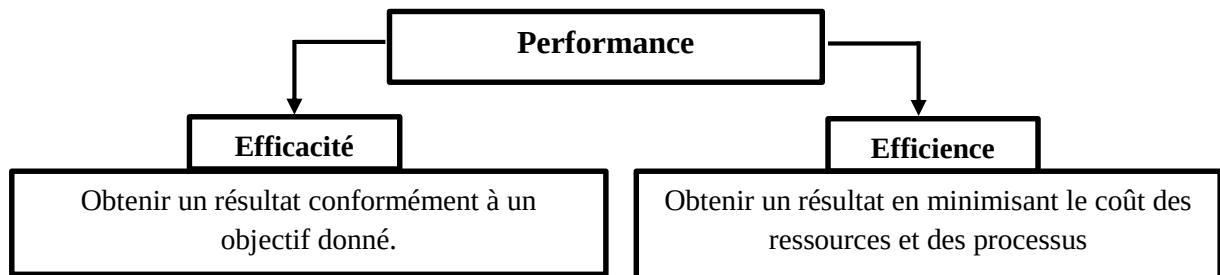
- Pour la production, c'est l'amélioration permanente de la productivité, donc un rendement physique, associé à un niveau élevé de qualité ;
- Pour la vente, c'est la compétitivité sur le marché ou la différence valeur- coût ;
- Pour la finance, c'est la rentabilité qui peut être définie de plusieurs manières.

Les concepts ci-dessus présentent des similitudes et peuvent être regroupés comme suit :

- **Efficacité** = Profitabilité = Rentabilité.
- **Efficience** = Economie = Productivité.

La performance sert donc à une vision globale interdépendante de tous les paramètres interne et externe, quantitatif et qualitatif, technique et humain, physique et financier de la gestion. Nous pouvons dire que la performance c'est : Efficacité + Efficience, comme le montre la figure N°01.

Figure N°01 : Les composants de la performance.



Source : ALGLAVE C. et al, « management des entreprises », BTS Hachette Technique, Paris, 2008, P 39.

2- La mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

La capacité de définir et de mesurer la performance est indispensable, d'après Kaplan et Norton (1992) ce qui ne se mesure ne peut pas se gérer. C'est pour ainsi dire que la manière dont les entreprises mesurent leur performance est cruciale pour leur survie et leur progrès. En

¹MOLHO.D et POISSON.D. F, « La performance globale de l'entreprise », Ed d'Organisation, Paris, 2003,p.29.

effet, cette performance en question joue un rôle très important dans le développement des plans stratégiques, dans l'évaluation des objectifs organisationnels.

Dans le cas d'une compagnie d'assurance, la mesure des performances présente quelques difficultés spécifiques propres aux activités de services car elle fait appel à de nombreux prestataires de services et de partenaires pour vendre ses services et réaliser le service après-vente à ses clients, particuliers et entreprises (*règlement des sinistres, assistance, etc.*)

Le choix d'un système de mesure de la performance est guidé par différents critères : la taille de l'organisation, la structure du comité de pilotage, l'importance des interactions avec des parties prenantes externes, la vision du Dirigeant, etc.

Pour cela elle doit choisir des indicateurs pertinents car des indicateurs inappropriés causeront une mauvaise analyse de résultat de la compagnie. La validité du choix des indicateurs doit être régulièrement posée afin de vérifier leur adéquation avec les objectifs poursuivis.

2-1 Notion d'indicateur

Selon C-ALAZARD et S-SEPARI « *Un indicateur est une information, ou un regroupement d'informations, précises, utiles, pertinentes pour le gestionnaire, contribuant à l'appréciation d'une situation, exprimé sous des formes et des unités diverses* ». ¹

2-2 Les indicateurs de performance

2-2-1 Définition des indicateurs de performance

Un indicateur de performance peut être défini, comme étant «*une information devant aider un acteur, individuel ou plus généralement collectif, à conduire le cours d'une action vers l'atteinte d'un objectif ou devant lui permettre d'en évaluer le résultat* ». ²

5- Les indicateurs doivent être :

- Pertinents, c'est-à-dire permettre d'apprécier les résultats réellement obtenus (*cohérents avec l'objectif, se rapportant à un aspect substantiel du résultat attendu, permettant de porter un jugement, évitant les effets contraires à ceux recherchés*) ;
- Utiles (*disponibles à intervalles réguliers*) ;
- Solides (*durables, de fiabilité incontestable, tout en étant élaborés à un coût raisonnable*) ;
- L'indicateur doit posséder certaines caractéristiques intrinsèques : la clarté et la précision dans sa formulation, sa qualité théorique, doit être bien formulé, défini précisément et ses paramètres bien établis.

¹Alazard, S. SEPARI, «*contrôle de gestion : manuel et applications*», 6^{ème} éd, Ed DUNOD, Pari, 2004, p.643.

² PHILIP L, « *Méthode et pratique de performance* », 3^{ème} Ed d'Organisation, Paris, 2003, p.130.

2-2-2 Typologie d'indicateur de performance

Pour sélectionner correctement des indicateurs et préciser leur apport, il est utile de se référer à différentes typologie qui sont les suivantes : ¹

▪ La performance économique

Elle concerne la compétitivité de l'organisation et de ses produits sur le marché, qu'elle soit liée au prix ou non : qualité, support, design, etc.

La performance économique peut être appréhendée par la rentabilité c'est-à-dire un surplus économique ou marge économique, elle correspond aux résultats présentés par la comptabilité, il s'agit principalement des soldes intermédiaires de gestion.

▪ La performance financière

Elle est utilisée pour mesurer la résistance d'une compagnie d'assurance, en terme de rendement financier, cet indicateur est considéré souvent comme un barème de référence que les investisseurs utilisent pour réaliser des enquêtes préalables ou évaluer le statut d'un investissement.

Et c'est un ensemble de ratios employés pour déterminer la santé financière de l'entreprise. Ces indicateurs concernent la solvabilité, voire la croissance de l'activité. Ils offrent la possibilité de comparer les prestations générales d'une compagnie d'assurance par rapport à son secteur d'activité pour identifier les éventuelles opportunités.

▪ La performance organisationnelle

Selon les études de Taylor et Fayol, la performance organisationnelle concerne la manière dont l'entreprise est organisée pour atteindre ses objectifs et la façon dont elle parvient à les atteindre. M. Malika professeur à Paris-Dauphine, propose quatre facteurs de l'efficacité organisationnelle : ²

- Le respect de la structure formelle ;
- Les relations entre les composants de l'organisation (*logique d'intégration organisationnelle*) ;
- La qualité de la circulation d'informations ;
- La flexibilité de la structure.

Dans cette conception, la performance de l'entreprise résulte de la valeur de son organisation. Cette dernière est déterminante et c'est elle qui impose ses exigences au système social. Elle structure l'emploi et l'ensemble des postes, lesquelles déterminent à leur tour les

¹ DEMEESTERE René, et all, « *Contrôle de gestion et pilotage de l'entreprise* », 3^{ème} éd, DUNOD, Paris, 2006, p.p .84.86.

²<http://www.creg.ac-versailles.fr/la-performance-globale> consulté le 20/10/2019 à 14h45.

requis professionnels. Dans cette théorie, la performance a eu assez spontanément tendance à s'identifier la productivité, elle-même a ramené à sa version (*réductrice*) de productivité apparente du travail (*qualité produite/nombre d'heures travaillées*).

3- L'importance de l'information comptable et financière sur la performance de la compagnie d'assurance

Les documents contenant les informations comptables sont la base fondamentale de l'analyse financière. Les systèmes comptables sont tous organisés autour de la distinction de deux documents principaux : le compte de résultat et le bilan. La production de l'information financière nécessite de prendre en considération trois contraintes : les liens entre la comptabilité et les notions financières, les facteurs de contingence, de l'analyse financière et la rationalité du processus de production.

Ainsi, nous pouvons déduire qu'une information comptable est nécessairement une information financière ou sa substance, ceci pour trois raisons : elle est généralement quantitative ; elle est presque toujours la substance essentielle de l'information financière ; elle peut dans plusieurs circonstances être utilisée de façon brute comme information financière. Pour exemples nous pouvons citer : un chiffre d'affaire sectoriel (*assurance automobile, multirisque habitation ...*), une masse salariale, un portefeuille clients, etc.

La comptabilité n'est plus seulement un moyen de preuve, elle est considérée un outil indispensable au service de l'entreprise et des autres agents économiques.

La comptabilité est un instrument permettant d'établir les états financiers qui donnent des informations fiables, pertinentes et fidèles aux dirigeants, aux actionnaires et aux tiers. Ces informations permettent des prises de décisions et la comparaison des performances.

L'information comptable et financière est réellement indispensable pour apprécier le niveau d'évolution des affaires et éviter constamment les erreurs de gestion, « *plus la gestion de l'entreprise est transparente via la mise en place d'une comptabilité moderne, plus la performance de l'entreprise est élevée* ».

Dans l'environnement économique actuel, le manager est censé prendre des décisions plus rapidement que jamais et ces dernières doivent être basées sur des données significatives et précises pour ce faire il fait appel à l'information comptable financière qui est un moyen de preuve qui assure la transparence des informations circulant au sein de la société, et ce en gardant la trace des conséquences financières des relations avec les partenaires et en élaborant une image financière de la compagnie d'assurance utile.

Toutefois afin de parvenir à prendre des décisions, il est incontournable pour l'équipe de direction de mesurer la performance de leur entreprise régulièrement et prendre des actions basées sur les conclusions tirées par l'information comptable et financière.

Les compagnies d'assurance utilisent un système de mesure de la performance dans l'élaboration de leur plan stratégique pour améliorer d'une part, leur planification ainsi que la qualité de leur processus décisionnel, et d'autre part, pour mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques poursuivis.

Conclusion

D'après ce premier chapitre intitulé « *Champ d'application et définitions* » qui traite des généralités sur le secteur des assurances, il a apporté des éclaircissements sur les éléments clés de notre sujet.

Nous pouvons conclure que l'assurance est une technique financière, reposant sur des règles mathématiques, statistiques et de probabilités, permettant de répondre aux exigences économiques, de protection des personnes et des biens contre les risques d'altération et de perte de toute nature grâce aux garanties qu'elle offre.

Ayant comme spécificité l'inversion du cycle de production qui l'a différencie des autres entreprises ; commerciales et industrielles, c'est à partir de cette particularité que les autorités ont mis en place un plan comptable particulier aux sociétés d'assurances, ce dernier engendre des états financiers spécifiques à l'activité d'assurance.

Les états financiers doivent présenter de manière fidèle la situation financière de l'entité afin de permettre aux dirigeants de prendre les bonnes décisions.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

Introduction

Tout au long de ce chapitre, nous mettrons l'accent sur la spécificité de la compagnie d'assurance par rapport aux autres types d'organisations. En effet, une des principales caractéristiques de l'activité d'assurance est l'inversion de son cycle de production ; l'entreprise d'assurance perçoit les primes avant de payer les prestations, du fait de cette particularité la compagnie doit estimer la charge de sinistres à régler c'est ce qui fait de l'assurance un secteur économique très réglementé.

Donc le législateur intervient avec l'objectif de protéger les souscripteurs de contrats contre la défaillance des entreprises d'assurance.

De par sa spécificité, la gestion financière d'une compagnie d'assurance diffère de celle d'une société ordinaire. En plus des considérations de rentabilité et de sécurité des actifs, un gestionnaire d'une compagnie d'assurance doit prendre aussi en considération la solvabilité de cette dernière. Ce qui nécessite la coordination des décisions de production qui se matérialise par l'augmentation des engagements de l'assureur inscrit au passif de son bilan, et les décisions de placement impacte l'actif de bilan.

Section 1 : La spécificité économique et comptable de l'assurance

Dans une entreprise d'assurance le langage comptable est unique, elle apparait comme instrument tenu de bonne foi respectant les lois et les règlements en vigueur.

1- L'inversion du cycle de production

Le secteur de l'assurance est un secteur spécifique par rapport aux autres secteurs de l'économie par le fait que son cycle de production est inversé.¹

Cette inversion du cycle de production est une caractéristique de l'activité d'assurance. L'assureur reçoit le règlement (*la prime*) pour une prestation dont le versement est conditionné à la réalisation du risque assuré, par construction, lui est inconnue.

L'inversion du cycle de production a trois conséquences importantes :

- Les opérations d'assurances ont un caractère extrêmement risqué ;
- Les entreprises d'assurances sont en conséquence contraintes de constituer des provisions afin de disposer de capacités financière suffisantes pour indemniser les assurés lorsqu'un sinistre survient.²

¹ COUBAULT F, ELIASBERG C. LATRASSE M, « *Les grands principes de l'assurance* », Ed LARGUS, 5ième éd Paris, 2002, p 44.

² F.EDWALD, P.THOUROT, « *Gestion de l'entreprise d'assurance* », Edition DUNOD, Paris, 2013, p10.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

- Le cycle de production n'est pas exécuté, la société place les primes reçues sur les marchés financiers : la gestion financière est considérée comme deuxième métier de la société d'assurance, qui participe ainsi au financement globale de l'économie.

▪ **L'incidence de la technique sur la comptabilité et la réglementation**

La spécificité de la comptabilité découle de la technique particulière à cette industrie :

- L'assureur c'est un prestataire de service et non un vendeur de bien ; ainsi aucune valeur de stock n'entrera dans le cycle production.

Comptablement, cette inversion du cycle de production modifie considérablement la perception du bilan et du compte de résultat. Le bilan reflète le fait que les primes sont encaissées avant que les prestations correspondantes ne soient payées : il montre comment les engagements envers les assurés (ou provisions techniques) sont couverts par des placements.

L'activité de l'entreprise d'assurance conduit à un passif réel (*les engagements envers les assurés*), et l'actif du bilan montre comment l'entreprise a employé les fonds reçus et comment elle pourra payer ces engagements à l'égard des assurés : l'activité de l'entreprise s'illustre surtout dans son passif, et on peut lire le bilan de droite à gauche et dire que le bilan montre comment le passif a été placé.

Le compte de résultat comporte des produits (*les primes*) qui ont été définis avant que les charges (*les prestations*) qui en sont la contrepartie ne soient connues avec précision.

- En assurance au contraire d'une entreprise classique, le chiffre d'affaires est connu d'abord : dans la formation du résultat de l'exercice, les charges de sinistres ou de prestations ne seront cernées qu'après l'encaissement des primes (*et connues avec exactitude parfois bien après l'encaissement des primes*), et permettront éventuellement un bénéfice.¹

L'avantage de l'inversion du cycle de production est que la trésorerie de l'assurance est toujours alimentée, car elle reçoit les primes avant l'indemnisation, et l'inconvénient c'est que parfois l'indemnisation est plus coûteuse par rapport aux primes reçus à cause des mauvais calculs dans les prévisions.

¹ M.FROMENTEAU S.MÉNART T.BÉHAR, « ASSURANCE Comptabilité - Réglementation – Actuariat », Ed. ECONOMICA, 2000 réimpressions 2011, paris, p.p 25.26.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

2- Le système comptable des assurances

2-1 L'évolution des normes comptables

La normalisation peut être définie comme l'adoption d'une terminologie et de règles communes et la production d'états financiers identiques d'une entreprise à l'autre. La normalisation offre l'intérêt de permettre les comparaisons dans le temps (*normalisation temporelle*) d'une entreprise à l'autre (*normalisation spatiale*). Chaque pays possède son propre système de normalisation et de réglementation comptable.

La modification des règles prudentielles accompagnant l'ouverture du marché des assurances, est suivie également d'une évolution significative des normes comptable au plan international et aussi Algérien, dans la mesure où les principes comptables sont inspirés du plan comptable national de 1975, initialement construit pour les entreprises à vocation industrielle et commerciale.

L'évolution des méthodes comptables se traduit en premier lieu, par son adaptation aux spécificités du métier de l'assurance, avec l'adoption du plan comptable sectoriel adopté dès 1987, soulevant ainsi les limites du PCN de 1975 sur son adaptation aux normes internationales, répondant ainsi à des règles comptables harmonisées.

Cette mise à niveau effectuée dans le domaine de la comptabilité des sociétés, s'accorde avec l'objectif de transparence financière et une meilleure estimation des fondamentaux de l'activité ainsi que du bilan des entreprises pour fournir une meilleure vision sur la réalité des entreprises et son patrimoine.

2-2 Le plan comptable

La comptabilité spécifique aux assurances obéit aux mêmes grands principes de la comptabilité générale, qui sont l'enregistrement en partie double, la tenue du journal et du grand livre, le regroupement des comptes dans des documents de synthèse en fin d'exercice. Cependant, l'activité des entreprises d'assurances comporte une différence par rapport aux autres entreprises commerciales et industrielles, qui est l'inversion du cycle de production, qualifiant la vente de produit (*police d'assurance*) et l'encaissement de prime avant la réalisation du service correspondant au paiement d'un sinistre.

C'est à partir de cette particularité que les autorités ont mis en place un plan comptable particulier aux sociétés d'assurances, compatible avec les exigences internationales rentrées en vigueur en 2010

En effet, le plan comptable national (PCN) de 1975, applicable jusqu'en 2009 à toute société exerçant en Algérie, qui répondait plus à une logique juridique et fiscale qu'à une

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

logique économique et financière. C'est pourquoi un nouveau système comptable a vu le jour et il est entré en application à partir du 1er janvier 2010.

Ce nouveau plan de comptes, le Système comptable et financier (SCF), est fortement inspiré des normes comptables internationales IFRS et reprend les grandes règles d'évaluation et de reconnaissance des actifs et des passifs, des produits et charges. Il en résulte un système comptable conforme aux standards internationaux.

L'avis n°89 émis par le Conseil national de la comptabilité le 10 mars 2011 porte sur le plan et les règles de fonctionnement des comptes et présentation des états financiers des entités d'assurance et /ou de réassurance. L'avis n°89 a défini une nomenclature des comptes à respecter, mais laisse aussi la possibilité aux compagnies d'assurance et de réassurance de créer des subdivisions de comptes nécessaires pour répondre à leurs besoins.¹

La spécificité de ce plan comptable sectoriel réside dans la classification des provisions Techniques (*Sinistre à payer (SAP)*, *Risque En Cours (REC)*, *Provisions mathématiques*) dans la classe des dettes en leur créant un poste appelé «*Dettes Techniques* ».

3- Les principes comptables fondamentaux des assurances

La comptabilité fournit un ensemble d'images, de représentation des entités. Leur construction repose sur une série de postulats et d'hypothèses, de « règles du jeu », construit et nourris par l'expérience des praticiens au fil du temps et que l'on a coutume d'appeler les principes comptables « *accounting principles* ».

L'ensemble de ces principes conditionne donc les enregistrements comptables et l'élaboration des états financiers.²

▪ Principe de périodicité

Un exercice comptable a normalement une durée de douze mois couvrant l'année civile ; une entité peut être autorisée à avoir un exercice se clôturant à une autre date que le 31 décembre dans la mesure où son activité est liée à un cycle d'exploitation incompatible avec l'année civile. Dans les cas exceptionnels où l'exercice est inférieur ou supérieur à 12 mois et notamment en cas de création ou de cessation de l'entité en cours d'année ou en cas de modification de la date de clôture, la durée retenue doit être précisée et justifiée.

▪ Le principe de séparation des exercices

L'activité des entreprises doit être découpée en périodes comptables, généralement d'un an.

¹ KPMG, « Guide des assurances en Algérie ». Edition 2015, page 43.

² K.CERRADA, Y.DE RONGÉ, Michel DE WOLF, Michel GATZ « Comptabilité et analyse des états financiers, Principes et applications », De Boeck 1^{er} édition, paris, page 12.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

Au cours de cette période ou exercice comptable, les produits et les charges doivent être enregistrés dès leur acquisition ou leur engagement et non au fur et à mesure des encaissements ou décaissements.

Ce principe de séparation des exercices est particulièrement important pour les assureurs, par exemple quand un assureur touche une prime dont la couverture d'assurance va au-delà de la clôture de l'exercice au 31 décembre (*exemple prime automobile qui couvre une période allant du 1 juillet N au 30 juin N+1*), il devra au 31 décembre mettre en provision une partie de la prime pour faire face à la couverture d'assurance sur l'exercice suivant.

▪ Principe d'importance relative

Les états financiers mettent en évidence toute information significative, c'est à dire toute information pouvant avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs de l'information peuvent porter sur l'entité. Les montants non significatifs peuvent être regroupés avec des montants correspondant à des éléments de nature ou de fonction similaires. L'image fidèle des états financiers s'apprécie par rapport à la traduction de la connaissance que les dirigeants ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés. Les normes comptables ne sont pas censées s'appliquer aux éléments sans importance significative.

▪ Principe de prudence

La prudence est l'appréciation raisonnable des faits dans des conditions d'incertitude afin d'éviter le risque de transfert sur l'avenir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine ou le résultat de l'entité.

Dans le domaine de l'assurance, ce principe est particulièrement important dans la perspective de la protection des assurés. Le code des assurances précise que les provisions techniques des entreprises d'assurances doivent être suffisantes à tout moment pour faire face au règlement intégral de leurs engagements. Cette approche pousse les assureurs à mettre en générale une certaine marge de sécurité dans leurs calculs de provisions techniques.¹

▪ Principe de permanence des méthodes

La cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives impliquent une permanence dans l'application des règles et procédures relatives à l'évaluation des éléments et à la présentation des informations. Toute exception à ce principe n'est justifiée que par la recherche d'une meilleure information ou par un changement de la réglementation.

¹ François EWALD, Patrick THOUROT. « *Gestion de l'entreprise d'assurance* », Ed Dunod. Paris 2013. P.157.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

En matière d'assurance, le législateur prévoit l'utilisation conjointe de plusieurs méthodes pour le calcul des provisions techniques, la méthode dégageant le résultat le plus élevé, devant par groupes de risques homogènes, être retenue. Et cela il s'agit d'une modalité d'application.¹

▪ Principe de non- compensation

Les compensations entre éléments d'actifs et éléments de passif au bilan ou entre éléments de charges et éléments de produits dans le compte de résultat, ne sont pas autorisées sauf si cette compensation est imposée ou autorisée par la réglementation.

Section 2 : L'organisation comptable d'une compagnie d'assurance

1- Etude des comptes spécifiques aux assurances

A côté des comptes classiques logés dans la classe 1, on distingue le compte des provisions techniques régies par les décrets exécutifs n° 95-342 (30 octobre 1995) et n° 4-272 (29 août 2004) et n°13-114 (28 mars 2013) et les fonds des cessionnaires et rétrocessionnaires.

1-1 Comptes de provisions techniques d'assurance

Selon l'Art. 10 du 28 mars 2013 « *Les provisions techniques sont des fonds destinés au règlement intégral des engagements pris, selon le cas, envers les assurés, les bénéficiaires de contrats d'assurance et les sociétés d'assurance ayant cédé des parts en réassurance dites (sociétés cédantes)* ».²

Elles sont liées à la techniques même de l'assurance et imposées par la réglementation.

Ces provisions constituent l'un des aspects le plus spécifique et le plus délicat de la comptabilité des entreprises d'assurance : en effet, elles résultent d'évaluations et d'estimations qui doivent être faites avec la plus grande prudence.³

Les principales provisions techniques dans le système Algérien sont :

- La provision Pour Prime Non Acquise ;
- La provision de sinistre ou provision pour sinistre à payer.

1-1-1 La Provision Pour Prime Non Acquise (PPNA)

La provision de prime est selon l'expression de M, FOURASTIE « *le montant de la dette de l'assureur envers ses assurés au titre des contrats en cours* ».

¹ M.HAMZA REGUIG Salim, « *La comptabilité des entreprises d'assurance* », Ed l'Argus 1998, Paris.p.20.

² Voir ordonnance n° 95-07 du 23 Chaabane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances et ses textes d'application.

³ M.HAMZA REGUIG Salim.*Idem.* p.139.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

C'est une provision qui est destinée en d'autres termes à faire face aux risques et à sa gestion pendant la période comprise entre la date d'inventaire (le 31 décembre) et l'échéance de prime suivante¹, c'est-à-dire, c'est la proportion de prime dont le risque chevauche sur l'exercice à venir.

En effet, cette provision est destinée à couvrir les risques et les frais de gestion pendant la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou le terme du contrat, ce qui constitue une provision pour risque en cours.

Cette provision technique est une dette incertaine dont sa détermination s'effectue de deux méthodes :

Méthode rétrospective ou comptable :

Elle est basée sur les recettes de l'exercice écoulé, il est possible d'envisager deux méthodes de calcul :

- **Calcule contrat par contrat :** la provision pour risque en cours est calculée pour chaque contrat, elle représente au jour de l'inventaire la différence entre la prime perçus et les dépenses légitimement réalisées pour ce contrat. Cette provision décroît progressivement de jour en jour et elle sera nulle à la date d'échéance du contrat.

Cette méthode n'est pas appliquée pour deux raisons :

- Le résultat obtenu n'est pas forcément exact car elle suppose que la prime perçus est suffisante pour couvrir le risque et que les sinistres sont répartis avant et après la date d'inventaire ;
 - Le temps nécessaire est considérable vu le nombre important des contrats.
- **Calcul forfaitaire :** cette méthode prend le montant total des primes émises, au cours d'un exercice relatives à des risques qui ne sont pas complètement courues, multiplie par un coefficient déterminé selon les termes de la réglementation, au moins égale à 36% du total des primes émises mais tout autre taux peut être retenu, à condition d'être justifié.

Méthode prospective ou statistique

Selon cette méthode, le coût moyen du risque est évalué à partir des statistiques les plus récentes où on déduira un montant global de la provision pour risque en cours pour l'ensemble des contrats souscrits. La détermination de cette provision est en fonction du montant des émissions, alors toute augmentation des primes émises payables d'avance va se traduire par une augmentation proportionnelle de la provision.

¹ Messaoud Boualem TAFIANI, « le contrôle de gestion dans une entreprise Algérienne d'assurance », Office des publications universitaire, Alger. p 29.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

1-1-2 Provision pour Sinistre à Payer (SAP)

La provision pour sinistre à payer représente le montant estimatif des dépenses pour sinistres non réglés à la date d'inventaire, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'organisme d'assurance ou de réassurance.

La provision pour sinistre est considérée comme le poste important dans le bilan et sa détermination peut être calculée par trois méthodes :

Méthode dossier par dossier

Elle consiste à l'évaluation par la compagnie d'un dossier avec un montant représentant l'estimation de l'indemnité. Le montant est déterminé en fonction d'un ensemble de documents en tenant compte : De la conjoncture économique, et de l'expérience déjà acquise par l'assureur avec règlement antérieurs.

Méthode des coûts moyens

La méthode du coût moyen se base sur la reproduction du même rythme de liquidation et de sortie de l'inventaire des dossiers sinistres. Elle suppose au préalable, une forte concentration des sinistres sur le coût moyen qu'est déterminé selon des années les plus récentes. Cependant, compte tenu de la spécificité du risque automobile, et la grande dispersion des coûts des sinistres corporels par rapport à leur coût moyen, cette méthode s'avère, d'après les responsables des compagnies d'assurance, statistiquement peu fiable en tant que méthode d'évaluation des provisions techniques pour cette sous-catégorie.

Méthode de la cadence des règlements

C'est une méthode rétrospective qui cherche à dégager sur une période donnée, le pourcentage des sommes payées après un exercice pour un exercice de survenance déterminé. Ces coefficients appliqués aux règlements de chaque exercice de survenance permettront de déduire le montant des sinistres à payer.

1-2 Comptes de provisions mathématiques

1-2-1 Provisions mathématiques des assurances vie :

Selon l'Article 09 du Décret Exécutif N° 95/342 du 30/10/1995 relatif aux engagements réglementés, les Provisions mathématiques des assurances vie et de la capitalisation représentent la différence entre les valeurs actuelles des dettes de l'assureur-paiement ultérieur des sinistres et de l'assuré-paiement ultérieur des primes sur une période déterminée pour l'assurance de personnes.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

1-2-2 Les provisions mathématiques liées aux accidents corporels

Elles représentent la valeur des engagements de l'assureur pour les rentes à sa charge en assurances accidents corporels. Il est à noter qu'en matière d'assurance de personnes, les primes émises, les provisions mathématiques, ainsi que les placements et leurs revenus doivent ressortir distinctement dans les comptes de fin d'année.¹

1-3 Compte des provisions réglementées

Les provisions réglementées sont obligatoires et logées dans le compte 14. Elles sont destinées à renforcer la solvabilité de la compagnie d'assurance, en assurant un niveau de couverture minimum des risques pris par la compagnie d'assurance et/ou de réassurance sur les contrats émis.² La réglementation distingue 4 types de provisions réglementées :

1-3-1 La provision de garantie

C'est une provision qui est constituée par une dotation de 1% du montant des primes ou cotisations émises et/ou acceptées au cours de l'exercice, nettes d'annulations et de taxes (*sans déduction des cessions en réassurance*).

Cette provision cesse d'être alimentée lorsque le total formé par cette provision et le capital social ou fonds d'établissement est égal au montant le plus élevé dégagé par l'un des ratios suivants : 5% du montant des provisions techniques, 7,5% du montant des primes ou cotisations émises ou acceptées, au cours du dernier exercice, nettes d'annulations et de taxes, 10% de la moyenne annuelle du montant des sinistres réglés des trois derniers exercices.

1-3-2 Provision pour complément obligatoire aux provisions pour sinistres à payer

La provision pour complément obligatoire aux provisions pour sinistres à payer est constituée en vue de suppléer une éventuelle insuffisance des provisions pour sinistres à payer résultant, notamment, de leur sous-évaluation de déclarations de sinistres après la clôture de l'exercice et des frais y afférents. Cette provision est alimentée par un prélèvement de 5% du montant des provisions pour sinistres à payer. Elle est réajustée chaque année, proportionnellement au montant des provisions pour sinistres constituées.

1-3-3 La provision pour risques catastrophiques

La provision pour risques catastrophiques est destinée à faire face aux charges de sinistres exceptionnels résultant des opérations d'assurance des effets des catastrophes naturelles.

¹ Voir guide des Assurances en Algérie 2009, *Op.cit.* p 49.

² Voir guide des assurances en Algérie 2015, *Op.cit.* p.p.61.63.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

La provision pour risques catastrophiques est alimentée par une dotation annuelle égale à 95% du résultat technique bénéficiaire des opérations garantissant les effets des catastrophes naturelles. Les dotations annuelles de la provision pour risques catastrophiques non utilisées sont libérées après 21 ans suivant l'année de leur constitution.

1-3-4 La provisions pour risques d'exigibilité des engagements réglementés :

La provision pour risques d'exigibilité des engagements réglementés est constituée dans le but de faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs en représentation des engagements réglementés.

1-4 Comptes de tiers

La classe 4 enregistre les créances et dettes envers les tiers (*assurés, cessionnaires, rétrocessionnaires, personnel et autres*), les écritures de régularisation des produits, les dépenses en attente d'imputation et les comptes de pertes de valeur.

Les principaux comptes relatifs aux contrats d'assurance sont les créances et dettes nées des opérations d'assurance directe et les dettes et créances nées des opérations de réassurance et de coassurance.

▪ **Dettes et créances nées d'opérations de réassurance et de coassurance (compte 40)**

Figurent sous le compte 40 les dettes et les créances liées aux opérations de réassurance participant à la couverture des risques souscrits par l'assureur à l'acquisition de biens ou de services. Selon les besoins de la compagnie, des subdivisions de ce compte sont ouvertes. Notons aussi que les comptes courants des réassureurs excluent les sommes portées au compte 19 à raison des dépôts en espèces ou valeurs remises par les réassureurs.

▪ **Créances et dettes nées d'opérations d'assurance directes (comptes 41)**

Figurent dans ce compte les créances nées de la vente des contrats d'assurance. Selon les besoins de la gestion et de l'information financière, des subdivisions de ce compte existent. Nous citons par exemple :

- **411 «Assurés - Primes à recouvrer»** : ce compte enregistre les créances sur les assurés (*clients*) résultant du droit acquis par l'entreprise lors de la conclusion (*signature*) du contrat d'assurance. Les primes émises à recouvrer (*droits et taxes incluses*) ainsi que les droits de timbres sur avenants négatifs ou ristournes sont enregistrés au débit du compte. Tout encaissement ou annulation de prime ainsi que les effets acceptés sont enregistrés au crédit ;

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

- **412 «Intermédiaires d'assurance»** : ce compte quant à lui représente le compte courant des intermédiaires (*agents directs, agents généraux agréés et courtiers*) et enregistre tous les flux échangés avec ces derniers ;
- **418 «Assurés - Primes acquise non émise»** : ce compte est débité, à la clôture de la période comptable, du montant, taxes comprises, des créances imputables à la période close et dont les pièces justificatives (*police, avenant...*) n'ont pas encore été établies. Il est crédité lors de l'établissement des contrats par le débit des comptes d'assurés concernés.¹

1-5 Comptes financiers (Dettes)

Les comptes de dettes enregistrent les obligations contractées par l'entreprise vis-à-vis des tiers. Les dettes spécifiques à l'assurance dites dettes techniques sont constituées des provisions pour sinistres à payer, pour primes émises reportées et pour primes par anticipation.

1-5-1 Les sinistres à payer (SAP)

Conformément au décret exécutif n° 95-342 (30 octobre 1995), l'assureur est tenu de constater une provision pour les sinistres déclarés et non encore payés. Par sinistres déclarés et non payés, on entend :

- **Les dettes certaines** : ce sont les sinistres réglés administrativement, mais non financièrement ;
- **Les dettes évaluées** : il s'agit des sinistres non encore réglés administrativement ;
- **Les dettes estimées** : ce sont les sinistres survenus mais non encore déclarés à la société, appelés aussi sinistres tardifs. Nous aurons donc constaté que ce type de dettes présente un double emploi avec les provisions pour complément obligatoire (*voir supra*) puisqu'elles ont exactement le même objectif.

1-5-2 Primes émises reportées : Provisions pour Primes Non Acquises

En Algérie, les primes sont facturées dès l'émission du contrat pour la période contractuelle qui est généralement de 12 mois. La constitution d'une provision pour primes émises reportées permet de couvrir, pour chaque contrat à prime payable d'avance, les risques et les frais généraux que l'assureur devra supporter entre la date de clôture et la date d'échéance du contrat d'assurance.

¹Voir guide des assurances en Algérie, Edition 2015, p.p.77.78.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

1-6 Comptes d'exploitation générale

1-6-1 Comptes de charges

Les comptes destinés à regrouper les charges courantes et non courantes de l'exercice sont réunis dans la classe 6. Ils sont affectés à l'enregistrement des charges réelles et des charges calculées relatives à l'exploitation normale et habituelle de l'entreprise.

Les charges des entreprises d'assurances sont, en principe, des charges techniques. Ces charges correspondent, d'une part, à l'exploitation des opérations d'assurance (*frais d'acquisition des contrats, prestations d'assurances, frais de règlement des sinistres, frais d'administration*) et d'autre part, à la gestion des placements.

Cependant, l'exploitation des entreprises d'assurances peut connaître des charges qui ne sont imputables ni aux opérations d'assurances ni à la gestion des placements ; ces charges ont été qualifiées de "non techniques".

Ce compte dispose des charges de l'entreprise liée à son fonctionnement normal.

▪ **Compte 60 : Les sinistres (*Prestation et frais payé*) :**

Les sinistres à payer sont les obligations de l'entreprise résultant des garanties octroyées aux assurés au moment de la réalisation d'un risque en les indemnisant.

Ce compte comprend les sous comptes suivants :

- **C/600** : Sinistres sur opérations directes ;
- **C/607** : Recours sur Sinistres.

1-6-2 Comptes de produits

La classe 7 est destinée à regrouper par nature toutes les ressources liées à son fonctionnement normal.

On distingue les comptes suivants :

▪ **Compte 70 : primes émises**

Ce compte représente les primes souscrites par les assurés, en contrepartie d'une couverture d'un risque éventuel, matérialisés par un contrat d'assurance, appelé également police d'assurance, modifié éventuellement par un avenant.

Il enregistre, également les primes acceptées en coassurance et en réassurance.

Selon les besoins de la gestion et de l'information financière, des subdivisions du compte 70 sont créées telles que :

- **700** « *Primes émises sur opérations directes - Assurances de Dommages* » ;
- **701** « *Primes acceptées - Assurances de dommages* » ;
- **702** « *Primes émises sur opérations directes - Assurances de Personnes* » ;

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

- **703** « *Primes acceptées - Assurances de personnes* » ;
- **708** « *Part de la coassurance cédée dans les primes* » ;
- **709** « *Part de la réassurance cédée dans les primes* ».

▪ **Compte 71 : Primes reporté**

Ce compte est un compte de régularisation, il représente en son crédit :

- Les primes émises reportées des exercices antérieurs ;
- Les primes cédées, en coassurance et en réassurance, à reporter de l'exercice.

En débit :

- Les primes émises à reporter de l'exercice ;
- Les primes cédées, en coassurance et en réassurance, reportées des exercices antérieurs.

Selon les besoins de la gestion et de l'information financière, des subdivisions du compte 71 sont créées telles que :

- **710** : Primes reportées des exercices antérieurs ;
- **715** : Primes à reporter (*débiteur*).

▪ **Compte 72 : Commissions de réassurance**

Ce compte représente la rémunération (*contribution aux frais d'acquisition et de gestion des contrats d'assurance*) due par les cessionnaires et rétrocessionnaires au titre des cessions ou rétrocessions en réassurance.

Il enregistre, également, en son débit, les commissions versées aux cédants et rétrocedant au titre des acceptations en réassurance.

Selon les besoins de la gestion et de l'information financière, des subdivisions du compte 72 sont créées telles que :

- **721** « *Commissions reçues en réassurance* » ;
- **729** « *Commissions versées en réassurance* ».

Ces subdivisions sont étendues pour des besoins d'informations statistiques et analytiques.

2- Le fonctionnement technique et comptable des sociétés d'assurances

Les compagnies d'assurances en Algérie sont soumises à des règles de déclarations trimestrielles et annuelles, transmises à la centrale des risques, et comptant les informations et comptables et financières relatives aux contrats qu'elles émettent en référence aux méthodes dûment arrêtées dans la loi régissant l'industrie des assurances.

Le marché assuranciel est régularisé à commencer par des obligations comptables et de constitution de réserves prudentielles, aux capitaux réglementaires exigés par les autorités de tutelles.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

2.1 Les obligations comptables des sociétés d'assurances

Les obligations édictées dans l'article 225 de l'ordonnance N°95-07 du 25 janvier 1995 fixe les principes de gestion comptable des sociétés d'assurances, qui doivent transmettre chaque année à l'administration de contrôle, les documents relatifs aux opérations effectuées au cours de l'exercice et qui portent sur la tenue de livre comme suit :

- Le livre journal sur lequel est reporté un récapitulatif périodique des différentes opérations ;
- Le grand livre générale (*avec tous les comptes*) ;
- Un livre des balances trimestrielles de vérification avec la récapitulation des soldes de tous les comptes ouverts au grand livre journal (*sur le dernier jour de chaque trimestre*) ;
- Des livres caisse, banque et CCP ;
- Un livre permanent des titres mobiliers et prêts ;
- Un livre des inventaires annuels.¹

2.2 Les obligations comptables des intermédiaires d'assurances

Les intermédiaires d'assurances doivent tenir les livres et les registres suivants :

- Un registre des contrats ;
- Un registre des bordereaux de primes impayées ;
- Un registre des bordereaux de quittances retournées ;
- Un registre des bordereaux de sinistre réglés.

2.3 Les autres règles prudentielles

Toutes les entreprises d'assurances sont soumises à des règles de constitution et d'engagement qui se résument comme suit :

- Les ressources du fond de garantie des assurés sont constituées d'une cotisation annuelle des sociétés d'assurances dont le montant ne peut dépasser 1% des primes nettes d'annulation ;
- L'obligation de justification des engagements réglementés relatives aux placements des réserves, provisions et dettes techniques en actifs tel que les bons, les dépôts et prêts, les valeurs mobilières et titres assimilés, actifs immobiliers et autres ;
- La nécessité d'un accord de la commission de supervision pour la prise de participation de sociétés d'assurances dépassant les 20% des fonds propres ;
- La transmission des pièces exigées (*bilan, rapport d'activités et des états comptables*) pour la commission de supervision avant la date limite qui est le 30 juin de chaque année ;

¹ Voir guide des Assurances en Algérie 2009, édition KPMG. P.40.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

- La communication des conditions générales pour chaque police d'assurance et les tarifs d'assurances facultatives à l'administration de contrôle.¹

3- Les règles de tenue de la comptabilité

Les transactions effectuées par une compagnie d'assurance dans le cadre de ses activités techniques et financières doivent faire l'objet d'une transcription en comptabilité.²

La comptabilité de la compagnie d'assurance, pour être régulière, sincère et légale, doit être tenue dans le strict respect des dispositions du code de commerce ;

- De l'arrêté N°005, pris en application de l'article 225 de l'ordonnance N°95-07 complétée et modifiée qui détermine la liste et la forme des livres et registres que les sociétés d'assurance, de réassurance et les intermédiaires doivent tenir ;
- Du dispositif relatif au nouveau système financier et comptable, c'est-à-dire :
 - Loi n° 07-11 du 15 dhou el Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable Financier, notamment ses articles 29, 38, 39 ;
 - Ordonnance n° 08-02 du 24 Rajab 1429 correspondant au 27 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008, notamment son article 62 ;
 - Décret exécutif n° 08/156 du Joumada El Oula 1429 correspondant au 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi précitée, notamment ses articles 15 et 24 ;
 - Décret exécutif n°09-110 Rabie Ethani 1430 correspondant au 07 avril 2009 fixant les conditions et modalités et tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques ;
 - Arrêté du 23 Rajab 1426 correspondant au 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, notamment son annexe aux points 138-2, 138-3 et 138-4 ;
 - Arrêté du 23 Rajab 1426 correspondant 26 juillet 2008 fixant les seuils de chiffres d'affaires, d'effectif et l'activité applicables aux petites entités pour la tenue d'une comptabilité financière simplifiée.
 - Du nouveau système financier et comptable sectoriel.
- Des règles du Contrôle Interne ;
- De l'organisation de l'entreprise.

¹ Voir guide des Assurances en Algérie 2009, *Op.cit.* P.41.

² Documentation interne à la SAA.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

Section 3 : La gestion financière d'une compagnie d'assurance

Une des principales caractéristiques de l'activité d'assurance est l'inversion de son cycle de production : l'entreprise d'assurance perçoit les primes avant de payer les prestations. Du fait de cette particularité la compagnie doit estimer la charge de sinistres qu'elle va devoir régler pour établir un montant de prime ou de cotisation.

Avec ces primes, la société constitue au passif de son bilan des provisions techniques destinées à payer les sinistres futurs et place le montant de ces provisions sur les marchés financiers. Aussi la société doit se doter d'outils de gestion pour placer de manière optimale ses actifs tout en veillant à sa solvabilité à court, moyen et long terme.

C'est pourquoi la gestion financière qu'est une activité très importante dans la compagnie d'assurance d'où découle sa stratégie globale et son organisation, Il est important que chaque activité de l'entreprise soit contrôlée en termes de coûts, et cette dernière ne peut se permettre de ne pas accorder d'importance à ses flux financiers au risque de se retrouver très vite en situation difficile.

1- Un environnement organisationnel complexe

L'activité d'assurance se caractérise par l'importance du volume de transactions et par la diversité quant à leurs natures. Ainsi que le fait de concentrer des risques mutualisables et de permettre ainsi aux agents économique de limiter les conséquences financières d'événements adverses. Cela amène l'assureur à devoir identifier et évaluer et gérer les risques pesant sur son actif et son passif afin d'assurer sa solvabilité en conformité avec les dispositions réglementaires et les objectifs qu'il poursuit.

L'ampleur des informations à gérer se traduit par la complexité des traitements et de l'organisation à mettre en place. Et les fonctions techniques et comptables jouent un rôle central dans la réussite du processus de production des informations relatives à l'activité d'une compagnie d'assurance.

2- Une activité contrôlée

L'inversion du cycle de production explique l'objet de la surveillance et du contrôle prudentiel des entreprises d'assurances : faire qu'elles ne souscrivent pas de risques qu'elles ne seraient pas en mesure de compenser, s'assurer qu'elles sont toujours en mesure de tenir leurs engagements.¹

¹ F.EDWALD, P.THOUROT, *Op.cit.* p 10.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

A cet effet les domaines comptables, techniques et financiers des assurances sont des domaines contrôlés, et ces derniers sont exercés dans l'intérêt des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurances et de capitalisation ; Il veille à la bonne fin des contrats. Il s'agit d'un contrôle de gestion complété par un contrôle juridique.

En effet, du point de vue juridique, le contrôle a pour tâche de surveiller l'application des législations qui définissent les obligations réciproques des deux parties contractantes, l'assureur et l'assuré, ainsi qu'éventuellement les obligations de l'assureur à l'égard des tiers qui sont intéressés par la garantie prévue au contrat.

Sur le pan de gestion, le contrôle intervient :

- Dans le domaine comptable, en veillant à ce que les entreprises d'assurance établissent leurs opérations d'une manière sincère et fiable ;
- Dans le domaine technique, en examinant les méthodes suivies par les compagnies d'assurances pour l'estimation de leurs engagements pour la détermination des tarifs, des pleins de souscriptions et de rétentions en réassurance ;
- Dans le domaine financier, en fixant les règles prudentielles de constitution et de couverture des provisions techniques et en imposant aux sociétés d'assurance des règles visant, notamment, à renforcer leurs solvabilités pour faire face aux risques encourus.

Effectivement, les pouvoirs publics interviennent, à travers des textes législatifs et réglementaires, pour imposer aux sociétés d'assurance des règles visant, notamment, à renforcer leurs solvabilités. La finalité de ces contrôles est avant tout de protéger les détenteurs et bénéficiaires des contrats d'assurances des conséquences d'une éventuelle défaillance de la compagnie d'assurance. Le système est composé de trois catégories de règles :

- Provisions Techniques ;
- La représentation des provisions par des actifs admis ;
- La Marge de Solvabilité.

2-1 Provisions Techniques

A chaque provision inscrite au passif du bilan de la compagnie d'assurance doit correspondre un placement inscrit à l'actif en représentation de la somme provisionnée.

Les provisions techniques enregistrées sont constituées pour faire face aux engagements pris par les compagnies d'assurance, elles représentent de 70 à 80% du total du passif. Revêtant une grande importance en matière d'assurance, les provisions techniques représentent le module le plus délicat à cerner, tant pour le management des compagnies d'assurance, que pour

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

les contrôleurs externes. En effet, une évaluation insuffisante de ces provisions aurait un impact direct sur la sincérité du résultat de la société.

C'est pourquoi le législateur algérien définit la notion engagements réglementés, qui comporte en plus des provisions techniques, les provisions réglementées. Qui ont pour objet de renforcer la solvabilité de la société d'assurance.

2-2 La représentation des provisions par des actifs admis (*La structure des placements*)

Les engagements réglementés désignent les dettes envers les assurés et tous les tiers disposant d'un privilège au moins égal (*État ; Organismes sociaux ; Salariés...*), Ces engagements doivent être représentés, en valeur comptable, par des placements.

En effet, Les placements sont soumis à une réglementation spécifique qui a pour objectifs la sécurité et la rentabilité permettant de garantir aux engagements de confronter la marge de solvabilité et de contribuer au bon équilibre du résultat.

Selon l'Art. 224. (*modifié par l'art. 35 LFC 2011*). «*Les sociétés d'assurance et/ou de réassurance et les succursales d'assurance étrangères doivent, à tout moment, être en mesure de justifier l'évaluation des engagements réglementés qu'elles sont tenues de constituer. Ces engagements sont les suivants :*

1. *les provisions réglementées ;*
2. *les provisions techniques.*

Ces engagements doivent être représentés par des actifs équivalents, énumérés ci-après :

1. *bons et dépôts ;*
2. *valeurs mobilières et titres assimilés ;*
3. *actifs immobiliers*».¹

Les provisions par des actifs admis sont composées de 3 principales catégories d'actifs :

2-2-1 Bons et dépôts, ils sont constitués généralement

- Des bons et obligations de Trésor : ce sont les placements en valeurs d'état « *les bons de trésor assimilés* » (BTA) et « *les obligations assimilées au trésor* » (OAT), nécessaires pour atteindre la marge de solvabilité institué par le décret exécutif n 95/343 du 30 octobre 1995.
- Et d'autre part les placements en dépôts à terme (DAT) sont la véritable couverture des provisions technique.

¹ Ordonnance n° 95-07 du 23 Chaabane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances et ses textes d'application.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

Proportions minimum à affecter pour chaque type de placements effectués par les sociétés d'assurance ¹

- **Article 1.** En application de l'article 12 du décret exécutif n°95-342 du 6 Joumada Ethania 1414 correspondant au 30 octobre 1995 susvisé, le présent arrêt pour objet de fixer les proportions minimum à affecter pour chaque type de placements représentatifs des engagements règlementées et effectués par les sociétés d'assurance et/ou de réassurance.
- **Article 2.** (*modifié et complété par l'article 02 du l'arrêté du 07 01 2002*). Les éléments d'actifs énumérés à l'article 11 du décret exécutif n° 95-342 du 6 Joumada Ethania 1416 correspondant au 30 octobre 1995 susvisé représentent les engagements réglementés dans les proportions ci-après :

- 1- 50% minimum pour les valeurs d'Etat (*Bons du Trésor, dépôt auprès du Trésor et obligations émises par l'Etat ou jouissant de sa garantie*) dont la moitié, au moins, pour les valeurs à moyen et long termes ;
- 2- Le reste des engagements réglementés est à répartir entre les autres éléments d'actifs en fonction des opportunités offertes par le marché sans que la part des placements en valeurs mobilières et titres assimilés émis par des sociétés algériennes non cotées en bourse ne dépasse le taux de 20% des engagements réglementés.

2-2-2 Actifs immobiliers

Ce sont des placements qui peuvent représenter jusqu'à 40% de l'actif affecté à la représentation des provisions techniques. Ils se décomposent en immeubles bâtis et non bâtis.

- **Les immeubles bâtis et non bâtis**

- Les immeubles bâtis sont les immeubles de bureaux, les immeubles d'habitation, des locaux commerciaux... ;
- Les immeubles non bâtis sont les terrains destinés à la construction.

- **Les droits réels immobiliers**

C'est les lots de propriétés d'immeubles de bureaux ou d'habitation.

- **Les parts ou actions des sociétés immobilières**

Il s'agit de participation :

- Soit dans les sociétés civiles immobilières locatives pour but la construction et la vente d'immeubles ;
- soit dans des sociétés immobilières qu'elles conservent dans leur patrimoine.

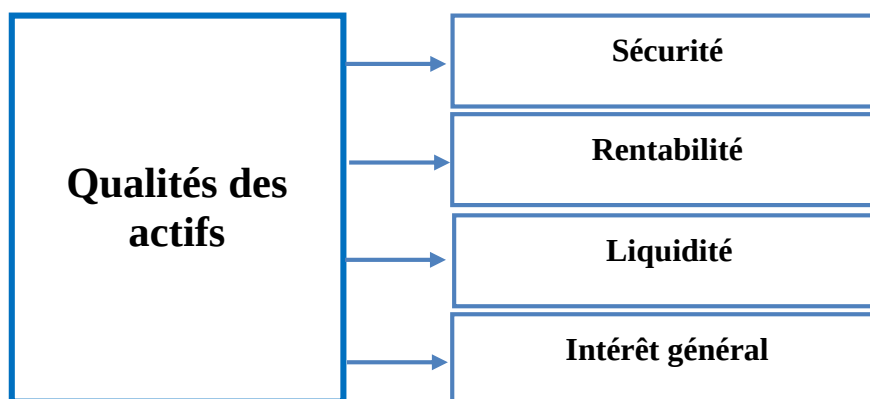
¹ Voir ordonnance n° 95-07 du 23 chaabane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances et ses textes d'application.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

2-2-3 Valeurs mobilières, elles sont constituées de :

- Placements en valeurs à revenus fixes, ce sont les prêts accordés, prêts hypothécaires aux personnes physiques, avances sur contrats, frais d'acquisition reportés. Et ils sont des placements qui permettent d'assurer des revenus financiers. Prêt ne signifie pas accorder des prêts comme des banques, mais de placer les primes dans des secteurs économiques d'intérêt général ;
- Placements en valeurs à revenus variables, ce sont les placements en actions, ce poste qui est le plus faible dans les investissements des sociétés, il permet de réaliser des plus-values substantielles à court et à long terme ;
- La constitution des provisions par des actifs admis représente une qualité très importante pour le bilan d'une compagnie d'assurance.

Figure N°2 : Une présentation simple des qualités des actifs pour le bilan d'une compagnie d'assurance



Source : Réalisé par nous-même.

2-3 La Marge de Solvabilité

La solvabilité d'une compagnie d'assurance consiste en sa capacité à honorer ses engagements envers les assurés et bénéficiaires des contrats. Les principaux engagements sont représentés par les provisions techniques qui doivent permettre à l'assureur de faire face aux sinistres et charges prévisibles.

C'est pourquoi une compagnie d'assurance doit disposer d'un certain montant de ressources supplémentaires, appelée exigence de marge de solvabilité, afin d'amortir les éventuelles conséquences défavorables d'une situation non prévue.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

2-3-1 Définition de la marge de solvabilité

Elle représente un ensemble de ressources constitué notamment par le capital social, les réserves, les plus ou moins-values, destiné à pallier une insuffisance des provisions techniques. Donc une compagnie d'assurances se doit d'être solvable, c'est-à-dire suffisamment solide financièrement pour respecter les engagements qu'elle a envers ses assurés et ses autres créanciers.

Plus précisément, la solvabilité peut être définie à partir de deux angles de vue :

- La possibilité qu'à une entreprise de respecter ses obligations financières en termes de paiement de prestations, d'intérêts et d'amortissements des dettes ;
- Le fait de disposer d'un tampon financier suffisant pour couvrir les risques, frais et pertes imprévus sans mettre en péril la pérennité de l'entreprise.

Les pouvoirs publics ont édicté un ensemble de dispositions comptables et de règles de gestion prudentielles qui visent à assurer la solvabilité des compagnies d'assurances.

2-3-2 La constitution de la marge de solvabilité

La solvabilité des sociétés d'assurance et/ou de réassurance en Algérie est matérialisée par l'existence d'un supplément aux provisions techniques, appelé « *marge de solvabilité* ».

Ce supplément ou marge de solvabilité est constitué par :

- **Le capital social** : il est représenté dans les fonds propre du bilan de l'entreprise d'assurance, et selon l'Art. 228 bis. (Ajouté par l'art. 42 L 06-04) « *Toute prise de participation dans le capital social d'une société d'assurance et/ou de réassurance dépassant la proportion de 20% du capital social est soumise à l'autorisation préalable de la commission de supervision des assurances* ». ¹
- **Les réserves ;**
- **Les plus ou moins-values.**

3- Les risques auxquels s'exposent les compagnies d'assurance

L'activité d'assurance est par nature une activité risquée : la fonction économique globale des entreprises d'assurance est d'assumer des risques qu'une personne physique ou morale ne pourrait supporter en mutualisant un grand nombre de risques similaires.

Néanmoins, une entreprise d'assurance est elle-même exposée à un certain nombre de risques globaux qui peuvent menacer son existence et, dans des cas extrêmes, la ruiner. Pour cela, la société d'assurance doit être en mesure de se prémunir contre ces risques.

¹ Voir ordonnance n° 95-07 du 23 Chaabane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances et ses textes d'application.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

3-1 l'identification des risques

Pour honorer ses engagements en toutes circonstances, la société d'assurance doit être en mesure de se prémunir contre les risques suivant :

Les risques techniques ;

- Les risques techniques ;
- Les risques de comportements ;
- Les risques de placement.

Ces risques sont fortement dépendants. Pour se couvrir contre leur réalisation, il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble et de ne pas traiter séparément le passif et l'actif.

3-1-1 Les risques techniques

Les risques techniques sont liés à la fiabilité de l'estimation des flux correspondant aux engagements pris par les sociétés d'assurances. Cette séquence de flux conduit, d'une part, à fixer les tarifs et le chargement et, d'autre part, à calculer les provisions.

- Le risque est lié à une diversification insuffisante du portefeuille. Un effectif trop faible ou trop concentré sur un profil de population (*homme, femme, fumeurs.*) pourrait conduire à une estimation des engagements trompeurs ;
- Le risque lié à un taux technique trop élevé. Lorsque le taux technique est très proche du taux du marché lors de la souscription, le différentiel de taux ne permet pas toujours à l'assureur de se couvrir contre les différents risques qu'il supporte ;
- Le risque lié à une mauvaise perception des engagements à travers les provisions. Pour les sociétés d'assurances qui détiennent encore des contrats d'épargne à taux majoré, le montant de la provision mathématique est particulièrement trompeur car il correspond à l'actualisation de l'engagement au terme à ce taux majoré (*souvent très supérieur au taux du marché en période de baisse du taux d'intérêt*).¹

3-1-2 Les risques de comportement

Le comportement des assurés peut s'éloigner de celui retenu pour la tarification et le provisionnement. Ce comportement peut dépendre en particulier :

- Du réseau de distribution ;
- De la concurrence interne ou externe ;
- Du degré de mutualisation retenu ;
- De l'efficacité de l'information financière ;

¹ Michel PIERMAY, Pierre MATHOULIN, Arnaud COHEN : « *La gestion Actif-Passif d'une compagnie d'assurance ou d'un investisseur institutionnel* », 5^{ème} Ed, ECONOMICA, Paris, 2002, p.10.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

- De la performance financière affichée.

En fonction du niveau des marchés financier et des taux d'intérêt, la survenance de rachat dans le portefeuille peut assainir ou contraire affaiblir le bilan et plus généralement la richesse de la société.¹

Ces rachats peuvent provoquer la réalisation du risque de liquidité, par le fait de ne pas disposer dans le futur de la trésorerie nécessaire pour faire face à ses engagements (*termes, rachats anticipés, décès*).

La société d'assurance se trouve alors dans l'obligation d'emprunter ou de vendre des actifs dans des conditions inconnues aujourd'hui.

3-1-3 Les risques de placements

Les risques de placements concernent principalement les obligations (*risque de taux*) ainsi que les actions et les immeubles (*risque de marché*).

- **Risque de taux**

En cas de baisse des taux, les flux sont investis ou réinvestis à un taux de plus en plus bas, ce qui peut conduire à un taux de rendement financier insuffisant pour respecter les engagements de taux.

En cas de hausse des taux d'intérêt, les compagnies peuvent être amenées à réaliser des moins-values. Si la réserve de capitalisation est insuffisante, elles peuvent se trouver face à des insuffisances de rendements pour revaloriser les contrats au même niveau que ceux des compagnies récentes et limiter les comportements de rachat anticipé.

- **Le risque de baisse du marché des actions**

Pour un assureur, la baisse du marché des actions entraîne à la fois une insuffisance de rendement financier (*risque de devoir doter la provision pour dépréciation durable et la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques*) et le risque de devoir doter la provision pour aléa financier et la provision globale de gestion.

La valeur d'une action est souvent considérée comme égale à la valeur actuelle de ses dividendes futurs estimés actualisés à un taux qui prend en compte le taux du marché et la prime de risque.

Bien qu'il existe à long terme une certaine corrélation entre l'évolution des actions et le niveau des taux d'intérêt, il arrive qu'à certaines phases du cycle économique ou boursier, les marchés évoluent de façon décorrélée :

¹ Michel PIERMAY, Pierre MATHOULIN, Arnaud COHEN, *Op.cit.* p.p.11.12.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

- La valeur des actions peut baisser fortement alors que la valeur actuelle des engagements croît du fait de la baisse des taux. Ce comportement des marchés a été observé au Japon ;
- Certaines crises violentes, comme la crise asiatique en 1997, la crise russe en 1998 ou la crise des Twin Towers de 2001, conduisent à une hausse du cours des obligations d'Etat alors que les autres classes d'actif baissent fortement. Ce comportement des marchés est appelé comportement de fuite vers la qualité « *fly to quality* ».

4- Analyse de l'activité et la performance de l'entreprise

L'analyse financière est une technique d'étude qui s'appuie sur l'exploitation de documents comptables (*bilan, compte du résultat*) et d'informations financières relative à la compagnie d'assurance et à son secteur d'activité afin de répondre à certaines questions fondamentales concernant la gestion de l'entreprise.

Une fois effectuée, elle permet de porter un jugement d'ensemble sur la santé financière d'une société, la gestion et la rentabilité, et ses perspectives de développement.

4-1 Définition de l'analyse financière

L'analyse financière est définie différemment par plusieurs auteurs, de différentes manières :

Selon Elie COHEN : « *L'analyse financière constitue un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière de l'entreprise, aux risques qui l'affectent, aux niveaux et à la qualité de ses performances* ». ¹

L'analyse financière est définie comme un ensemble des méthodes qui permettent de chercher dans quelle mesure une entreprise doit maintenir son équilibre financier à court, moyen et long terme, considéré comme un jugement sur les perspectives d'avenir.

4-2 Les objectifs de l'analyse financière

L'analyse financière a pour objectif de :

▪ Appréciation de la solvabilité

La Solvabilité d'une entreprise se définit comme l'aptitude à assurer le règlement de ses dettes lorsque celles-ci arrivent à échéance.

Le bilan permet d'estimer la solvabilité en procédant à un classement des postes de l'actif selon les critères de liquidité croissante (*l'aptitude à se transformer en liquidité*), et à un classement des postes du passif selon les critères d'exigibilité croissante. Il s'agit d'une approche patrimoniale de l'entreprise.

¹ COHEN Elie : « *analyse financière et développement financier* ». Ed EDICEF, Paris France, 2004, P.8.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

▪ La mesure de la performance

La mesure de performance consiste essentiellement à évaluer la rentabilité et les problèmes des résultats. Pour apprécier les performances réalisées par une entreprise, il faut comparer les moyens mis en œuvre aux résultats obtenus. Ces derniers sont mesurés par des indicateurs de résultats.

▪ La mesure de croissance

L'entreprise doit mesurer la croissance de son activité sur la période d'observation retenue. Le rythme de la croissance est un indicateur intéressant à condition :

- Que l'incidence de la hausse des prix soit neutralisé ;
- Que l'indicateur soit comparé au taux de croissance du secteur.

▪ Appréciation de risque

Le dernier objectif poursuivi par l'analyse financière est l'appréciation des risques encourus par l'entreprise. Il s'agit essentiellement du risque de défaillance à la suite d'une cessation de paiement.

4-3 Les étapes de l'analyse financière

Pour être en mesure de porter un jugement sur la situation financière d'une entreprise, l'analyse doit tenir compte de l'ensemble d'informations disponibles surtout celles publiées par la comptabilité ou par d'autres sources. Généralement plusieurs étapes doivent être suivies à savoir :

- Procéder à l'examen global des états financiers, cet examen porte généralement sur les emplois (*actifs*), les ressources (*passifs*), les ventes et les bénéfices ;
- Etudier l'environnement de l'entreprise (*son secteur d'activité, la convention collective à laquelle elle doit se référer, la concurrence, la répartition de son capital..*) ;
- Analyser le rapport du vérificateur, l'énoncé des principes comptables, les notes aux états financiers et d'autres informations pertinentes ;
- Appliquer les techniques d'analyse comme les ratios, l'étude du bilan en grande masses et autres ;
- Analyser le compte de résultat et calculer « *les soldes intermédiaires de gestions* » pour expliquer la formation du résultat.

Enfin, porter un jugement sur la situation financière, formuler des recommandations et prendre des décisions.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

4-4 L'analyse par indicateurs de l'équilibre financier et les ratios.

Toute entreprise est tenue de maintenir un degré de liquidité suffisante pour assurer en permanence sa solvabilité, et pour faire face à ses engagements, c'est-à-dire à régler ses dettes au fur à mesure qu'elles viennent à l'échéance. L'analyse de la structure financière de l'entreprise se détermine à partir de quatre instruments : FR, BFR, TR et les Ratios.

I- L'analyse par les indicateurs d'équilibre financier :

L'équilibre financier est la position de la stabilité du rapport entre les ressources financières et les emplois. L'équilibre financier est perçu dans une entreprise suivant la règle de l'équilibre financier minimum.

1- Le fond de roulement (FR)

▪ Définition du fond de roulement

Le fond de roulement est la part des capitaux disponibles à long terme qui peuvent être utilisés pour financer l'actif circulant, et c'est la proportion des ressources durable que l'entreprise consacrée au financement de ces actifs circulants ou emplois cycliques.

Donc le fond de roulement net global est le manant des ressources permanentes restant à la disposition de l'entreprise après le financement de ses emplois stables. Et il est la marge de sécurité constituée par des capitaux circulant sur des dettes à court termes.

▪ Le calcul du fond de roulement

La notion du fond de roulement à donner lieu à des multiples formulations qui traduisent respectivement une approche « *par le haut du bilan* » et une approche « *par le bas du bilan* » et qui sont comme suit :

La 1^{ère} méthode : à partir du haut de bilan :

$$\text{FR} = \text{Capitaux Permanents (CPe)} - \text{Valeurs Immobilisées (VI)}$$

La 2^{ème} méthode : à partir du bas de bilan :

$$\text{FR} = \text{Actif Circulant (AC)} - \text{Dettes à Court Terme (DCT)}$$

▪ Interprétation du fond de roulement :

- Un fond de roulement Positif :

Le fond de roulement financier doit être positif afin d'assurer une marge de sécurité à l'entreprise, car un $\text{FR} > 0$ signifie que les capitaux permanents (DLMT+DCT) sont supérieurs aux actifs immobilisés, c'est à dire les capitaux permanents permettent de financer l'intégralité des actifs immobilisés et de financer en outre une partie des actifs circulants.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

Dans ce cas l'entreprise dispose d'une marge de sécurité qui lui permettra de financer la totalité de ses immobilisations.

- Un fond de roulement financier négatif :

Il traduit des difficultés financières et une augmentation du risque financier, cela signifie que les capitaux permanents ne peuvent pas financer l'intégralité des immobilisations c'est-à-dire l'entreprise finance une partie de ses investissements par des ressources à court terme.

Dans ce cas, l'entreprise ne dispose d'aucune marge de sécurité, mais l'équilibre financier peut être maintenu, à condition que les actifs circulants soient très liquides et que les dettes à court terme soient peu exigibles.

- Un fond de roulement nul :

Dans ce cas, les ressources stables de l'entreprise sont égales à l'actif immobilisé constitué, c'est à dire que les ressources stables couvrent les besoins à long terme de l'entreprise. Mais, même si l'équilibre de l'entreprise semble atteint, celle-ci ne dispose d'aucun excédent de ressources à long terme pour financer son cycle d'exploitation.

2- Le besoin de fond de roulement

- **Définition du besoin en fond de roulement :**

Le BFR représente la différence entre les actifs d'exploitation (*créances clients et dettes à court terme*) et les dettes d'exploitation. Il s'exprime alors par la différence entre les besoins nés du cycle d'exploitation (*financement des stocks et des créances*) et les ressources d'exploitations (*dettes à court terme*).

Vu la spécificité du secteur des assurances, les entreprises d'assurance n'ont pas de cycle d'exploitation à financier ; l'inexistence de stock, ce qui fait qu'il n'y a pas de BFR à exprimer.

- **Mode de calcul du besoin de fond de roulement**

Il se calcule par deux méthodes différentes :

La 1^{ère} méthode est la suivante :

$$\text{BFR} = (\text{Valeurs d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables}) - (\text{Dettes à court terme} - \text{Dettes financières})$$

La 2^{ème} méthode est déterminée de la manière suivante :

$$\text{BFR} = (\text{Actif circulant} - \text{Valeur Disponible}) - (\text{Dettes à Court Terme} - \text{Dettes Financières})$$

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

▪ Les caractéristiques du BFR

- Le BFR est principalement une fonction de la nature de l'activité de l'entreprise ; - C'est une valeur dynamique en fonction du niveau d'activité de l'entreprise, ainsi que des détails d'encaissement des dettes ;
- Le BFR a un caractère fluctuant, il varie suivant les recettes et dépenses d'exploitation ;
- Des conditions de son financement vont dépendre les conditions de maintien de l'équilibre financier de l'entreprise.

Le besoin en fonds de roulement reflète la capacité de l'entreprise à générer les ressources nécessaires au financement de son cycle d'exploitation sans miser ses ressources internes.

▪ Interprétation du besoin de fond de roulement :

Il existe trois cas pour interpréter le BFR :

▪ 1^{er} cas :

Si **BFR > 0** : Le BFR est positif : Les ressources cycliques n'arrivent pas à couvrir la totalité des emplois cycliques, et cela signifie que les besoins d'exploitation n'ont pas été entièrement couverts par les dettes à court terme.

▪ 2^{er} cas :

Si **BFR < 0** : Le BFR est négatif signifie qu'il y a un excédent des ressources d'exploitations, dans ce cas les ressources cycliques (DCT) sont supérieurs aux emplois cycliques (VE + VR). Donc l'entreprise génère suffisamment de ressources pour financer son cycle d'exploitation qui excède la valeur des besoins exprimés par l'exploitation

▪ 3^{er} cas :

Si **BFR = 0** : Cette situation signifie que les dettes à court terme arrivent juste à financer les emplois cycliques.

3-La situation de la trésorerie (TR)

▪ Définition de la trésorerie

La trésorerie joue un rôle fondamental dans toute structure économique. Elle réalise l'équilibre financier à court terme entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

En effet, la situation de la trésorerie « *exprime le surplus ou l'insuffisance de marge de sécurité financière après le financement du besoin en fonds de roulements* ». ¹

¹ BEATRICE et FRANÇAIS GRAND GUILLET « *Analyse financière* », Ed gualino, 6^{ème} éd, Paris, 2002, p.105.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

▪ Mode de calcul de la trésorerie (TR)

Deux méthodes sont utilisées pour le calcul de la trésorerie et qui sont :

1^{ère} méthode :

$$\text{TR} = \text{Trésorerie d'actif} - \text{Trésorerie du passif}$$

- **Les actifs de trésorerie comprennent** : les disponibilités ;
- **Les passifs de trésorerie comprennent** : les concours bancaires, les soldes créditeurs des banques.

2^{ème} méthode :

$$\text{TR} = \text{fonds de roulement} - \text{besoin en fonds de roulement}$$

▪ Interprétation de la trésorerie

TR > 0	L'entreprise dispose d'une liquidité qui lui permet de rembourser ses dettes à court terme.
TR < 0	L'entreprise ne dispose pas d'une liquidité suffisante.
TR = 0	L'entreprise est liquide et arrive à couvrir l'ensemble de ses emplois.

II-L'analyse par les ratios

Les ratios représentent des outils importants pour analyser les caractéristiques et la santé propre à chaque société. Ils sont notamment largement utilisés par les analystes financiers externes. Ceux-ci cherchent alors à mesurer la santé et la performance de la société soit pour donner un avis en termes de valorisation boursière ou une évaluation de la capacité de l'assureur à faire face à ses engagements (*agence de notation*).¹

En effet, la méthode des ratios est un outil qui permet d'évaluer ponctuellement les soldes des actifs et des passifs apparaissant au bilan tout en les comparant aux flux enregistrés pendant tout exercice au compte de résultats.

1- Définition d'un ratio

Un ratio est un rapport entre deux grandeurs significatives de l'activité de l'entreprise de sa situation économique ou de ses performances. Il doit donc exprimer obligatoirement une valeur destinée à apprécier les différents aspects de la vie de l'entreprise.

¹Voir cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance, partis (2), bibliographie sur www.cours-assurance.org. Consulté le 22/9/2019 à 15h54.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

▪ Les intérêts des ratios

L'analyse par la méthode des ratios permet de savoir si les moyens financiers dont dispose l'entreprise ont été utilisés pour atteindre son objectif financier¹. Cette méthode permet au contrôleur de gestion de :

- Suivre les progrès de leurs entreprises ;
- Connaître l'entreprise et évaluer l'importance de ses capacités, et de ses qualités pour les exploiter ;
- Évaluer l'importance de ses faiblesses pour mieux remédier ;
- Assurer la rentabilisation des opérations ;
- Assurer l'efficacité dans la gestion de ses patrimoines ;
- Fournir des indications sur la structure de l'activité ;
- Fixer des objectifs à atteindre dans le cadre de plans à court, moyen ou long terme.

2-Les types de ratios

2-1 Ratios techniques et financiers

▪ Ratio de sinistralité

Le ratio de sinistralité est très utilisé en assurance non vie, il reflète la charge de sinistre rapportée aux primes. Ce ratio est calculé après prise en compte de la réassurance.

$$\text{Ratio de sinistralité} = \text{Charges des sinistres nettes N} / \text{Primes acquises nettes N}$$

En principe ce ratio doit être inférieur à 1, pour couvrir les coûts de gestion et assurer une bonne rentabilité, elle-même gage de solvabilité des compagnies d'assurance, autrement dit, les primes encaissées devraient être supérieures au remboursement des sinistres.

▪ Ratio de frais de gestion

Les frais de gestion sont composés des frais d'acquisition, des frais d'administration, des autres charges techniques et des frais de gestion des sinistres. Plusieurs ratios de frais peuvent donc être calculés. Le calcul habituellement retenu est sur la base des primes émises. Au niveau du compte de résultat les frais de gestion des sinistres sont inclus dans les charges des sinistres.

$$\text{Ratio de frais de gestion} = (\text{Frais d'acquisition} + \text{Frais d'administration}) / \text{Primes émises nettes}$$

¹ F.DIVISIA, Cité par P.LAUZEL et A.CIBERT : « Les déterminants de la structure financière des PME », 2^{ème} éd, 2001, p.63.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

▪ Ratio combiné

Le ratio combiné est considéré comme un des meilleurs indicateurs de la performance par les assureurs, comme mesure de la rentabilité de leur activité¹. En effet, ce ratio est largement utilisé dans l'analyse technique des comptes des entreprises d'assurance ainsi que dans leur communication interne et externe.

Il reflète la capacité à générer des profits sur l'activité de souscription de polices. Le ratio combiné et le ratio de sinistralité sont des éléments importants en analyse et communication. Il combine le ratio de sinistralité et le ratio de frais de gestion.

Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{Ratio combiné} = \text{Ratio de frais} + \text{Ratio de sinistralité}$$

Le ratio combiné permet d'évaluer la marge existante avant prise en compte du résultat financier. Un ratio supérieur à 100% signifie que la marge avant prise en compte du résultat financier est négative ce qui est généralement le cas pour les branches longues où le montant des produits financiers attendu est proportionnellement plus important dû au décalage qui existe entre l'encaissement de la prime et le règlement du sinistre.

2-2 Ratios de liquidité

La liquidité du bilan traduit la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme à l'aide des actifs à court terme. Son évolution est appréciée dans le temps et dans l'espace à l'aide de trois ratios :

▪ Ratios de liquidité générale

Mesure la capacité de l'entreprise à s'acquitter de ses dettes à court terme, il doit être supérieur ou égale à 1.

Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Ratios de liquidité générale (R.L.G)} = \frac{\text{Actif circulant (AC)}}{\text{Dettes à court terme (DCT)}}$$

▪ Ratio de liquidité réduite :

Il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes à court terme par ses valeurs disponibles et réalisables (*créance*), en générale il est inférieur à l'unité et n'a pas de valeur normative.

Il se calcule par la formule suivante :

¹ <http://centre-de-formation-financiere.over-blog.com/article-indicateur-de-performance-bien-comprendre-le-ratio-combine-dans-l-assurance-104790460.html>. Consulté le 22/08/2019 à 14h.15.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

$$\text{Ratio de liquidité réduite} = (\text{Créance} + \text{Disponibilités}) / \text{Dette à Court}$$

Ratios de liquidité immédiate (R.L.I)

Il traduit la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant sa valeur disponible.

Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Ratios de liquidité immédiate (R.L.I)} = \text{Valeur disponible (VD)} / \text{Dettes à court terme}$$

2-3 Ratios de structure

Ces ratios compare des éléments du bilan de la société d'assurance, pour en déduire les moyens, les emplois, le patrimoine, les types de financement (*par exemple proportion du long terme par rapport au court terme*).

Ils permettent de porter un jugement sur la structure financière de l'entreprise et d'apprécier la solvabilité et l'équilibre financier de l'entreprise, parmi les ratios de structure on présente :

▪ Ratio d'endettement (R.E)

Il mesure la part de financement des actifs par le total des dettes, et il compare les dettes (*court, moyen et long terme*) au total actif.

Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Ratio d'endettement (R.E)} = \text{Total des dettes} / \text{Somme actif}$$

▪ Ratio d'autofinancement

Il indique le degré d'indépendance de l'entreprise par rapport à ses dettes long et moyens terme (DLMT). Plus il est élevé, plus l'entreprise est financièrement indépendante. Il doit être supérieur à 1.

Il se calcul comme suit :

$$\text{Ratio d'autofinancement} = \text{Capitaux Propres} / \text{DLMT}$$

2-4 Ratios de rentabilité

La rentabilité d'une compagnie d'assurance sous l'angle des différents concepts est un déterminant de la performance financière. Elle touche aux différents aspects économiques et

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

financiers de l'assureur, comme une mesure qui unifie la diversité des activités en assurance¹. Car la rentabilité pour une compagnie d'assurance est entendue comme sa capacité à produire un bénéfice net satisfaisant par rapport au capital engagé. Il s'apprécie essentiellement à travers les ratios suivant :

▪ Ratio de rentabilité financière

Le ratio de rentabilité financière ou Return on Equity « ROE » est le rapport entre le résultat net après impôts et les fonds propres comptables (*hors plus-values latentes et emprunts subordonnés*).

Ce ratio financier est un ratio suivi avec attention par les actionnaires qui peuvent ainsi mesurer la rentabilité de leur investissement. Le ROE indique la capacité de l'entreprise à rentabiliser les capitaux employés pour ses activités. Le résultat peut être fortement influencé par des facteurs non directement liés à l'activité (*dégagement de plus-value exceptionnelle,...*).

Le calcul peut aussi se faire sur le capital économique. Cependant le ROE ne représente que la performance globale de l'entreprise, il ne permet pas de mesurer la rentabilité par activité et ne prend pas en compte la notion de risque.

Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{Ratio de rentabilité financière} = \text{résultat net (RN)} / \text{capitaux propres (CP)}$$

Si le ratio est inférieur à 15%, donc l'entreprise n'est pas rentable.

▪ Ratio de rentabilité économique

Il exprime l'efficacité de la société d'assurance dans l'exploitation de ses ressources stables. Il se calcule par la formule suivante :

Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{Ratio de rentabilité économique (R.R.E)} = \text{Résultat net} / \text{Total actif}$$

Le ratio doit être supérieur à 15%, si il est inférieur, cela signifie que l'entreprise n'est pas assez rentable, donc de savoir s'il est nécessaire de maintenir l'entreprise.

2-5 Ratio de solvabilité

Par définition, une compagnie d'assurances se doit d'être solvable, c'est-à-dire suffisamment solide financièrement pour respecter les engagements qu'elle a envers ses assurés

¹ Issam DAYOUB, Thèse présentée pour obtenir le grade de docteur de l'université de bordeaux discipline/spécialité en sciences de gestion : « *Le rôle des déterminants de la performance financière en assurance. Etude sur les sociétés d'assurance françaises* », Université de BORDEAUX, Année 2014, p.130.

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

et ses autres créanciers. Plus précisément, la solvabilité peut être définie à partir de deux angles de vue :

- La possibilité qu'à une entreprise de respecter ses obligations financières en termes de paiement de prestations, d'intérêts et d'amortissements des dettes ;
- Le fait de disposer d'un tampon financier suffisant pour couvrir les risques, frais et pertes imprévus sans mettre en péril la pérennité de l'entreprise.

Le ratio de solvabilité exprime le rapport entre les (DCT + DLMT) et total actif.

$$\text{Ratio de solvabilité} = \text{Total actif} / (\text{DCT} + \text{DLMT})$$

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

Conclusion

D'après ce deuxième chapitre qui porte sur la spécificité comptable des compagnies d'assurance et leur gestion financière, nous pouvons conclure que la comptabilité des assurances relève d'un plan comptable qui lui est propre, et qu'elle suit des règles générales de tenue de ses comptes annuels.

La particularité de la comptabilité d'assurance provient de l'inversion du cycle de production qui implique la comptabilisation d'engagement des assureurs vis-à-vis de ses assurés, et implique aussi une réglementation et un traitement comptable des placements qui en découlent.

En fin, à travers la troisième section du chapitre, nous pouvons conclure que l'analyse financière reste un instrument de suivi, d'évaluation et de contrôle de gestion. Elle est donc considérée comme une technique très pratique, que ce soit à l'intérieure ou à l'extérieur de l'entreprise, cette dernière consiste en premier lieu à collecter des informations comptables, et en deuxième lieu le passage de ces informations comptables aux informations financières, pour mieux comprendre sa situation financière.

En effet, l'information comptable est l'élément de base de cette analyse, accompagnée d'informations économiques et financières relatives à l'entreprise ou à son secteur d'activité, permettant ainsi de rechercher les conditions de l'équilibre financier de l'entreprise et mesurer sa performance.

Introduction

Dans ce chapitre, il est question de mettre en pratique toutes les théories évoquées dans les deux chapitres précédents afin de déterminer la performance financière de la compagnie d'assurance SAA et ce, tout en commençant d'abord par présenter, de faire connaître d'une manière générale la compagnie d'assurance SAA où nous avons effectué notre stage pratique.

Nous allons par la suite présenter les opérations comptables traitées au cours d'un exercice (*les primes par contrat, les règlements, les sinistres, etc.*) et analyser les documents comptables des années 2016, 2017 et 2018 qui fournissent à un moment donné la situation active et passive de la compagnie d'assurance,

En effet l'étude des bilans et comptes de résultat nous permettra de calculer les différents indicateurs de l'équilibre financiers et aussi faire une analyse à travers la multiplicité des ratios qu'on a abordé auparavant.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

1- L'historique de la SAA

La Société Nationale d'Assurance, par abréviation S.A.A, est une entreprise publique économique (EPE) d'assurance qui a été créée le 12 Décembre 1963 selon l'arrêté du Ministère de l'économie Nationale du 11 Décembre 1963. A l'origine, cette entreprise était une société mixte Algéro-Egyptienne (*Algérie 51% du capital, l'Egypte 39% et Nationaux algériens 10%*).

La société fut nationalisée le 27 Mai 1966 par l'ordonnance n°66-127 à l'occasion de l'institution du monopole de l'état sur les opérations d'assurance.

En Janvier 1976, la spécialisation des entreprises d'assurances par nature d'activités, a conduit la S.A.A à se consacrer au marché intérieur des risques simples et à ne pratiquer que l'assurance automobile, l'assurance vie et les risques des particuliers, commerçants et artisans. C'est à la suite de cela que la S.A.A a été conduite à s'impliquer fortement sur l'ensemble du territoire et à être à la frontière pour, d'une part, rapprocher l'assurance de l'assuré, et d'autre part, développer le plein emploi. C'est ce qui fait que la S.A.A dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 430 agences et de centres de formations.

Avec l'avènement des réformes économiques, la S.A.A a été transformée en société par action «SPA», le 27 Janvier 1982. Cette transformation s'est accompagnée de la levée de la spécialisation des compagnies d'assurance et la pratique de nature différentes, ce qui a élargie son champ d'activités aux autres risques. Actuellement la S.A.A pratique tous les risques y compris les risques agricoles.

Son niveau de développement, ses capacités financières et sa dimension nationale ont contribué à l'augmentation de son capital social qui est passé de 500 millions de dinars en 1992 à 16 milliards de dinars en 2008.

Suite à la libération du marché des assurances en 1995, la S.A.A s'est trouvée dans la nécessité de redéployer son réseau commercial pour faire face à une concurrence de plus en plus accrue. C'est ainsi qu'elle a diversifié son réseau en agréant des agents généraux, d'une part, et d'autre part, en transformant le régime de rémunération du personnel des agences intégrées désormais payé au revenu proportionnel au chiffre d'affaires encaissé.

En 2011, la SAA a procédé à la séparation effective des assurances des personnes, matérialisée par la création d'une filiale d'assurance de personne, de celles des dommages. Ceci en application de la loi 06-04 sur les investissements.

Actuellement la SAA est la première et la principale compagnie d'assurance en Algérie en termes de chiffres d'affaire, elle fait passer son capital à 30 milliard. Elle est influente dans le marché d'assurance au même titre qu'elle est partenaire de plusieurs d'entreprise. Elle vient en tête de sociétés d'assurance en termes d'implantation avec un réseau commerciale assis sur 307 agences directs et 150 agents généraux.

2- Les activités et objectifs de la SAA

2-1 Les activités de la SAA

Conformément à l'arrêté du 29 Mai 2005 modifiant l'arrêté du 6 Avril 1998 portant agrément de la Société Nationale d'Assurance, les produits commercialisés par la SAA sont :

- Assurance incendie et risques annexes ;
- Assurance pertes d'exploitation après incendie et bris de machines ;
- Assurances des risques de la construction (*RC Décennale, RC construction, Tous Risques Chantier et Montage*) ;
- Assurance engineering (*Bris de machines, Engins de Chantier, Tous Risques Matériel Informatique et Electronique, Pertes de produits en frigo...*) ;
- Assurance transport (*Aérien, Maritime, Terrestre—faculté et corps*) ;
- Assurance des Risques Agricoles (*Toutes spéculations, Multirisques Avicole, Bétail, Grêle, Incendie, Plasticulture, matériel Agricole, Multirisques Exploitants...*) ;
- Assurances des risques des particuliers (*Professions libérales, collectivités, Vol, Bris de Glaces, Dégâts des eaux...*) ;
- Assurances des responsabilités (*Responsabilité Civile Chef d'entreprise, Produits livrés, Professionnelle...*) ;
- Assurance-crédit, Caution ;

- Assurance de personnes (*individuelle, collective, assistance, retraite...*) ;
- Assurance automobile.
- La banque assurance.

2-2 Les objectifs de la SAA

La société algérienne d'assurance a été créée pour les buts suivants :

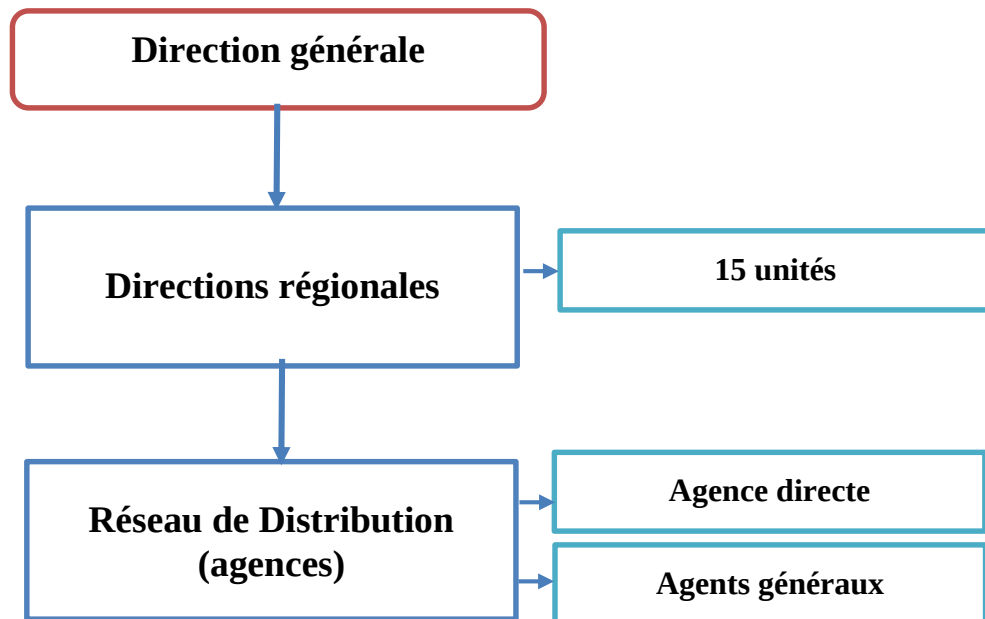
- Amélioration constante de la qualité du service au profit de la clientèle par l'accélération de rythme des indemnisations et la qualité de l'accueil dans ses agences ;
- Modernisation du système de gestion et d'information ;
- Extension des canaux de distribution ;
- Consolidation de son premier rang du marché national.

3-Organisation de la Société Nationale d'Assurance (S.A.A) :

L'organisation hiérarchique de la SAA est subdivisée comme suit :

- La direction générale ;
- Les directions régionales ;
- Le réseau de distribution.

Figure N°03 : Organisation de la Société Nationale d'Assurance (S.A.A)



Source : document interne propre à SAA, unité de Tizi-Ouzou

La Société Nationale d'Assurance emploie plus de 4457 personnes. Ces employés sont répartis sur le réseau de la S.A.A qui s'étend à travers tout le territoire Algérien. Le réseau de distribution est constitué de 15 Directions Régionales, chargées de la mise en œuvre de la politique commerciale de la société, et de 293 agences intégrées (*directes et concédées*) et 210 agences agréées et 18 Courtiers ainsi que 150 agences bancaire.

3-1 La Direction générale (le siège)

La direction générale constitue la cellule centrale ayant pour but la synthèse des objectifs attendus au cours de l'exercice par l'ensemble des Directions Régionales, que ce soit en production ou en sinistre.

En plus de l'exploitation de ces résultats, le siège effectue des contrôles, s'occupe de la production, dirige et conseille les agences par le biais des Directions Régionales.

L'administration de la société est assurée par le conseil d'administration composé de 12 élus nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le tiers de ces élus est renouvelable tous les trois ans.

Le conseil d'administration est présidé par le Président Directeur Général assisté par un Directeur général adjoint (*Technique et Administratif*) desquels dépendent les chefs de divisions et les directeurs centraux. Ce conseil a pour principale fonction l'établissement du plan et le développement des orientations de la société.

- **Direction Générale Technique :** Elle est chargée de la conception et du développement de la stratégie globale de l'entreprise.
- **Direction de l'audit :** Elle a comme rôle l'audit des activités comptables et techniques des directions régionales et des agences ;
- **Direction Générale Administrative et contrôle :** Dont le rôle est de soutenir et de contrôler le réseau commercial de la S.A.A ;
- **Direction des Finances et de la Comptabilité et système d'information :** Cette direction est chargée :
 - D'assurer l'organisation, la coordination et le suivi des activités comptables des différentes structures de l'entreprise ;
 - De centraliser et d'exploiter les opérations comptables et financières de l'entreprise ;
 - D'établir les balances comptables mensuelles, les rapports trimestriels sur les recouvrements, le compte rendu et le bilan annuel de l'entreprise ;
 - D'entretenir des relations avec les commissaires au compte.

3-2 Les Directions Régionales

Au nombre de 15, elles sont réparties sur tout le territoire national, Constituant les organes décentralisés d'animation, de contrôle, de coordination, de gestion administrative et d'appui pour l'ensemble des agences. Pour cela, ces Directions Régionales traduisent objectivement les faits et avec le maximum d'efficacité, la politique définie par le siège, donnant impulsions et directives nécessaires à ses agences.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Les Directions Régionales constituent donc l'intermédiaire obligatoire entre le siège et leurs agences. La Direction Régionale assume deux fonctions, l'une administrative et l'autre technique.

- **La fonction administrative** : consiste à la mise en œuvre du partage territorial de chaque agence et de mettre à leur disposition tout le matériel et le mobilier nécessaire à leur bon fonctionnement ;
- **La fonction technique** : consiste à prêter assistance aux agences pour les affaires dépassant leur pouvoir de gestion et le contrôle strict de la tarification et des règlements en matière de sinistres.

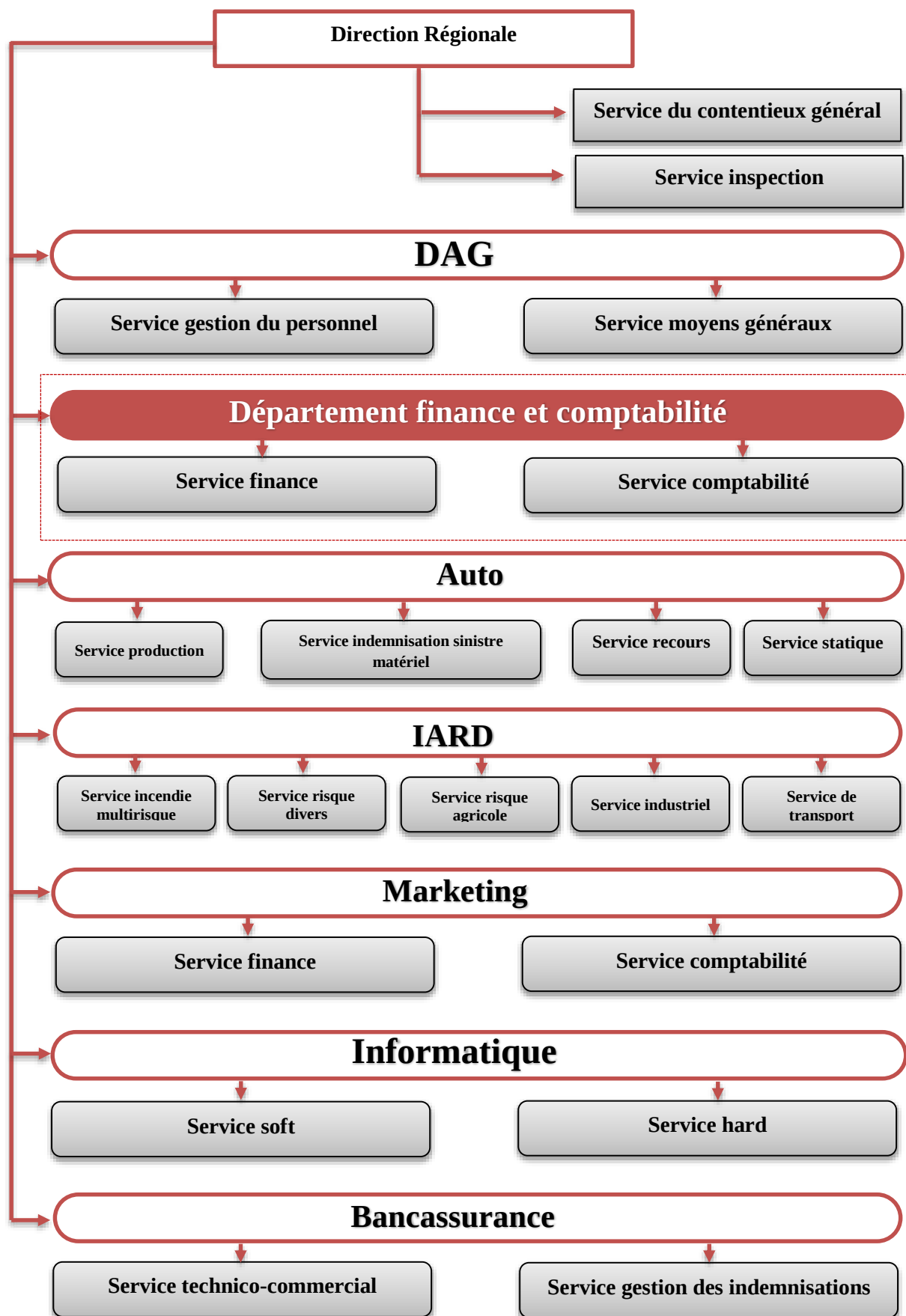
Ces directions sont recensées par lieu d'implantation dans le tableau suivant :

Tableau N° 05 : L'implantation des différentes directions régionales de la SAA

Les Directions Régionales de la SAA		
Alger 1	Alger 2	Alger 3
MOUZAIA	TIZI OUZOU	ORAN
RELIZANE	SIDI BEL ABBES	TLEMCEN
CONSTANTINE	ANNABA	SETIF
BATNA	OUARGLA	BECHAR

Source : Elaboré par nous-même en se basant sur des documents de la SAA

Figure N°04 : L'organigramme de la direction régionale de Tizi-Ouzou



Source : Document interne de la SAA

▪ **Présentation du département finance et comptabilité**

Le département est composé de deux services :

- Service comptabilité ;
- Service finance.

Le rôle de chaque service du département finance et comptabilité :

▪ **Service comptabilité**

- Contrôle et comptabilise les décades financières
- Rapproche les chiffres comptables :
 - Aux chiffres du département production ;
 - Aux chiffres du département contentieux.
- Analyse les rôles les soldes du grand livre à la fin de chaque exercice.

▪ **Service finance**

▪ **Section recouvrement**

- Enregistre les primes impayées et les primes encaissées ;
- Tient le fichier client par l'agence ;
- Analyse le compte client.

▪ **Section mandatement-ordonnancement**

- Etablie les chèques sur ordre des différents services pour le règlement des charges d'exploitation de l'unité et le paiement des sinistres dépassant la capacité de l'agence ;
- Arrête à la fin de chaque journée le bordereau chèque émis pour dégager les dépenses effectuées.

▪ **Section trésorerie**

- Fait les remises de chèques à la banque pour encaissement ;
- Enregistre toutes les entrées et sortie de la trésorerie ;
- Suit la situation financière au jour le jour ;
- Etablie mensuellement les états de rapprochement.

3-3 Les Agences

Mise directement sous la responsabilité des directions régionales, l'agence est la base de chaque entreprise et l'organisme responsable de la vente des produits de la société. Elle est en contact direct avec les clients.

Elle a deux fonctions principales : la fonction administrative et la fonction technique :

- **La fonction administrative** : elle se définit par la tenue des registres d'émission et d'annulation de contrat, des échéanciers et des états statistiques et décadaires ;

- **La fonction technique** : la gestion technique se définit par : la réalisation des contrats et avenants, le contrôle des garanties que l'assuré a souscrit et la tarification de celles-ci.

Une agence est une entité à caractère commercial, financier et économique. C'est un point de vente (*un lieu de production et de distribution*) qui a des obligations sociales et fiscales qui doit être toujours rentable. Elle est soumise au contrôle du chef d'agence qui a pour tâche de superviser le travail et de veiller à la bonne organisation des services.

Il doit être en mesure de relever les erreurs possibles et qui peuvent engager sa responsabilité et celle de l'agence.

L'agence est structurée en trois services : Service production, service sinistres et service comptabilité.

Section 2 : L'organisation comptable de la Société nationale d'assurance SAA

Selon les propos de PARETO rapportés dans "La pauvreté, richesse des peuples" d'Albert TEVOEDJRE "l'importance des faits compte plus que leur nombre ; un seul fait bien observé et bien décrit en vaut un très grand nombre mal observé et mal décrit".

Cependant nous ne saurions méconnaître l'utilité des informations chiffrées car le raisonnement n'est finalement scientifique et opérationnellement valable que s'il permet d'aboutir à des propositions générales c'est-à-dire des indicateurs. Pour nous, une grande question nous intéresse, Comment sont organisées les opérations comptables dans la compagnie d'assurance SAA vu la spécificité du secteur ?

I- Les opérations comptables de productions et sinistres enregistrées au niveau de la SAA

1- Opérations de production

L'activité de production consiste à émettre des polices d'assurance, et percevoir en contrepartie de cette émission des primes d'assurance. Le montant de celles-ci à payer par le souscripteur, contient souvent ; le coût de police, les taxes sur les contrats d'assurances ainsi que certains droits (*droits de timbre de démentions et Timbre gradués*). Ces deux derniers sont perçus pour le compte de l'Etat. Egalement, le paiement de la prime d'assurance par le souscripteur peut se faire au comptant en espèces ou par chèque comme l'émission peut se faire à crédit.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

1-1 Constatation de l'opération d'émission de primes

Lors de la souscription du contrat d'assurance par l'assureur, l'écriture comptable s'effectue comme suit :

Compte	Libelle	D	C
4110000	Assurés	X	
7000000	Primes émises		X
7003000	Coûts de police et accessoires		X
4450100	TVA sur émissions de primes		X
4431100	F.G.A. facturé sur émissions de primes (3%)		X
4427100	Droits de timbres de dimension (TD)		X
4427200	Droits de timbres gradués (TG)		X

L'écriture comptable doit être transcrite dans le journal 700 « *Journal de Production* », appuyée du bordereau de production comme pièce justificative (les bordereaux doivent être numérotés pour les branches automobile, risques divers (RD) et risques incendies (RI), Transport, agricole et Assurance de personnes, dans un ordre chronologique du 1er jour au dernier jour de l'année sans discontinuité.

Quelques précisions :

▪ Droits de Timbres

- Le Timbre Gradué est appliqué exclusivement dans les contrats d'Assurance Automobile et matériels agricoles ;
- Le Timbre de Dimension est utilisé dans toutes les branches d'assurance ;
- Les droits de timbre sont exigibles par l'administration fiscale dès émission de la prime sans tenir compte de leurs recouvrements.

▪ Fonds de Garantie Automobile

- Le Fonds de Garantie Automobile est un organisme institué par le décret exécutif n° 04-103 du 05 Avril 2004, en remplacement du Fonds Spécial d'Indemnisation ;
- Le FGA est alimenté par les contributions des assurés fixées à 3% des primes nettes d'annulation et taxes y compris leurs accessoires, encaissées au titre de la garantie Responsabilité Civile automobile et Matériel Agricole et versées trimestriellement par la SAA.

▪ La taxe sur la valeur Ajoutée (TVA)

- Le taux de TVA est fixé à 19% de la prime Nette et des coûts de police ;
- Les primes d'assurance de personnes y compris la garantie "Personnes transportées" du contrat automobile, et de catastrophes naturelles sont exonérées.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

1-2 Encaissement de la production

L'encaissement de la prime peut être :

- **En espèces :**
 - **Constations**

La prime sera constatée dans le "Journal de Caisse". Comme l'écriture comptable l'indique

Compte	Libelle	D	C
5300000	Caisse principale	X	
4110000	Assurés		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 530 "Journal de caisse" adossée au bordereau des encaissements de la journée, dûment signée par le chef de service production, le caissier (*ou le comptable si l'agence est dépourvue de caissier*) et le chef d'agence.

- **Remise des Fonds à la banque**

Au niveau du "Journal de caisse"

Compte	Libelle	D	C
5810000	Virement de fond	X	
5300000	Caisse principale		X

La note comptable doit être imputée au journal 530 "Journal de caisse" adossée au bordereau de remises des espèces, dûment signé par le caissier (*ou le comptable si l'agence est dépourvue de caissier*) et le chef d'agence.

Au niveau du "Journal de banque "

Compte	Libelle	D	C
5120000	Banque compte courant	X	
5810000	Virement de fonds		X

La note comptable doit être imputée au journal 51X* "Journal de banque -----" adossée à l'avis de crédit de la banque (*délivré le jour même*), dûment apposé par le cachet de la banque.

- **Par chèques**

Remise des Chèques à la banque : « Journal de banque »

Compte	Libelle	D	C
51121000	Chèque remis à l'encaissement	X	
41110000	Assurés		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x "Journal de banque -----" adossée au bordereau de remise des chèques, dûment signé par le comptable et le chef d'agence.

* X : revient au nom de la banque, par exemple BDL.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Avis de crédit de la banque : « Journal de banque ----- »

Compte	Libelle	D	C
5120000	Banque compte courant	X	
5112100	Chèque remis à l'encaissement		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x "Journal de banque -----" adossée à l'avis de crédit de la banque.

En cas de rejet du chèque « Chèque retourné impayé "Journal de banque ----»

Sur la base de la copie du chèque rejeté par la banque et de l'avis de débit ainsi que la copie du certificat de non-paiement le cas échéant ; l'écriture suivante est transcrite sur le journal de banque approprié.

Compte	Libelle	D	C
4162000	Assurés douteux sur chèques impayés	X	
5112200	Chèque remis à l'encaissement non crédité		X

NB/ Les frais financiers générés par le rejet sont comptabilisés comme suit :

- A la charge de la compagnie : 6682 (*frais financiers*) à 512 ;
- A la charge de l'assuré : 416 à 512 pour le montant des frais financiers.

1-3 Cas particuliers dans l'enregistrement de la prime

▪ Prime impayée

Sur la base du bordereau des primes impayées édité par le progiciel ORASS*, le comptable établit l'imputation suivante :

Compte	Libelle	D	C
41114000	Assurés-paiement à terme	X	
41110000	Assurés		X

L'écriture comptable est logée dans le journal 414 "Paiement à terme"

▪ Créance douteuse

La créance douteuse, c'est toute créance non recouvrée à la date convenue suivant l'échéancier de paiement qui a été arrêté d'un commun accord avec l'assuré ou le souscripteur.

La qualification de la créance douteuse est du ressort du service juridique et des départements techniques de la DR sous l'autorité du directeur régional et surtout sur la base de la procédure traitant des modalités de gestion des primes impayées.

La créance détenue sur les assurés devient douteuse, l'écriture suivante sera passée.

Compte	Libelle	D	C
41610000	Assurés douteux	X	
41114000	Assurés-paiement à terme		X

* **ORASS** : c'est le logiciel utilisé au sein de la SAA dans l'élaboration des différentes écritures comptables.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

L'écriture comptable est logée dans le journal 414 "Paielement à terme"

- **Annulation de la prime**

- **Annulation totale de primes (sans ristourne) : Journal 700 « Journal de Production »**

L'écriture comptable ci-après est passée lorsqu'une annulation totale du contrat est opérée sans que le contrat ne dépasse aucune journée. C'est-à-dire que l'annulation totale après validation du contrat et intervenue immédiatement.

Cette écriture annule l'émission dans tous ses effets.

Compte	Libelle	D	C
41100000	Assurés		X
70000000	Primes émises	X	
70030000	Coûts de police et accessoires	X	
44501000	TVA sur émissions de primes	X	
44311000	F.G.A. facturé sur émissions de primes (3%)	X	
44271000	Droits de timbres de dimension (TD)	X	
44272000	Droits de timbres gradués (TG)	X	

La note comptable doit être transcrite sur le journal 700 « Journal de Production » adossée à l'avenant d'annulation.

- **Annulation partielle de primes (avec ristourne) : Journal 700 "journal de production"**

Compte	Libelle	D	C
41952000	Ristournes à accorder		X
70090000	Annulation de primes	X	
70030000	Coûts de police et accessoires		X
44511000	TVA sur encaissement de primes	X	
44310000	Fonds constitués s/ op. assurance	X	
44271000	Droits de timbre de dimension (TD)		X

La note comptable doit être transcrite sur le journal 700 « Journal de Production » adossée à l'avenant de résiliation avec ristourne dûment visé par le chef d'agence et l'assuré.

Règlement la Ristourne dans le Journal 51X "Journal de banque ---"

Compte	Libelle	D	C
41952000	Ristournes à accorder	X	
51200000	Banques – comptes courants		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal « Journal de banque » adossée à l'avenant de ristourne dûment signé par l'assuré et le chef d'agence.

2- Les opérations de sinistres

2-1 Constatation de la provision (à la déclaration) en principal et en accessoires

Compte	LIBELLE	D	C
6009000	Constitution et réajustement Provisions. Sinistres	X	
3060000	Prestation et frais à payer		X

L'écriture comptable doit être transcrite dans le journal 600 « Journal des sinistres», appuyée du bordereau journalier des sinistres déclarés comme pièce justificative (les bordereaux doivent être numérotés pour les branches AUTO, RD (RI et DRPP), Transport, agricole et Assurance de personnes, dans un ordre chronologique du 1er jour au dernier jour de l'année sans discontinuité.

▪ Réajustement de la provision à la hausse

Compte	Libelle	D	C
6009000	Constitution et réajustement Provisions. Sinistres	X	
3060000	Prestation et frais à payer		X

▪ Réajustement de la provision à la baisse

Compte	Libelle	D	C
3060000	Prestation et frais à payer	X	
6009000	Constitution et réajustement Provisions. Sinistres		X

Les réajustements à la hausse comme à la baisse font l'objet d'une écriture comptable transcrite dans le journal 600 « Journal des sinistres», appuyée du bordereau journalier des réévaluations comme pièce justificative.

Remarque : l'évaluation des frais sur sinistre (*honoraires et accessoires*) se fait sur la base des montants en Hors Taxes.

2-2 Règlement du sinistre (en principal)

L'engagement de l'assureur est de payer une prestation fixée dans le contrat ou selon évaluation au dire d'expert en cas de réalisation de l'événement assuré. Donc, la prestation est une charge technique.

Cette charge est composée de :

- Montant d'évaluation du sinistre qui peut être provisoire ou définitive ;
- Frais accessoires sur sinistres se rapportant souvent à l'expertise, à la consultation, à la procédure judiciaire, à l'enquête etc.... ;
- Montant du recours exercé contre le tiers responsable du sinistre et revenant à la société.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

▪ Annulation de la provision constituée

Compte	Libelle	D	C
3060000	Prestation et frais à payer	X	
6009000	Constitution et réajustement Provision. Sinistres		X

L'écriture comptable doit être transcrite dans le journal 600 « *Journal des sinistres* », appuyée du bordereau journalier des sinistres réglés comme pièce justificative les bordereaux doivent être numérotés pour les branches AUTO, risques divers (RD), risques incendies (RI), Transport, agricole et Assurance de personnes, dans un ordre chronologique du 1er jour au dernier jour de l'année sans discontinuité.

▪ Règlement du sinistre

Compte	Libelle	D	C
6000000	Prestation en principal	X	
5120000	Banques – comptes courants		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x « *Journal de banque* » adossée à l'ordre de paiement, la quittance de règlement dûment visée par le bénéficiaire et le décompte de règlement.

▪ Règlement du sinistre (*en accessoires*)

Compte	Libelle	D	C
3060000	Prestation et frais à payer	X	
6009000	Constitution et réajustement.		X

L'écriture comptable doit être transcrite dans le journal 600 « *Journal des sinistres* », appuyée du bordereau journalier des sinistres réglés comme pièce justificative les bordereaux doivent être numérotés pour les branches AUTO, RD (*RI et DRPP*), Transport, agricole et Assurance de personnes, dans un ordre chronologique du 1er jour au dernier jour de l'année sans discontinuité.

Compte	Libelle	D	C
6006000	Prestation en principal	X	
4456600	TVA déductible s/autres biens & services	X	
5120000	Banques – comptes courants		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x « *Journal de banque* » adossée à l'ordre de paiement, la note d'honoraires faisant apparaître obligatoirement les rubriques (*hors taxes, TVA et Toutes taxes comprises*) ainsi que les références fiscales du prestataire.

2-3 Cas particulier dans le règlement des sinistres

▪ Classement sans suite

Compte	Libelle	D	C
3060000	Prestation et frais à payer	X	
6009000	Constitution et réajustement Provisions. Sinistres		X

L'écriture comptable doit être transcrite dans le journal 600 « Journal des sinistres », appuyée du bordereau journalier des sinistres classés sans suite.

▪ Annulation du Chèque sinistres : « Journal 51 disponibilité »

Compte	LIBELLE	D	C
5120000	Banques – comptes courants	X	
4671700	Dépenses ré-imputées		X

La note comptable doit être imputée au journal 51 « Disponibilité » adossée à la Photocopie de chèque annulé et la lettre d'envoi qui portent les coordonnées du bénéficiaire.

▪ Sinistre important

Dans le cas où l'agence ne dispose pas d'une liquidité immédiate pour le règlement de dossiers importants ces derniers seront envoyés à la direction régionale pour un éventuel règlement, au moment du règlement un avis de débit doit être rétabli par le service finance en double exemplaire qui servira comme pièce justificatif dans la comptabilité au niveau de l'agence.

L'opération s'enregistre de la manière suivante :

▪ Au niveau de la DR

Avis de débit (*la direction régionale*) :

Compte	Libellé	D	C
1841000	compte de liaison	X	
5120500	Banque du développement locale		X

▪ Au niveau de l'agence

Un avis de débit est établi par la DR

Compte	Libelle	D	C
6000000	Prestations et frais sur opérations directes "Ass.Dommage"	X	
1850000	Compte de liaison		X

▪ Recours encaissés :

Le recours est une action amiable ou judiciaire, menée par l'assureur, contre le tiers responsable d'un dommage ou son assureur, à son profit ou au profit de son assuré.

Le gestionnaire sinistre reçoit le chèque, identifie de quel sinistre s'agit-il et de définit le bénéficiaire du recours (*SAA ou assuré*).

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

▪ A la réception du chèque de recours

Compte	Libelle	D	C
5112100	Chèque remis à l'encaissement	X	
3069000	Recours aboutis encaissé		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x "Journal de banque -----" adossée au bordereau de remise des chèques, dûment signé par le comptable et le chef d'agence.

▪ A la réception de l'avis de crédit de la banque

Compte	Libelle	D	C
5120000	Banques – comptes courants	X	
5112100	Chèque remis à l'encaissement		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x "Journal de banque -----" adossée à l'avis de crédit de la banque.

▪ Recours au profit de la compagnie :

Les recours au profit de la société sont des chèques libellés au nom de la société en paiement de recours sur sinistres payés. La comptabilité impute le recours sur la base de :

- la fiche technique recours établie par la Direction Technique ;
- la correspondance de transmission reçue du payeur ;
- l'avis de recette établi et visé par la section finance.

L'enregistrement comptable s'effectue comme suit :

Compte	LIBELLE	D	C
306900	Recours aboutis encaissé	X	
600700	Recours		X

L'écriture comptable est transcrite dans le journal 600 « Journal des sinistres », appuyée du bordereau journalier des recours encaissés.

▪ Au moment du règlement de l'assuré

Compte	Libelle	D	C
4196000	Indemnisations. perçue p/ compte Assuré	X	
5120000	Banques – comptes courants		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x "Journal de banque -----" adossée à l'ordre de paiement, la quittance de règlement dûment visée par le bénéficiaire et le décompte de règlement.

3- La comptabilisation de l'envoi de fond des agences (excédents)

Pour la bonne gestion de la trésorerie les excédents de trésorerie doivent être transférés à la DR par décade 10 jours accompagnés d'un tableau de flux trésorerie Justifiant le montant transféré.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

L'enregistrement comptable s'effectue comme suit :

▪ Au niveau de la direction régionale

Compte	Libellé	D	C
5112100	Chèque remis à l'encaissement	X	
1850000	Compte de liaison		X

Au moment de l'encaissement un relevé bancaire faisant apparaître les montants au crédit du compte sera établi, l'écriture comptable s'effectue comme suit :

Compte	Libellé	D	C
5120000	Banques comptes courants	X	
5112100	Chèque remis à l'encaissement		X

▪ Au niveau de l'agence

Compte	Libellé	D	C
1841000	Compte de liaison	X	
5120000	Banque et compte courant		X

Remarque :

- Le compte 18 est un compte de liaison (*intermédiaire entre la direction régionale et les agences*) ;
- Le compte 1841 est un compte qui doit être soldé durant l'année.

II- Enregistrement des charges

1- Achat de matières et fournitures

1-1 Constatation de la charge au niveau de la DR

La note comptable doit être transcrite dans le journal 610 "Journal des achats" adossée à la facture du fournisseur et du bon d'entrée des fournitures.

Compte	Libelle	D	C
6100000	Achats non stockés de matières et fournitures	X	
4456600	TVA déductible sur autres biens et services	X	
4601000	Fournisseurs d'achats et de services		X

1-2 Paiement de la charge au niveau de la DR

Compte	Libelle	D	C
4601000	Fournisseurs d'achats et de services	X	
5120000	Banques – comptes courants		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x "Journal de banque -----" adossée à l'ordre de paiement et de la copie du chèque.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

1-3 Remise des fournitures à l'agence

La comptabilisation de la remise des fournitures s'effectue comme suit :

▪ Au niveau de la DR

Compte	Libelle	D	C
1840000	Liaison inter Agence -----	X	
6100000	Achats non stockés de matières et fournitures		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal **610 "Journal des achats"** adossée du bon de sortie des matières et fournitures.

▪ Au niveau de l'agence

Compte	Libelle	D	C
6100000	Achats non stockés de matières et fournitures	X	
1850000	Liaison inter Agence ----		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 610 "Journal des achats" adossée du bon de sortie des matières et fournitures.

Remarque : Au 31/12/N (*au niveau de l'agence et la DR*)

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Compte	LIBELLE	D	C
4866100	Charges constatées d'avance (M et F)	X	
6107000	Achats non stockés de matières et fournitures		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 900 "Journal des opérations d'inventaires" adossée du PV de la commission d'inventaire

▪ Au 01/01/N+1 (*après réouverture, au niveau de l'agence et à la DR*)

Compte	Libelle	D	C
61070000	Achats non stockés de matières et fournitures	X	
48610000	Charges constatées d'avance (M et F)		X

▪ La constatation de la facture du matériel informatique

L'opération s'effectue de la manière suivante

▪ La constatations

Compte	Libelle	D	C
2183200	Matériel informatique	X	
4456200	TVA déductible sur bien immobilisé.	X	
4604100	Fournisseurs d'immobilisations		X

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

• Le paiement de la facture

Compte	Libelle	D	C
4604100	Fournisseurs d'immobilisations	X	
5120000	Banques – comptes courants		X

Achat matière et fourniture administratives

• Constatations de la charge

Compte	Libelle	D	C
6107400	Fournitures administratives	X	
4456600	TVA déductible sur autres biens et services.	X	
4601000	Fournisseurs d'achats et de services		X

• Le règlement

Compte	Libelle	D	C
4601000	Fournisseurs d'achats et de services	X	
5120000	Banque– comptes courants		X

Remarque : La législation fiscale ne permet pas la récupération de la TVA avant d'avoir réglé la facture.

2- Règlement des charges honoraires

Les charges honoraires se comptabilisent de la manière suivante :

• Constatations de la charge

Compte	Libelle	D	C
6226800	Autres honoraires	X	
4456600	TVA déductible sur autres biens et services	X	
4601000	Fournisseurs d'achats et de services		X

• Paiement des honoraires d'avocat

Compte	Libelle	D	C
4601000	Fournisseur d'achats et de services	X	
5120000	Banques – comptes courants		X

On utilise le compte 6003 si les honoraires sont engagés dans le cadre de règlement des sinistres ou d'expertise d'un sinistre.

3- Comptabilisation de la TAP

La TAP est une charge réalisée sur le chiffre d'affaires réalisé pendant l'exercice, est constatée mensuellement par l'écriture suivante :

Compte	Libelle	D	C
6420000	Taxe sur l'activité professionnelle	X	
4470100	TAP due		X

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Le règlement est effectué au niveau de la recette locale :

Compte	Libelle	D	C
4470100	TAP due	X	
5120000	Banque– comptes courants		X

S'agissant de l'activité de la bancassurance, la TAP due est constatée au niveau de la Direction Régionale et est transférée mensuellement au même titre que les autres droits et taxes (*avec les mêmes conditions*) au siège de l'entreprise pour règlement. Soit :

▪ La comptabilisation du G50

Les agences déclarent les impôts dans le G50, et ce dernier est remis à la direction régionale qui consolide tous les G50 et les envoie à la direction générale qui se charge du paiement des impôts.

Les déclarations fiscales sont transférées au niveau de la DR par une écriture comptable, le règlement s'effectue globalement par la direction générale après consolidation.

▪ Au niveau de l'agence

▪ Constatations de la charge fiscale TAP

Compte	Libelle	D	C
6420000	Taxe sur l'activité professionnelle	X	
4470100	TAP due		

▪ Constatation du G50

Compte	Libelle	D	C
4427100	Droits de timbres de dimension	X	
4427200	Droits de timbres gradues	X	
4470200	T. A. P Sur encaissement de prime	X	
4431110	FGA collecte sur encaissement de primes	X	
4451100	TVA sur encaissement de primes		X
4456600	TVA déductibles sur autres biens et services		X
1850000	Liaison Inter Entreprise		X

▪ Au niveau de la DR

▪ Constatation du Transfert du g50 agence

La déclaration fiscal G50 sert au contribuable à :

- Déclarer les revenus Imposables et s'acquitter des impôts ;
- S'acquitter des Taxes dont il est redevable par la loi.

Après la consolidation des déclarations envoyées par l'agence, la déclaration fiscale sera enregistrée comme suit :

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Compte	Libelle	D	C
4427100	Droits de timbres de dimension		X
4427200	Droits de timbres gradues		X
4470200	T. A. P Sur encaissement de prime		X
4431110	FGA collecte sur encaissement de primes		X
4451100	TVA sur encaissement de primes		X
4456600	TVA déductibles sur autres biens et services	X	
1850000	Liaison Inter Entreprise	X	

▪ Constats du G50 consolidé

Compte	Libelle	D	C
4427100	Droits de timbres de dimension	X	
4427200	Droits de timbres gradues	X	
4421000	Retenu IRG sur salaire du personnel et assimilés	X	
4470200	T. A. P Sur encaissement de prime	X	
4451100	TVA sur encaissement de primes	X	
4456600	TVA déductibles sur autres biens et services		X
1850000	Liaison Inter Entreprise		X

▪ Règlement

Compte	Libelle	D	C
1840000	Liaison Inter Entreprise	X	
5120000	Banques comptes courant		X

3- L'enregistrement des Placements

Les excédents des envois de fonds des agences après règlement de toutes les charges rattachées à la DR, seront transférés à la DG.

Compte	Libellé	D	C
1840000	Comptes De Liaison	X	
5120500	Banque Extérieure d'Algérie		X

Après consolidation de toutes ces opérations comptables, le comptable passera à l'élaboration des états de synthèse (*bilan, comptes de résultat*) qui feront objet d'analyse pour déterminer sa performance à travers la situation financière de la SAA.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Section 3 : L'analyse financière comme outil pour la détermination de la performance financière de la Société nationale d'assurance

L'analyse financière recouvre un ensemble de techniques et d'outils visant à traduire la réalité d'une entreprise en s'appuyant sur l'exploitation de document comptable.

1- La structure financière des états financiers de la SAA

1-1 Le bilan financier au sein de la SAA

Tableau N° 06 : Actif des bilans 2016, 2017 et 2018.

(Unité : DA)

Actif	Montant net des exercices		
	2016	2017	2018
valeurs Immobilisées (VI)			
Ecart d'acquisition – Goodwill			
Immobilisations incorporelles	169 925 486,39	129 855 880,58	101 389 784,32
Immobilisations incorporelles			
Terrains	5 153 100 528,59	5 371 787 028,59	5 393 328 454,94
Bâtiments	16 709 297 025,14	16 248 572 187,16	16 155 538 084,22
Immeubles de Placement (bâtiments)	910 257 425,95	864 917 970,28	838 234 720,77
Autres immobilisations corporelles	475 613 773,81	860 266 850,76	868 633 942,69
Immobilisations en concession	184 444 854,53	180 863 624,59	176 442 025,27
Immobilisations en cours	157 899 870,11	255 869 753,93	603 921 522,45
Immobilisations financières			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées	4 707 700 389,00	4 561 793 845,04	4 407 229 622,71
Autres titres immobilisés	44 953 339 751,87	37 383 573 118,45	38 096 282 816,58
Prêts et autres actifs financiers non courants	233 465 134 ,09	331 530 854,31	249 606 962,05
Impôts différés actif	592 103 514,59	743 137 351,99	968 132 083,21
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants	6 900 893,60	6 609 237,03	9 308 588,88
Total des valeurs Immobilisées	74 254 048 647,67	66 938 777 702,71	67 868 048 608,09
Valeurs réalisables (VR)			
Provisions techniques d'assurance			
Part de la coassurance cédée	925 862,91		
Part de la réassurance cédée	1 791 463 155,17	1 701 181 197,16	2 105 588 533,21
Créance et emplois assimilés			
Cessionnaires et cédants débiteurs	666 693 429,59	583 669 828,59	652 649 027,59
Assurés et intermédiaires d'assurance et comptes rattachés	5 157 791 133,26	5 838 943 323,11	5 917 766 322,55
Autres débiteurs	2 829 515 911,56	1 657 882 951,29	839 055 118,78
Impôts et assimilés	2 067 679 971,74	716 935 284,35	89 808 266,01
Autres créances et emplois assimilés	107 854 660,75	120 865 572,32	175 026 589,35
Total des valeurs réalisables	12 621 924 124,98	10 619 478 156,82	9 779 893 857,49
Valeurs disponibles (VD)			
Placements et autres actifs financiers courants	848 240 000,00	4 502 516 000,00	1 574 984 000,00
Trésorerie	2 732 234 879,89	3 257 226 553,65	3 409 208 949,90
Total des valeurs disponibles	3 580 474 879,89	7 759 742 553,65	4 984 192 949,90
TOTAL ACTIF	90 456 447 652,54	85 317 998 413,18	82 632 135 415,48

Sources : Elaboré par nous-même à partir de l'actif des bilans 2016, 2017 et 2018 de la SAA

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Tableau N° 07 : Passif des bilans 2016, 2017 et 2018.

(Unité : DA)

PASSIF	2016	2017	2018
FOND PROPRE			
Capital émis	20 000 000 000,00	30 000 000 000,00	30 000 000 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves	10 900 079 231,85	2 522 072 287,09	4 272 957 128,43
Ecart d'évaluation	173 109 142,47	173 109 142,47	173 109 142,47
Ecart d'équivalence			
Résultat net	3 121 993 055,24	3 250 884 841,34	2 900 947 731,47
Autres capitaux propres-Report à nouveau			
TOTAL DES FONDS PROPRES	34 195 181 429,56	35 946 066 270,90	37 347 014 002,37
DLMT			
Emprunts et dettes financières	4 727 343 802,88	3 783 243 586,53	2 865 614 402,88
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes	1 627 444 854,53	581 690 268,52	176 442 025,27
Provisions réglementées	2 125 438 268,92	2 289 014 052,70	2 542 376 359,75
Provisions et produits constatés d'avance	1 516 897 279,53	1 710 055 525,11	1 854 067 244,52
Fonds ou valeur reçus des réassureurs	1 406 044 383,73	1 326 416 961,75	1 644 216 464,64
TOTAL DES DLMT	11 403 168 589,59	9 690 420 394,61	9 082 716 497,06
Dettes à court terme			
Provisions techniques d'assurance			
Opérations directes	26 737 213 162,58	26 806 584 231,82	26 430 223 025,25
Acceptations	409 468 674,00	227 824 685,21	266 897 138,92
Dettes et comptes rattachés			
Cessionnaires, cédants et comptes rattachés	2 314 632 023,14	2 920 922 089,48	3 190 485 908,85
Assurés et intermédiaire d'assurance	479 683 318,60	472 849 325,91	602 423 969,20
Impôts	1 726 566 311,95	1 366 884 890,15	2 104 544 538,45
Autres dettes	13 127 570 017,81	7 878 911 623,44	3 525 758 915,28
Trésorerie passif	62 964 125,31	7 534 901,66	82 071 420,10
Total des DCT	44 858 097 633,39	39 681 511 747,67	36 202 404 916,05
TOTAL PASSIF	90 456 447 652,54	85 317 998 413,18	82 632 135 415,48

Source : Elaboré par nous-même à partir du passif des bilans 2016, 2017 et 2018 de la SAA

1-2 Présentation des bilans financiers en grand masse

▪ Le bilan en grande masse 2016

Tableau N° 08 : Le bilan en grande masse 2016.

Unité : DA

Désignation	MONTANT	%	Désignation	MONTANT	%
Valeurs immobilisées (VI)	74 254 048 647,67	82,09	Fond propre	34195181429,56	37,80
valeurs d'exploitation (VE)			DLMT	11403168589,59	12,61
valeurs réalisables (VR)	12 621 924 124,98	13,95	DCT	44858097633,39	49,59
Valeurs disponibles (VD)	3 580 474 879,89	3,96			
TOTAL ACTIF	90 456 447 652,54	100	TOTAL PASSIF	90456447652,54	100

Source : Elaboré par nous-même à partir du bilan 2016 de la SAA

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

▪ Le bilan en grande masse 2017

Tableau N° 09 : Le bilan financier en grande masse 2017.

(Unité : DA)

Désignation	MONTANT	%	Désignation	MONTANT	%
Valeurs immobilisées (VI)	66 938 777 702,71	78,46	Fond propre	35946066270,90	42,13
valeurs d'exploitation (VE)			DLMT	9690420394,61	11,36
valeurs réalisables (VR)	10 619 478 156,82	12,45	DCT	39681511747,67	46,51
Valeurs disponibles (VD)	7 759 742 553,65	9,10			
TOTAL ACTIF	85 317 998 413,18	100	TOTAL PASSIF	85317998413,18	100

Source : Elaboré par nous-même à partir du bilan 2017 de la SAA

▪ Le bilan en grande masse 2018

Tableau N° 10 : Le bilan en grande masse 2018.

(Unité : DA)

Désignation	MONTANT	%	Désignation	MONTANT	%
Valeurs immobilisées (VI)	67 868 048 608,09	82,13	Fond propre	37347014002,37	45,20
valeurs d'exploitation (VE)			DLMT	9082716497,06	10,99
valeurs réalisables (VR)	9 779 893 857,49	11,84	DCT	36202404916,05	43,81
Valeurs disponibles (VD)	4 984 192 949,90	6,03			
TOTAL ACTIF	82 632 135 415,48	100	TOTAL PASSIF	82632135415,48	100

Source : Elaboré par nous-même à partir du bilan 2018 de la SAA

1-3 Le compte de résultat au sein de la SAA

Tableau N°11 : Le compte de résultats 2016, 2017 et 2018

(Unité : DA)

Désignation des comptes	2016	2017	2018
Opérations nettes	23 351 910 028,51	23 057 892 565,29	23 045 494 714,09
Primes acceptées	772 566 782,28	555 372 651,75	814 667 926,42
Primes émises reportées	-123 697 629,38	87 028 977,31	36 008 945,68
Primes acceptées reportées	-140 747 966,29	181 2 332,22	37 462 061,51
I -Primes acquises à l'exercice	23 860 031 215,12	23 881 646 526,57	23 858 709 524,68
Prestations (sinistre) sur opérations directes	12 731 879 347,93	13 149 347 353,08	12 375 998 352,92
Prestations (sinistre) sur acceptations	-1 167 331,58	15 165 541,51	7 614 657,97
II-prestations (sinistres) de l'exercice	12 730 712 016,35	13 164 512 894,59	12 383 613 010,89
Commissions reçues en réassurance	538 363 318,44	609 418 517,23	828 527 822,74
Commissions versées en réassurance	-18 171 029,51	-21 914 356,28	-53 653 807,91
III-commissions de réassurance	520 192 288,93	587 504 160,95	774 874 014,83
Subventions d'exploitation d'assurance			
IV-marge d'assurance nette	11 649 511 487,70	11 304 637 792,93	12 249 970 528,62
Services extérieurs et autres consommations.	2 648 452 682,92	2 573 813 352,61	2 911 355 664,40
Charges de personnel.	4 763 608 450,62	4 711 090 378,63	4 799 411 511,04
Impôts, taxes & versements assimilés.	535 887 656,33	537 091 162,82	563 220 305,10
Production immobilisée.			
Autres produits opérationnels.	-338 144 001,56	-393 431 737,02	-382 044 272,43
Autres charges opérationnelles.	143 708 746,02	147 543 864,83	149 104 034,23
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur.	1 636 986 959,45	2 234 608 657,80	2 883 111 063,00
Reprise sur pertes de valeur et provision.	-163 814 077,58	-483 900 489,12	-917 187 093,69
V-résultat technique opérationnel.	2 422 825 071,50	1 977 822 602,38	27 572 025 568,78
Produits financiers	1 683 975 649,60	2 186 253 346,75	1 639 210 663,15
Charges financières	104 498 539,18	265 768 688,91	220 010 224,61
VI-résultat financier	1 579 477 110,42	1 920 484 657,84	1 419 200 438,54
VII-résultat ordinaire avant impôts	4 002 302 181,92	3 898 307 260,22	3 662 199 765,51

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Impôts exigibles sur résultats ordinaires	849 640 236,00	798 456 256,28	986 246 765,26
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires.	30 668 890,68	-151 033 837,40	-224 994 731,22
Total des produits ordinaires	26 566 157 232,79	27 532 736 260,41	27 572 025 568,78
Total des charges ordinaires	23 444 164 177,55	24 281 851 419,07	24 671 077 837,31
VIII-résultat net des résultats ordinaires	3 121 993 055,24	3 250 884 841,34	290 094 773 147
Éléments extraordinaires (produits)			
Éléments extraordinaires (charges)			
IX-résultat extraordinaire			
X-résultat net de l'exercice	3 121 993 055,24	3 250 884 841,34	2 900 947 731,47

Source : Elaboré par nous-même à partir des comptes de résultats de la SAA

2- L'analyse financière de la société nationale d'assurance

2-1 L'analyse par les indicateurs d'équilibres financiers

▪ Le fonds de roulement

- Le calcule par le haut du bilan

$$FR = \text{Capitaux Permanents (CPe)} - \text{Valeurs Immobilisées (VI)}$$

- Capitaux permanents (CPe) = Capitaux Propres (CP) + Dettes Long et Moyen Terme (DLMT)
- Valeurs immobilisées = Immobilisations incorporelles+ Immobilisations incorporelles+ Immobilisations en cours + Immobilisations financières.

Tableau n° 12 : Calcul du FR par le haut du bilan.

(Unité : DA)

Désignation	2016	2017	2018
CPe (1)	45 598 350 019,15	45 636 486 665,51	46 429 730 499,43
AI (2)	74 254 048 647,67	66 938 777 702,71	67 868 048 608,09
FR (1-2)	-28 655 698 628,52	-21 302 291 037,20	-21 438 318 108,66

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

- Le calcule par le bas du bilan

$$FR = \text{Actif Circulant(AC)} - \text{Dettes à Court Terme (DCT)}$$

- Actif Circulant = Valeurs d'Exploitation (VE) + Valeurs Réalisable (VR) + Valeurs Disponibles (VD).

Tableau N°13 : Calcul du FR par le bas du bilan.

(Unité : DA)

Désignation	2016	2017	2018
AC (1)	16 202 399 004,87	18 379 220 710,47	14 764 086 807,39
DCT (2)	44858097633	39 681 511 747,67	36 202 404 916,05
FR (1-2)	-28 655 698 628,52	-21 302 291 037,20	-21 438 318 108,66

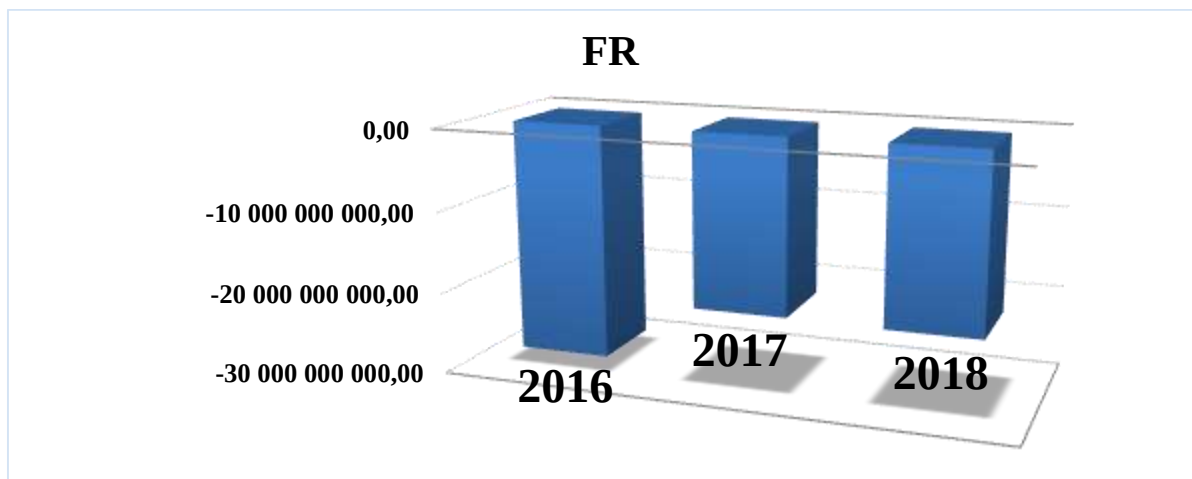
▪ L'interprétation du fond de roulement

On constate que la SAA affiche sur les trois années un fond de roulement négatif (FR<0) soit -28 655 698 628,52 DA en 2016 et -21 302 291 037,20 DA en 2017, et -21 438 318 108,66 DA en 2018, cela s'explique par l'incapacité des capitaux permanents à financer son actif immobilisé, c'est-à-dire la SAA ne finance pas l'intégralité de ses besoins permanents par des ressources permanentes.

Cette situation s'avère défavorable, mais vu la spécificité du secteur des assurances, pour faire face aux engagements, elle doit inscrire l'équivalent de ces derniers en contrepartie dans des actifs admis en représentation (*principalement dans des placements financiers*) qui représentent 80 % des emplois stables.

Ce qui est bien illustré dans la figure suivante :

Figure N°05 : Présentation graphique de l'évolution du fond de roulement.



Source : établi par nous même à partir du tableau N°13.

▪ Le besoin de fond de roulement

Il se calcule par deux méthodes différentes :

▪ La 1^{ère} méthode :

$BFR = (\text{Valeurs d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables}) - (\text{Dettes à court terme} - \text{Dettes financières})$

Tableau N° 14 : Calcul du BFR par la première méthode

(Unité : DA)

Désignation	2016	2017	2018
VE+ VR (1)	12 621 924 124,98	10 619 478 156,82	9 779 893 857,49
DCT- DF (2)	44858097633	39 681 511 747,67	36 202 404 916,05
(1-2)	-32 236 173 508,41	-29 062 033 590,85	-26 422 511 058,56

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

La 2^{ème} méthode :

BFR= (Actif circulant- Valeur Disponible)- (Dettes à Court Terme- Dettes Financières)

Tableau N° 15 : Calcul du BFR par la deuxième méthode. Unité : DA

Désignation	2016	2017	2018
AC -VD (1)	12 621 924 124,98	10 619 478 156,82	9 779 893 857,49
DCT- DF(2)	44858097633	39 681 511 747,67	36 202 404 916,05
(1-2)	-32 236 173 508,41	-29 062 033 590,85	-26 422 511 058,56

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

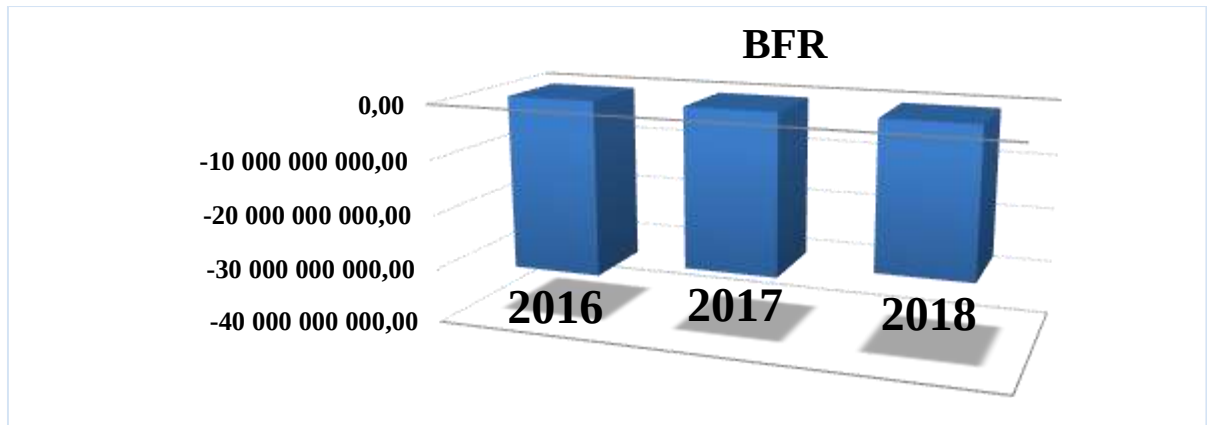
L'interprétation du BFR

A travers les résultats obtenus dans le tableau, nous remarquons que la société a dégagé un BFR négative durant toute la période de notre étude, soit -32 236 173 508,41 DA en 2016, -29 062 033 590,85 DA en 2017 et -26 422 511 058,56 DA en 2018, cela veut dire que les besoins de financements à court terme sont inférieurs aux ressources de financement à court terme.

Vu la spécificité du secteur des assurances, la SAA n'a pas de cycle d'exploitation à financer ; l'inexistence de stock ce qui fait qu'il n'y a pas de BFR à exprimer.

Ce qui est bien illustré dans la figure suivante :

Figure N°06 : Présentation graphique de l'évolution du besoin de fond de roulement.



Source : établi par nous même à partir du tableau N°15.

La trésorerie nette (TN)

Elle se calcule de la manière suivante

TR = Trésorerie d'actif - Trésorerie du passif

Tableau N° 16 : Calcul de la TN.

(Unité : DA)

Désignation	2016	2017	2018
FR (1)	-28655698629	-21 302 291 037,20	-21 438 318 108,66
BFR (2)	-32 236 173 508,41	-29 062 033 590,85	-26 422 511 058,56
TN (1-2)	3580474880	7 759 742 553,65	4 984 192 949,90

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

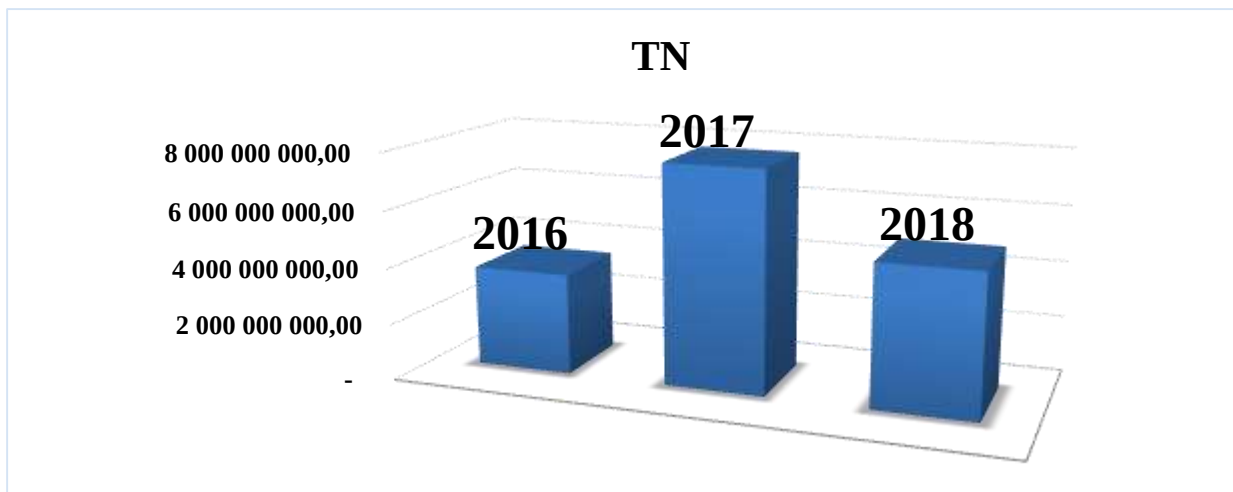
▪ L'interprétation de la TN

Suivant les résultats obtenus, la trésorerie de la SAA est positive car elle a enregistré 3580474879,89 DA en 2016, 7 759 742 553,65 DA en 2017 et 4 984 192 949,90 DA en 2018 ce qui indique qu'elle est suffisamment liquide et arrive à couvrir l'ensemble de ses emplois.

D'après le calcul des indicateurs d'équilibre financiers, on déduit que la SAA est en situation d'équilibre financier tout au long des trois dernières années (2016, 2017 et 2018).

Ce qui est bien illustré dans la figure suivante :

Figure N°07 : Présentation graphique de l'évolution de la trésorerie.



Source : établi par nous même à partir du tableau N°16.

2-2 L'analyse par la méthode des ratios

▪ Ratios techniques et financiers

▪ Ratio de sinistralité

Ratio de sinistralité = Charges des sinistres nets N / Primes acquises nettes N

Tableau N° 17 : Calcul du ratio de sinistralité

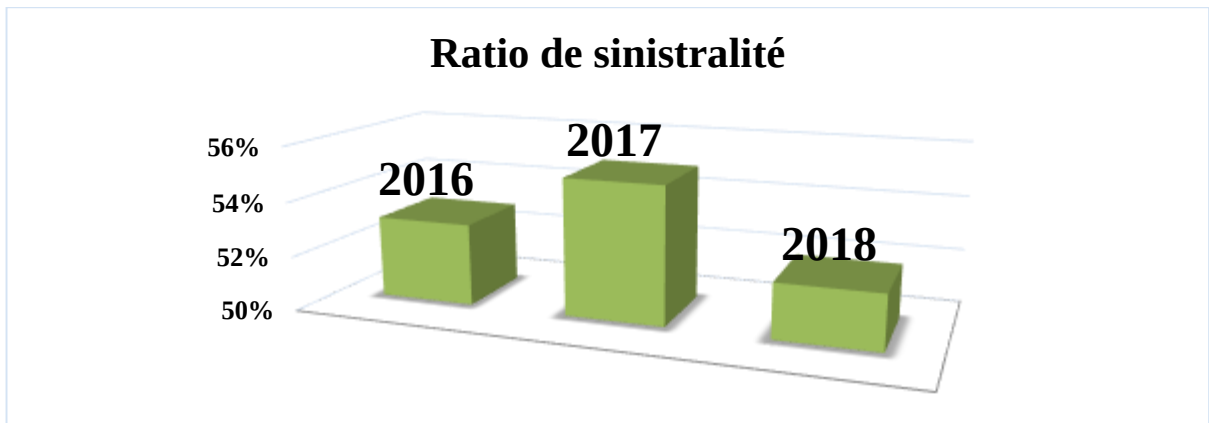
(Unité : DA)

Désignation	2016	2017	2018
Sinistres nets	12 730 712 016,35	13 164 512 894,59	12 383 613 010,89
Primes nettes acquises	23 841 860 185,61	23 859 732 170,29	23 805 055 716,77
Ratio de sinistralité	0,53	0,55	0,52

Source : établi par nous même à partir du compte de résultat de la SAA

A travers les résultats obtenus dans le tableau, nous constatons que le ratio de sinistralité dépasse 50% durant les 3 ans, ce qui signifie que la SAA a une capacité de couvrir toutes ses charges sinistres par les primes acquises durant ces exercices, autrement dit les primes encaissées sont supérieures au remboursement de sinistre donc la société a une capacité de couvrir toutes ses charges opérationnelles.

Figure N° 08 : Présentation graphique de l'évolution du ratio de sinistralité



Source : établi par nous même à partir du Tableau N° 17.

▪ Ratio de frais

Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Ratio de frais} = \frac{\text{Frais de fonctionnement}}{\text{Primes émises nettes}}$$

Sachant que les Frais de fonctionnement = Fais d'acquisition + coût administratifs

Tableau N°18 : Calcul du ratio de frais

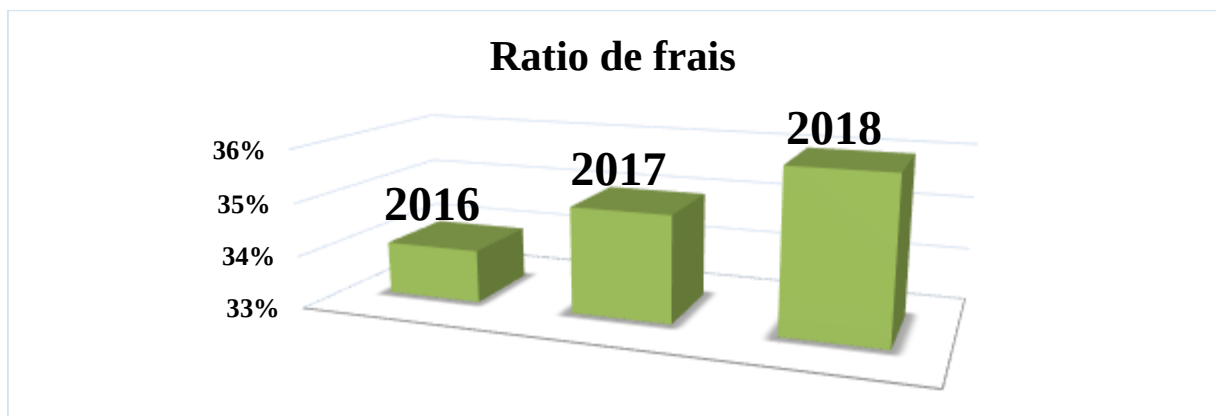
(Unité : DA)

Désignations	2016	2017	2018
Frais de fonctionnement	8 196 156 075.07	8 235 307 447.80	8 643 101 739.38
Primes émises nettes	24 124 476 810.79	23 613 265 217.04	23 860 162 640.51
R.F%	34%	35%	36%

Source : établi par nous même à partir des documents de la SAA.

A travers les résultats du tableau, nous constatons que durant les trois années d'étude le ratio de frais est supérieur à 25 % (34% en 2016, 35% en 2017 et 36% en 2018), ce qui signifie que plus de 25% des primes émises nettes servent à couvrir les charges de fonctionnement de la SAA.

Figure N°09 : Présentation graphique de l'évolution du Ratio de frais



Source : établi par nous même à partir du Tableau N° 18.

▪ Ratio combiné

Il se calcule par la formule suivante :

Ratio combiné = Ratio de sinistralité + Ratio de frais

Tableau N°19 : Calcul du Ratio Combiné

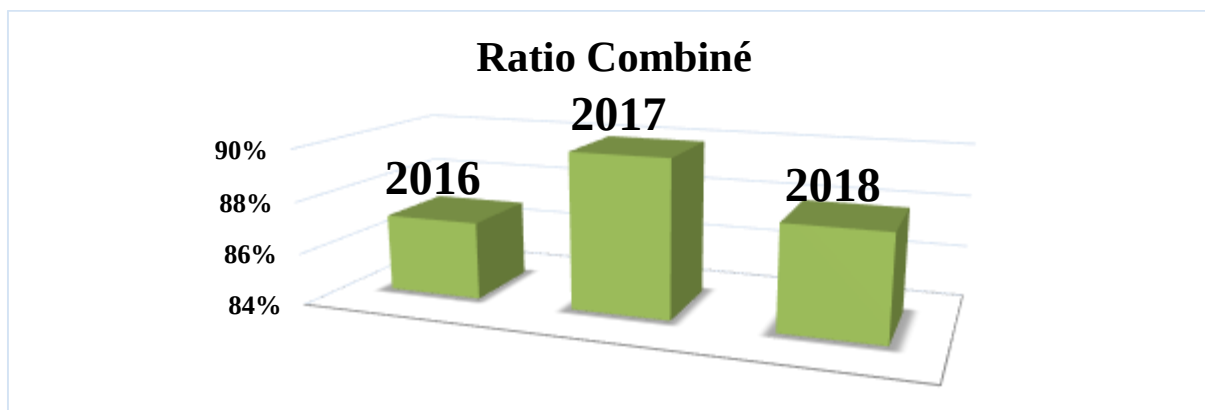
(Unité : DA)

Désignations	2016	2017	2018
Ratio de sinistralité	53%	55%	52%
Ratio de frais	34%	35%	36%
Ratio Combiné	87%	90%	88%

Source : établi par nous même à partir des documents de la SAA

En calculant le ratio combiné nous remarquons qu'il est inférieur à 100% durant les trois années d'études, il passe de 87% en 2016, à 90% en 2017 et à 88% en 2018 ce qui signifie que les primes encaissées sont supérieures aux dépenses donc la SAA est rentable

Figure N°10 : Présentation graphique de l'évolution du Ratio Combiné



Source : établi par nous même à partir du Tableau N° 19.

▪ Ratio de liquidité générale

Il se calcule par la formule suivante :

Ratio de liquidité générale (R.L.G) = Actif circulant (AC) / Dettes à court terme (DCT)

Tableau N°20 : Calcul du ratio de liquidité générale

(Unité : DA)

Désignation	2016	2017	2018
AC	16 202 399 004,87	18 379 220 710,47	14 764 086 807,39
DCT	44 858 097 633,39	39 681 511 747,67	36 202 404 916,05
R.L.G	0,36	0,46	0,41

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

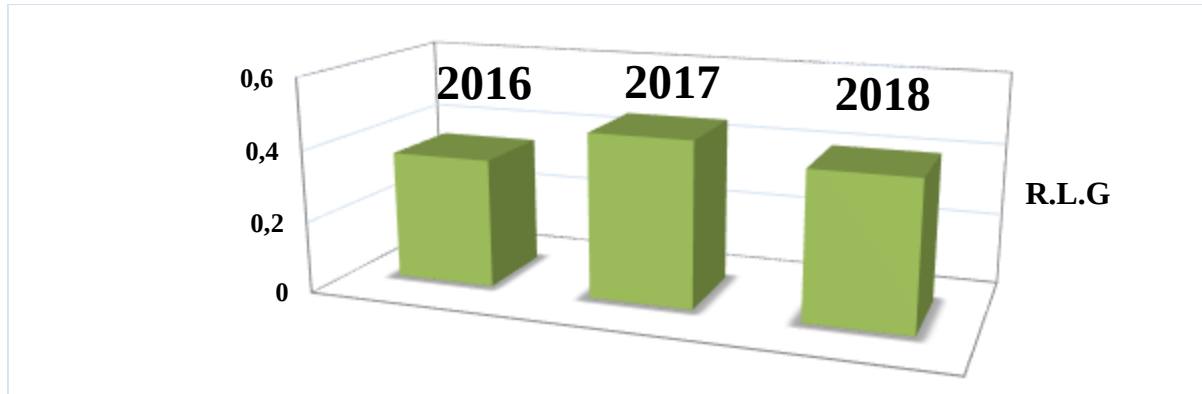
D'après les résultats, le ratio de liquidité générale est inférieur à 1 durant les trois années, ceci indique que le passif circulant est plus important que l'actif circulant. A première vue une position négative de ce ratio laisse supposer une situation peu confortable pour l'entreprise mais en réalité celui-ci peut être signe d'expansion.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Comme nous l'avons déjà mentionné pour faire face aux engagements, la SAA doit inscrire l'équivalent de ces derniers en contrepartie dans des actifs admis en représentation.

Dans ce cas, l'entreprise est solvable à court terme

Figure N°11 : Présentation graphique de l'évolution du ratio de liquidité générale



Source : établi par nous même à partir du Tableau N° 20

▪ Ratios de structure financière

▪ Ratio d'endettement (R.E)

Il mesure la part de financement des passifs par le total des dettes, Il se calcule par la formule suivante :

Ratio d'endettement (R.E) = Total des dettes / Somme du passif

Tableau N° 21 : Calcul du ratio d'endettement

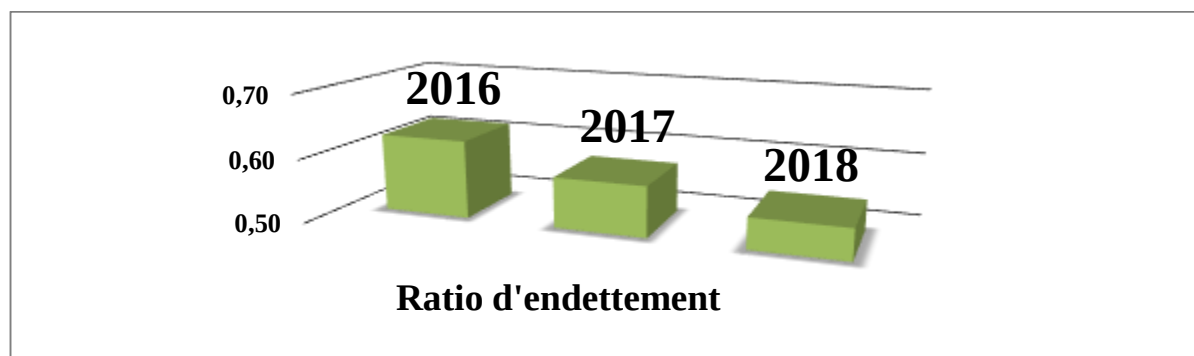
(Unité : DA)

Désignation	2016	2017	2018
DLMT+DCT	56 261 266 222,98	49 371 932 142,28	45 285 121 413,11
Total actif	90 456 447 652,54	85 317 998 413,18	82 632 135 415,48
R.E	0,62	0,58	0,55

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

D'après les résultats, le ratio est inférieur à 1 durant les trois années donc le total actif est supérieur au total des dettes, cela signifie qu'il y'a une faible participation des dettes au financement des emplois alors la SAA n'est pas dépendante à l'égard de ses dettes.

Figure N°12 : Présentation graphique de l'évolution du ratio du ratio d'endettement.



Source : Etabli par nous même à partir du tableau N°21.

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

▪ Ratio de l'autonomie financière

Il se calcule de la manière suivante :

Ratio d'autonomie financière = DLMT / Capitaux propres

Tableau N° 22 : Calcul du ratio de l'autonomie financière

(Unité : DA)

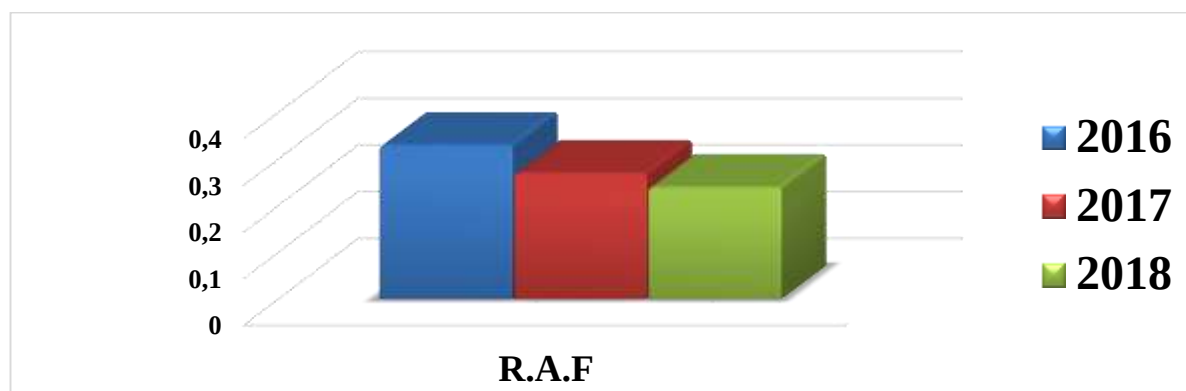
Désignations	2016	2017	2018
D.L.M.T	11 403 168 589.59	9 690 420 394.61	9 082 716 497.06
CP	34 195 181 429.56	35 946 066 270.90	37 347 014 002.37
R.A.F	0.33	0.27	0.24

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

Le ratio d'autonomie financière est supérieur à 1/5, on constate qu'il a connu une baisse durant les trois années d'étude allant de 0.33 en 2016 à 0.27 en 2017 et 0.24 en 2018.

Cette baisse s'explique par une augmentation plus importante des capitaux propres comparés aux DLMT, et cela montre le degré d'indépendance de la société vis-à-vis de ses créanciers, et signifie que les capitaux propres de la SAA sont en mesure de rembourser ses dettes. Donc l'entreprise a une bonne autonomie financière.

Figure N°13 : Présentation graphique de l'évolution du ratio d'autonomie financière



Source : Etabli par nous même à partir du tableau N°22

▪ Ratio de rentabilité

▪ Ratio de rentabilité financière

Il se calcule de la manière suivante :

Ratio de rentabilité financière = Résultat net (RN)/ Capitaux propres (CP)

Tableau N° 23 : Calcul du ratio de rentabilité financière

(Unité : DA)

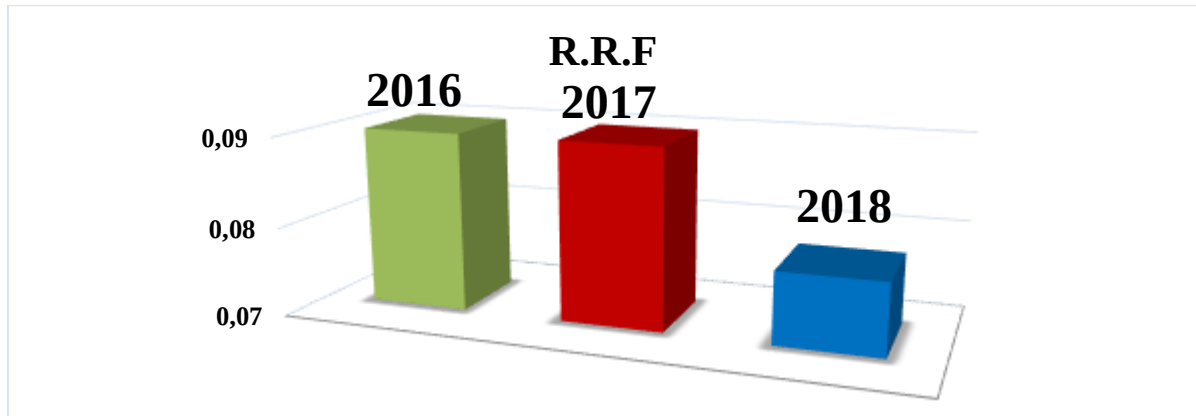
Désignation	2016	2017	2018
RN	3 121 993 055,24	3 250 884 841,34	2 900 947 731,47
CP	34 195 181 429,56	35 946 066 270,90	37 347 014 002,37
R.R.F	0,09	0,09	0,08

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Durant les trois années d'étude, le ratio de rentabilité financière de la SAA est positif, cela signifie que la rentabilité est considérable, car les avantages sont à la hauteur de 9% des capitaux investis, autrement dit plus le ratio est en augmentation plus les actionnaires sont confiants quant au produit de leur placement.

Figure N°14 : Présentation graphique de l'évolution du ratio de rentabilité financière



Source : Etabli par nous même à partir du tableau N°23

▪ Ratio de rentabilité économique

Il se calcule de la manière suivante :

Ratio de rentabilité économique (R.R.E) = Résultat net / Total actif

Tableau N° 24 : Calcul du ratio de rentabilité économique

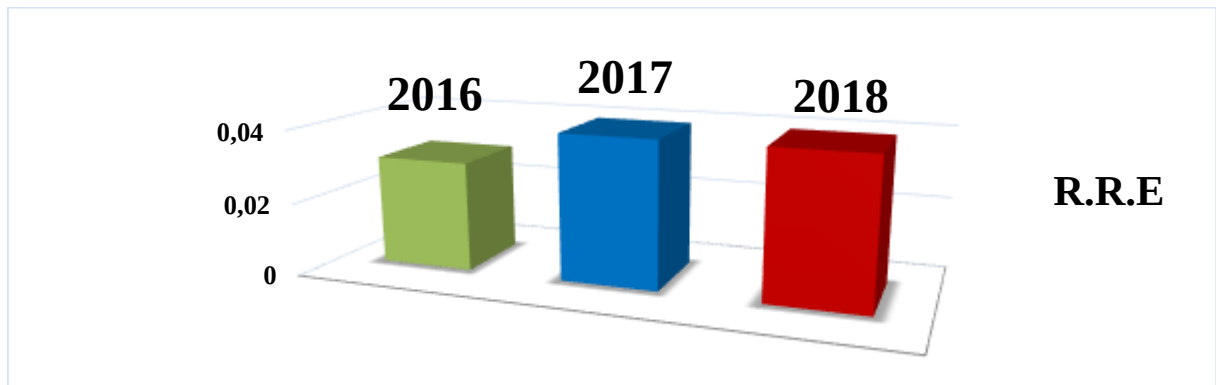
(Unité : DA)

Désignation	2016	2017	2018
Résultat Net	3 121 993 055.24	3 250 884 841.34	2 900 947 731.47
Total actif	90 456 447 652,54	85 317 998 413,18	82 632 135 415,48
R.R.E	0.03	0.04	0.04

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

Ce ratio est positif pour toutes les années étudiées, la société est rentable économiquement mais reste faible en la comparant à la rentabilité financière et cela peut expliquer l'importance du résultat engendré par les actifs financiers.

Figure N° 15 : Présentation graphique de l'évolution du ratio de rentabilité économique



Source : Etabli par nous même à partir du tableau N°24.

▪ Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité se calcul de la manière suivante :

Ratio de solvabilité = Total actif/ ensemble des dettes

Tableau N° 25 : Calcul du ratio de solvabilité

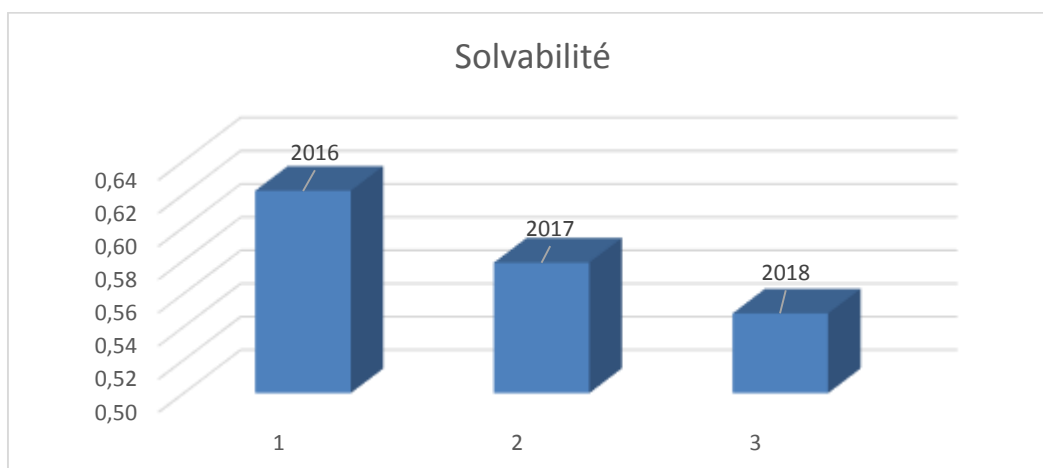
(Unité : DA)

Désignation	2016	2017	2018
DCT+DLMT	56 261 266 222,98	49 371 932 142,28	45 285 121 413,11
Total actif	90 456 447 652,54	85 317 998 413,18	82 632 135 415,48
Solvabilité	0,62	0,58	0,55

Source : établi par nous même à partir du bilan de la SAA

Le total de l'actif est supérieur au total des dettes que ça soit pour l'année 2016, 2017 et 2018 cela veut dire que la société arrive à faire face à ses dettes à court et à long terme, donc la SAA est largement solvable durant les trois ans.

Figure N°16 : Présentation graphique de l'évolution du ratio de solvabilité



Source : Etabli par nous même à partir du tableau N°24.

3- Analyse et discussions des résultats

Tous au long de ce chapitre nous pouvons ressortir les éléments clés suivant :

3-1 Lecture comptable et prise de décision

La comptabilité est un ensemble formellement parfait et le reflet de toutes les caractéristiques patrimoniales de l'entreprise, cet ensemble organisationnel est constitué par un système de traitement des flux d'information et par un système de contrôle des procédures et des enregistrements comptables.

▪ Système d'information et de décision

La comptabilité financière est essentiellement un processus de transformation de l'information financière qui vise à saisir, à mesurer et à présenter les activités économiques de l'entreprise dans une forme utile à la prise de décisions, l'information financière qu'une entreprise fournit aide les utilisateurs à prendre des décisions.

Le système d'information est constitué par le nombre d'opérations produites par les différents services ou départements de la compagnie d'assurances, par exemple :

a) nombre de devis, de contrats, d'avenants pour un service production

b) nombre d'écritures pour un service comptable

Les données comptables renvoient aux données de gestion interne qui sont disponibles dans la société, ces dernières telles que les opérations comptables bien enregistrées suivant les normes et les principes comptables permettent d'augmenter le profit et contribuent à l'accroissement de l'efficacité de la gestion globale de la société car elles contribuent aux processus de prise de décision dans l'entreprise.

En effet, on a constaté que l'enregistrement comptable des opérations de la société est un système d'information qu'est très important, il permet de déterminer par exemple : si le chiffre d'affaire est supérieur aux charges, ou bien si le fond de roulement est positif ou négatif. Donc une comptabilité gérée en temps réel aide la société au suivi des flux de trésorerie sur une base régulière, ainsi elle permettra d'appréhender sereinement tous les obstacles qui se produisent, car les informations comptables à jour donnent l'avantage de savoir exactement l'état réel de la société.

▪ Système comptable de contrôle et d'évaluation

On a constaté que le comptable lors de la comptabilisation des différentes opérations au sein de la société d'assurance SAA suit une certaine méthode d'enregistrement telle que la génération qui permet l'enregistrement automatique des écritures comptables assurant ainsi l'exactitude des montant, et cela à travers le logiciel ORASS.

Comme par exemple :

- **Au niveau de la direction régionale**

Il y a la génération des salaires : le comptable génère les salaires des employés automatiquement sans avoir recours à l'enregistrement manuel à l'aide des bordereaux journaliers, et ce depuis la fin 2018.

- **Au niveau des agences**

Il y a la génération de la production, encaissement de primes, règlement de recours, ainsi que la remise des chèques, toutes ces opérations elles sont faites par génération et non manuellement.

Effectivement la direction régionale a la fonction de contrôle des différentes opérations faites au niveau des agences directes ainsi que les agents généraux, le comptable au niveau du département de comptabilité et finance lors de la consolidation des états envoyés à savoir : le PGN, SGN, les recours, les charges, les comptes à solder (*C/4111 assuré, C/581 intérêts courus, C/3069 recours aboutis, le G50*) afin d'établir les bilans semestriels et les bilans de fin d'année consolidés et cela tout en contrôlant toute anomalie.

- Si le producteur omit d'enregistrer l'encaissement de la prime lors de la souscription du contrat, ce dernier sera enregistré comme étant impayé sur le logiciel ORASS, Cependant le compte banque sera pas alimenté par cette prime.

Le comptable sera alerté par le non encaissement de la prime par le producteur lors des états de rapprochement, alors le comptable procédera à l'encaissement du montant de la prime omit par le producteur, mais dans le cas où il y'a chevauchement de mois le comptable encaissera le jour même la prime et effectuera l'opération suivante :

Compte	Libelle	D	C
512000	Banques comptes courants	X	
467900	Autre compte créditeur		X

- Lors du règlement de la prime, l'assuré à la possibilité de le faire par chèque ou par espèce et le producteur devra enregistrer son mode de paiement.

Dans le cas où il y'a faute de mode de règlement, par exemple l'assuré a payé par espèce et le producteur l'a enregistré comme étant un règlement par chèque cela causera un déséquilibre dans les comptes banque et caisse.

Ainsi l'erreur commise par le producteur sera détecté lors des états de rapprochement.

- Dans le cas de l'annulation d'opération comptable par erreur au niveau d'une agence, il y'a lieu de faire un écrit à la direction régionale les informant de l'erreur commise ainsi la

DR ayant accès à toutes leur données procédera à la correction de l'erreur par l'inversions des écritures comptables.

▪ Les avantages du logiciel ORASS

- La rapidité : comme par exemple la génération des écritures comparée à l'enregistrement manuel ;
- Le gain de temps ;
- Exactitude des chiffres ;
- Traçabilité, auditabilité : toute transaction est tracée et auditable, avec un système de stockage adapté ;
- La performance : il est dimensionnable pour gérer des forts volumes de produits, contrats, sinistres, reversements... ;
- Exhaustivité du périmètre de gestion : il a vocation à couvrir tous les processus de gestion de la compagnie et de ses courtiers ;
- Traçage de toutes les transactions : le cloisonnement des données, la sécurité et l'auditabilité (*auteur, date, contenu*) sont renforcés par le système mis en œuvre.

▪ Les limites du logiciel ORASS

La date de saisie correspond au jour où le comptable a procédé à l'enregistrement des opérations comptables journalières, tandis que la date de pièce correspond à la date de justification des opérations comptables avec des pièces comptables probantes.

Le comptable ouvre droit la modification de la date de pièce comptable avant la validation de l'opération car une fois validé il ne pourra plus faire de rectification en cas d'erreur dans l'enregistrement des opérations comptables.

3-3 Eléments relatifs à la gestion financière

L'analyse financière de la société algérienne d'assurance SAA que nous avons effectué sur la base des bilans et des comptes de résultats pendant les trois dernières années (2016.2017.2018) nous a permis d'avoir un aperçu sur la situation financière de la SAA.

- Le fonds de roulement est négatif durant les trois ans (2016, 2017, 2018) ce qui s'explique par l'insuffisance de liquidité potentielle par rapport aux exigibilités, autrement dit les immobilisations ne sont pas totalement couvertes par les capitaux permanents mais vu la spécificité des assurances, cela s'explique par le fait que la SAA inscrit sa liquidité dans des actifs admis tel que les placements financiers qui représentent 80 % des emplois stables ;
- Vu la spécificité du secteur des assurances, la SAA n'a pas de cycle d'exploitation à financer ; l'inexistence de stock ce qui fait qu'il n'y a pas de BFR à exprimer ;

Chapitre III : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

- La trésorerie de la SAA est positive ce qui indique qu'elle est suffisamment liquide et arrive à couvrir l'ensemble de ses emplois, donc l'existence d'une ressource à court terme (DCT).

Après le calcul des indicateurs d'équilibre financiers, on a déduit que la SAA est en situation d'équilibre financier tout au long des trois dernières années (2016, 2017 et 2018).

Suivant l'analyse des ratios nous constatons que :

- La SAA a une capacité de couvrir toutes ses charges sinistres par les primes acquises durant la période de notre étude ;
- La SAA dispose d'une capacité à couvrir les charges de fonctionnement, nous l'avons déduis à travers le ratio de frais où 25% des primes émises nettes ont servi à couvrir les charges de fonctionnement de la SAA ;
- Selon le ratio combiné, nous constatons que les primes émises de la SAA sont supérieures aux dépenses engagées, cela signifie qu'elle est rentable ;
- Selon le ratio d'endettement la SAA n'est pas dépendante à l'égard de ses dettes, car elle a réalisé une faible participation des dettes au financement des emplois, ce qui explique son autonomie financière ;
- La SAA a une bonne autonomie financière, parce que ses capitaux propres sont plus importants que ses DLMT ;
- Durant les trois années d'étude, le ratio de rentabilité financière de la SAA est positif, cela signifie que la rentabilité est considérable, car les avantages sont à la hauteur de 9%, ce qui fait que les actionnaires sont confiants quant au produit de leur placement car le ratio est en augmentation ;
- Suivant le ratio de solvabilité on a constaté que le total actif est supérieur au total des dettes que ça soit pour l'année 2016, 2017 et 2018, cela veut dire que la société arrive à faire face à ses dettes à court et à long terme.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous avons pu mettre en pratique les différents aspects théoriques abordées dans la partie précédente grâce aux données fournies par la direction régionale de la SAA, département finance et comptabilité.

La pratique dans le réel nous a aidés à mieux comprendre le concept de performance, qui est un élément très important pour toute entreprise afin de savoir si elle dote d'une stratégie de développement.

Nous avons débuté par la présentation des opérations comptables enregistrées au sein d'une compagnie d'assurance car ce sont la base fondamentale de l'analyse financière.

Ensuite, en faisant l'analyse, on a opté pour deux méthodes, la première est celle des indicateurs d'équilibres : fond de roulement, besoin de fond de roulement et la trésorerie qui nous ont permis de connaître la situation financière de la SAA qui est en situation d'équilibre financiers durant les 3 années (*2016, 2017 et 2018*).

Dans un second temps, on a choisi comme méthode celle des ratios qui nous ont permis d'analyser ses forces, ses faiblesses et en conséquent déterminer sa performance.

Au terme de notre travail, qui porte sur la détermination de la performance d'une société d'assurance à partir de son organisation comptable et financière, Nous avons jugé utile de souligner l'importance de l'information comptable et financière qui est un outil fondamental pour le bon fonctionnement de la société.

Celle-ci permet de porter des jugements sur l'état de la structure financière et le niveau de performance de l'activité à partir de l'analyse financière, car une des finalités de la comptabilité est de mesurer le bénéfice ou la perte réalisée par l'entreprise à travers ses documents comptables (*bilan, tableau de comptes de résultat...*).

Par ailleurs, c'est à travers l'analyse financière qu'on peut évaluer les points forts et détecter les difficultés et les impasses financières de la société.

Afin de bien mener notre travail, nous avons procédé au traitement d'un cas pratique qui nous a permis de concevoir des passerelles qui existent entre le savoir théorique et la pratique sur le terrain, portant sur la détermination du déroulement de l'organisation comptable au sein de la société Algérienne d'assurance (SAA) cela nous a permis de bien comprendre les principes de la comptabilité et les rôles tenus par cette dernière, on a constaté qu'en dehors du fait qu'elle soit un outil d'enregistrement des opérations et une méthode de valorisation du patrimoine possédé par la société, la comptabilité joue le rôle d'intermédiaire entre les agences et la direction régionale et générale dans l'élaboration des documents de synthèses en fin d'exercice.

Pour bien pouvoir établir la fonction comptable, la SAA suit un système et une organisation comptable qui lui convient tout en suivant les normes en conformité avec le nouveau système comptable (SCF) afin que cette dernière soit adaptée à son activité et son objectif final.

Notre cas pratique porte aussi sur l'analyse des états financiers (bilans et comptes de résultat) de la société Algérienne d'assurance (SAA) pendant les trois dernières années (2016, 2017 et 2018), afin de collecter des informations à partir des états financiers comptables et financiers.

En effet, la mise en exergue des informations comptables et financières nous a permis d'analyser la situation financière qui repose sur un ensemble de méthodes et outils permettant de décrire, de juger la situation financière de la SAA et en conséquence déterminer sa performance à travers la lecture de l'information comptable et financière en calculant les indicateurs d'équilibre financier (*FR, BFR et trésorerie*) et l'analyse par la méthode des ratios.

D'après l'analyse des indicateurs d'équilibre financiers et des ratios, on a constaté que la SAA est en situation financière équilibrée. Dégageant des ratios favorables, cela signifie qu'elle est performante durant les trois dernières années et en évolution positive d'une année à une autre, et cela grâce à la bonne gestion des dirigeants.

Notre étude nous a permis de vérifier la consistance de nos hypothèses de départ de notre recherche. En effet, nous constatons que l'organisation comptable au sein de la SAA a une importance capitale, car elle assure le suivi de toutes ses activités, en outre, l'organisation comptable est une condition nécessaire pour permettre à celle-ci la mise en œuvre d'outils d'analyse et l'évaluation pertinente de l'information produite par la société afin de développer les stratégies nécessaires à sa croissance.

▪ **Limite :**

Notre analyse s'est basée sur la méthode des ratios cela dit un ratio qui s'écarte significativement de la norme du secteur, par une valeur très élevée ou très faible ne signifie pas nécessairement que l'entreprise est en bonne position ou fait face à un problème. Afin de mieux comprendre les causes de cet écart, un examen minutieux de certains facteurs tels : l'historique, les pratiques commerciales et la tendance du marché...

Bibliographie

Ouvrages

- ALAZARD Claude, SABINE Sépari, « *contrôle de gestion : manuel et applications* », 6^{ème} édition, DUNOD, Paris 2004.
- ALGLAVE C. et all, « *management des entreprises* », BTS Hachette Technique, Paris, 2008.
- BEATRICE et FRANÇAIS GRAND GUILLET : « *Analyse financière* », Edition GUALINO, 6^{ème} édition, Paris, 2002.
- BEHAR Thomas, FROMENTEAU Michel, MENART Stéphane : « *ASSURANCE Comptabilité Réglementation Actuariat* », Edition ECONOMICA, Paris, 2000
- BERTLAVAUD : « *Comment mener une analyse financière* », Edition Dunod, Paris, 1982.
- COHEN Elie : « *analyse financière et développement financier* », édition EDICEF, Paris France, 2004.
- COUIBAULT François, ELIASHBERG Constant. LATRASSE M, « *Les grands principes de l'assurance* », Edition LARGUS, 5^{ème} édition Paris, 2002.
- DADE Pierre-Henri, Daniel HUET : « *les assurances de dommage aux bien de l'entreprise* », Edition LARGUS, Paris 1999.
- DEMEESTERE René, et all, « *Contrôle de gestion et pilotage de l'entreprise* », 3^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2006.
- EWALD François, THOUROT Patrick. « *Gestion de l'entreprise d'assurance* », Edition Dunod. Paris 2013.
- F.DIVISIA, Cité par P.LAUZEL et A.CIBERT : « *Les déterminants de la structure financière des PME* », 2^{ème} édition, 2001.
- FERNANDEZ-POISSON Dominique, MOLHO Denis « *La performance globale de l'entreprise* », Edition d'Organisation, Paris, 2003.
- FRANÇOIS Couilbault, CONSTANT Eliashberg : « *les grands principes de l'assurance* », 10^{ème} édition, LARGUS, Paris, 2011
- Guide des Assurances en Algérie 2009, édition KPMG.
- HOARAU Christian : « *maitriser le diagnostic financier* », édition groupe revue fiduciaire, Paris France, 2001.
- HUBERT DE LA BRUSLERIE, « *analyse financière et risque de crédit* », Edition Paris 1999.
- K.CERRADA, Y.DE RONGÉ, Michel DE WOLF, Michel GATZ « *Comptabilité et analyse des états financiers, Principes et applications* », De Boeck 1^{er} édition, Paris.
- KPMG, « *Guide des assurances en Algérie* ». Edition 2015.
- LAHILLE, Jean-Pierre. « *Analyse Financière* ». 1^{ère} édition. Paris : Dalloz. 2001.
- LAMBERT-FAIVRE Y : « *Droit des assurances* ». 11^{ème} édition DALLOZ, Paris 2001.
- LORINO Philippe, « *Méthode et pratique de performance* », 3^{ème} Edition d'Organisation, Paris, 2003.
- M.HAMZA REGUIG Salim, « *La comptabilité des entreprises d'assurance* ». Edition l'Argus, Paris. 1998.

- PIERMAY Michel, MATHOULIN Pierre, COHEN Arnaud : « *La gestion Actif-Passif d'une compagnie d'assurance ou d'un investisseur institutionnel* », 5^{ème} Edition, ECONOMICA, Paris, 2002.
- TAFIANI Messaoud Boualem, « *le contrôle de gestion dans une entreprise Algérienne d'assurance* », Office des publications universitaire, Alger.
- TOSETTI Alain, BEHAR Thomas, FROMENTEAU Michel, MENART stephane, « *ASSURANCE Comptabilité - Réglementation – Actuariat* », Ed. ECONOMICA, paris, 2000 réimpressions 2011.

Mémoires

- DAYOUB Issam, Thèse présentée pour obtenir le grade de docteur de l'université de bordeaux discipline/ spécialité en sciences de gestion : « *Le rôle des déterminants de la performance financière en assurance. Etude sur les sociétés d'assurance françaises* », Université de BORDEAUX, Année 2014.
- REKIK Azedine, ZIDANI Samir, Mémoire de fin de cycle, En vue de l'obtention du diplôme de Master LMD en sciences économiques : « *Essai d'analyse des obstacles de développement des assurances de personnes en Algérie* », université Abderrahman Mira-Bejaia, Promotion : 2013 / 2014.
- TOUBACHE Chakib : « *Normalisation comptable internationale et reforme comptable en Algérie* », Mémoire pour l'obtention d'un diplôme de master en science commerciales, Université d'Oran.

Revue

- BOURGUIGNON : « *Peut-on définir la performance ?* », Revue Française de Comptabilité, n° 269, juillet-août, 1995.
- La Commission la FNEP (Fondation Nationale, Entreprise et performance) : « *Comment Accroître Les Performances Par Un Meilleur Management* », Revue Pangloss n°35, France, Mai 2005.
- OULD AMER Smail : « *La normalisation comptable en Algérie Présentation du nouveau système comptable et financier* », 2010.

Cours

- Cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance, partis (2), bibliographie sur www.cours-assurance.org.
- MATTHIEU KOWALSKI : « *La loi des grands nombres et le théorème de la limite centrale* ». (coursLGN.pdf).

Dictionnaires

- Dictionnaire d'Economie et des Sciences Sociales, Berti Editions, année 2009.
- Dictionnaire hachette, collection n°11 .éditions 1, paris, 2004.

Arrêtés

- L'article n°2 (*modifié par l'art. 2 L 06-04*) de l'Ordonnance N° 95-07 DU 23 CHAABANE 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances et ses textes d'application.
- L'article n°3 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

Webographie

- <http://centre-de-formation-financiere.over-blog.com/article-indicateur-de-performance-bien-comprendre-le-ratio-combine-dans-l-assurance-104790460.html>.
- <http://www.cometh-consulting.com>.
- <http://www.creg.ac-versailles.fr/la-performance-globale>.
- https://www.apref.org/sites/default/files/espacedocumentaire/le_petit_glossaire_de_la_reassurance.pdf.
- <https://www.linkedin.com/pulse/la-particularit%C3%A9-du-secteur-des-assurances-afifi-mohamed>.
- [Www.Jurisques.Com](http://www.Jurisques.Com).

Annexe N°1 : Actif du bilan de l'année 2016

Société Nationale d'assurance

Entreprise : SAA

BILAN (Actif)

au 31/12/2016

DESIGNATION	NOTE	MONTANT BRUT	AMORT/PROVISION S	MONTANT NET	MONTANT NET N-1
Ecart d'acquisition- Goodwill positif ou négatif					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		261.178.230,82	91.252.744,43	169.925.486,39	190.832.513,76
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		5.153.100.528,59		5.153.100.528,59	5.150.464.528,59
Bâtiments d'exploitations		18.687.686.312,63	1.978.389.287,49	16.709.297.025,14	5.371.286.794,51
Bâtiments de placements		1.464.231.323,72	553.973.897,77	910.257.425,95	963.633.248,19
Autres immobilisations corporelles		1.320.201.280,39	844.587.506,58	475.613.773,81	499.072.872,47
Immobilisation en concession		202.693.588,00	18.248.733,47	184.444.854,53	
IMMOBILISATIONS EN COURS				157.899.870,11	70.987.604,98
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres émis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées		5.007.547.646,06	299.847.257,06	4.707.700.389,00	3.012.025.096,88
Autres titres immobilisés		44.953.339.751,87		44.953.339.751,87	45.646.291.146,26
Prêts et autres actifs financiers non courants		233.465.134,09		233.465.134,09	280.330.359,12
IMPOTS DIFFERES ACTIF		592.103.514,59		592.103.514,59	622.772.405,27
FONDS OU VALEURS DEPOSES AUPRES DES CEDANT		6.900.893,60		6.900.893,60	8.986.239,95
TOTAL ACTIF NON COURANT		78.040.348.074,47	3.786.299.426,80	74.254.048.647,67	61.816.682.809,98
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE					
Part de la coassurance cédée		925.862,91		925.862,91	7.885.862,91
Part de la réassurance cédée		1.791.463.155,17		1.791.463.155,17	2.315.984.340,05
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
Cessionnaires cédants débiteurs		666.693.429,59		666.693.429,59	632.256.010,94
Assurés, intermédiaires d'assurance et comptes rattachés		5.604.216.477,57	446.425.344,31	5.157.791.133,26	4.163.029.565,08
Autres débiteurs		2.866.128.176,73	36.612.265,17	2.829.515.911,56	3.815.296.514,90
Impôts et assimilés		2.212.399.655,08	144.719.683,34	2.067.679.971,74	733.297.423,00
Autres créances et emplois assimilés		107.854.660,75		107.854.660,75	95.673.890,84
DISPONIBILITES ET ASSIMILES					
Placements et autres actifs financiers courants		848.240.000,00		848.240.000,00	691.479.571,14
Trésorerie		2.732.679.220,11	444.340,22	2.732.234.879,89	2.400.642.056,84
TOTAL ACTIF COURANT		16.830.600.637,91	628.201.633,04	16.202.399.004,87	14.855.545.235,70
TOTAL GENERAL ACTIF		94.870.948.712,38	4.414.501.059,84	90.456.447.652,54	76.672.228.045,68

Annexe N°2 : Passif du bilan de l'année 2016

Société Nationale d'assurance

Entreprise : SAA

BILAN (Passif)

au 31/12/2016

DESIGNATION	MONTANT NET	MONTANT NET - 1
Capital émis	20.000.000.000,00	20.000.000.000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves	10.900.079.231,85	9.113.762.974,58
Ecart d'évaluation	173.109.142,47	160.366.421,71
Ecart d'équivalence		
Résultat net	3.121.993.055,24	3.386.316.257,27
Autres capitaux propres-Report à nouveau		
Comptes intermédiaires		
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	34.195.181.429,56	32.660.445.653,56
Emprunts et dettes financières	4.727.343.802,88	1.713.802,88
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courants	1.627.444.854,53	
Provisions réglementées	2.125.438.268,92	2.048.345.525,71
provisions et produits comptabilisés d'avance	1.516.897.279,53	1.649.854.733,60
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs	1.406.044.383,73	1.892.958.968,98
TOTAL II PASSIF NON COURANT	11.403.168.589,59	5.592.873.031,17
Operations directes	26.737.213.162,58	28.086.372.738,11
Acceptations	409.468.674,00	270.806.054,06
Cessionnaires, Cédants et comptes rattachés	2.314.632.023,14	1.406.915.460,73
Assurés et intermédiaire d'assurance	479.683.318,60	544.475.863,07
Impôts	1.726.566.311,95	1.634.286.816,98
Autres dettes	13.127.570.017,81	6.349.092.941,43
TRÉSORERIE PASSIF	62.964.125,31	126.959.486,57
TOTAL III PASSIF COURANT	44.858.097.633,39	38.418.909.360,95
TOTAL GENERAL PASSIF	90.456.447.652,54	76.672.228.045,68

Annexe N° 3 : Compte de résultat de l'année 2016

Société Nationale d'assurance

Entreprise : SAA

COMPTE DE RESULTAT (par nature)

au 31/12/2016

DESIGNATION	Note	OPERATIONS BRUTES	CESSION ET RETROCESSION	OPERATIONS NETTES N	OPERATIONS NETTES N-1
Primes émises sur opérations directes		26.197.320.508,07	2.845.410.479,56	23.351.910.028,51	23.947.030.686,47
Primes acceptées		772.566.782,28		772.566.782,28	613.927.421,72
Primes émises reportées		-139.290.312,23	-15.592.682,85	-123.697.629,38	-358.485.758,79
Primes acceptées reportées		-140.747.966,29		-140.747.966,29	-72.960.839,10
I - PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE		26.689.849.011,83	2.829.817.796,71	23.860.031.215,12	24.129.511.510,30
Prestations (sinistres) sur opérations directes		12.957.847.230,19	225.967.882,26	12.731.879.347,93	14.122.544.534,01
Prestations (sinistres) sur acceptation		-3.490.396,90	-2.323.065,32	-1.167.331,58	3.487.995,15
II - PRESTATIONS(SINISTRE) DE L'EXERCICE		12.954.356.833,29	223.644.816,94	12.730.712.016,35	14.126.032.529,16
Commissions reçues en réassurance			-520.192.288,93	520.192.288,93	541.338.123,01
Commissions versées en réassurance					
III - COMMISSIONS DE REASSURANCE					
Subvention d'exploitation d'assurances					
IV - MARGE D'ASSURANCE NETTE		13.735.492.178,54	2.085.980.690,84	11.649.511.487,70	10.544.817.104,15
Services extérieurs & autres consommations		2.648.452.682,92		2.648.452.682,92	2.471.209.437,96
Charges de personnel		4.763.608.450,62		4.763.608.450,62	5.065.681.366,65
Impôts, Taxes & Versements assimilés		535.887.656,33		535.887.656,33	511.207.876,49
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels		-338.144.001,56		-338.144.001,56	-1.102.681.125,06
Autres charges opérationnelles		143.708.746,02		143.708.746,02	148.438.147,64
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur		1.636.986.959,45		1.636.986.959,45	927.305.711,20
Reprises sur perte de valeur & provisions		-163.814.077,58		-163.814.077,58	-175.997.413,22
V - RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL		4.508.805.762,34	2.085.980.690,84	2.422.825.071,50	2.699.653.102,49
Produits financiers		1.683.975.649,60		1.683.975.649,60	1.595.987.504,34
Charges financières		104.498.539,18		104.498.539,18	18.736.608,32
VI - RESULTATS FINANCIERS		1.579.477.110,42		1.579.477.110,42	1.577.250.896,02
VII - RESULTATS ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		6.088.282.872,76	2.085.980.690,84	4.002.302.181,92	4.276.903.998,51
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		849.640.236,00		849.640.236,00	918.690.376,73
Impôts différés (Variations) sur résultat ordinaires		30.668.890,68		30.668.890,68	-28.102.635,49
TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRES		28.875.782.740,57	2.309.625.507,78	26.566.157.232,79	27.545.515.675,93
TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES		23.667.808.994,49	223.644.816,94	23.444.164.177,55	24.159.199.418,66
VIII - RESULTAT NET DES RESULTATS ORDINAIRE		5.207.973.746,08	2.085.980.690,84	3.121.993.055,24	3.386.316.257,27
Eléments extraordinaires (Produits à préciser)					
Eléments extraordinaires (Charges à préciser)					
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE					
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5.207.973.746,08	2.085.980.690,84	3.121.993.055,24	3.386.316.257,27

Annexe N°4 : Actif du bilan de l'année 2017

Société Nationale d'assurance

Entreprise : SAA

BILAN (Actif)

au 31/12/2017

DESIGNATION	NOTE	MONTANT BRUT	AMORT/PROVISIONS	MONTANT NET	MONTANT NET N-1
Ecart d'acquisition- Goodwill positif ou négatif					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		274.870.958,82	145.015.078,24	129.855.880,58	169.925.486,39
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		5.371.787.028,59		5.371.787.028,59	5.153.100.528,59
Bâtiments d'exploitations		18.813.095.495,99	2.564.523.308,83	16.248.572.187,16	16.709.297.025,14
Bâtiments de placements		1.465.231.323,22	600.313.352,94	864.917.970,28	910.257.425,95
Autres immobilisations corporelles		1.719.348.345,79	859.081.495,03	860.266.850,76	475.613.773,81
Immobilisation en concession		205.267.588,00	24.403.963,41	180.863.624,59	184.444.854,53
IMMOBILISATIONS EN COURS		255.869.753,93		255.869.753,93	157.899.870,11
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres émis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées		5.007.547.646,06	445.753.801,02	4.561.793.845,04	4.707.700.389,00
Autres titres immobilisés		37.383.573.118,45		37.383.573.118,45	44.953.339.751,87
Prêts et autres actifs financiers non courants		331.530.854,31		331.530.854,31	233.465.134,09
IMPOTS DIFFERES ACTIF		743.137.351,99		743.137.351,99	592.103.514,59
FONDS OU VALEURS DEPOSEES AUPRES DES CEDANTS		6.609.237,03		6.609.237,03	6.900.893,60
TOTAL ACTIF NON COURANT		71.577.868.702,18	4.639.090.999,47	66.938.777.702,71	74.254.048.647,67
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE					
Part de la coassurance cédée					925.862,91
Part de la réassurance cédée		1.701.181.197,16		1.701.181.197,16	1.791.463.155,17
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
Cessionnaires cédants débiteurs		583.669.828,59		583.669.828,59	666.693.429,59
Assurés, intermédiaires d'assurance et comptes rattachés		6.584.643.354,52	745.700.031,41	5.838.943.323,11	5.157.791.133,26
Autres débiteurs		1.699.047.286,72	41.164.335,43	1.657.882.951,29	2.829.515.911,56
Impôts et assimilés		861.654.967,69	144.719.683,34	716.935.284,35	2.067.679.971,74
Autres créances et emplois assimilés		120.865.572,32		120.865.572,32	107.854.660,75
DISPONIBILITES ET ASSIMILES					
Placements et autres actifs financiers courants		4.502.516.000,00		4.502.516.000,00	848.240.000,00
Trésorerie		3.257.865.565,07	639.011,42	3.257.226.553,65	2.732.234.879,89
TOTAL ACTIF COURANT		19.311.443.772,07	932.223.061,60	18.379.220.710,47	16.202.399.004,87
TOTAL GENERAL ACTIF		90.889.312.474,25	5.571.314.061,07	85.317.998.413,18	90.456.447.652,54

Annexe N°5 : Passif du bilan de l'année 2017

Société Nationale d'assurance

Entreprise : SAA

BILAN (Passif)

au 31/12/2017

DESIGNATION	MONTANT NET	MONTANT NET - 1
Capital émis	30.000.000.000,00	20.000.000.000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves	2.522.072.287,09	10.900.079.231,85
Ecart d'évaluation	173.109.142,47	173.109.142,47
Ecart d'équivalence		
Résultat net	3.250.884.841,34	3.121.993.055,24
Autres capitaux propres-Report à nouveau		
Comptes intermédiaires		
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	35.946.066.270,90	34.195.181.429,56
Emprunts et dettes financières	3.783.243.586,53	4.727.343.802,88
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courants	581.690.268,52	1.627.444.854,53
Provisions réglementées	2.289.014.052,70	2.125.438.268,92
provisions et produits comptabilisés d'avance	1.710.055.525,11	1.516.897.279,53
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs	1.326.416.961,75	1.406.044.383,73
TOTAL II PASSIF NON COURANT	9.690.420.394,61	11.403.168.589,59
Operations directes	26.806.584.231,82	26.737.213.162,58
Acceptations	227.824.685,21	409.468.674,00
Cessionnaires, Cédants et comptes rattachés	2.920.922.089,48	2.314.632.023,14
Assurés et intermédiaire d'assurance	472.849.325,91	479.683.318,60
Impôts	1.366.884.890,15	1.726.566.311,95
Autres dettes	7.878.911.623,44	13.127.570.017,81
TRESORERIE PASSIF	7.534.901,66	62.964.125,31
TOTAL III PASSIF COURANT	39.681.511.747,67	44.858.097.633,39
TOTAL GENERAL PASSIF	85.317.998.413,18	90.456.447.652,54

Annexe N°6 : Compte de résultat de l'année 2017

Société Nationale d'assurance

Entreprise : SAA

COMPTE DE RESULTAT (par nature)

au 31/12/2017

DESIGNATION	Note	OPERATIONS BRUTES	CESSION ET RETROCESSION	OPERATIONS NETTES N	OPERATIONS NETTES N-1
Primes émises sur opérations directes		26.081.588.876,28	3.023.696.310,99	23.057.892.565,29	23.351.910.028,51
Primes acceptées		555.372.651,75		555.372.651,75	772.566.782,28
Primes émises reportées		-49.408.959,92	-136.437.937,23	87.028.977,31	-123.697.629,38
Primes acceptées reportées		181.352.332,22		181.352.332,22	-140.747.966,29
I - PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE		26.768.904.900,33	2.887.258.373,76	23.881.646.526,57	23.860.031.215,12
Prestations (sinistres) sur opérations directes		13.348.601.806,69	199.254.453,61	13.149.347.353,08	12.731.879.347,93
Prestations (sinistres) sur acceptation		14.136.979,86	-1.028.561,65	15.165.541,51	-1.167.331,58
II - PRESTATIONS(SINISTRE) DE L'EXERCICE		13.362.738.786,55	198.225.891,96	13.164.512.894,59	12.730.712.016,35
Commissions reçues en réassurance			-609.418.517,23	609.418.517,23	538.363.318,44
Commissions versées en réassurance			21.914.356,28	-21.914.356,28	-18.171.029,51
III - COMMISSIONS DE REASSURANCE			-587.504.160,95	587.504.160,95	520.192.288,93
Subvention d'exploitation d'assurances					
IV - MARGE D'ASSURANCE NETTE		13.406.166.113,78	2.101.528.320,85	11.304.637.792,93	11.649.511.487,70
Services extérieurs & autres consommations		2.573.813.352,61		2.573.813.352,61	2.648.452.682,92
Charges de personnel		4.711.090.378,63		4.711.090.378,63	4.763.608.450,62
Impôts, Taxes & Versements assimilés		537.091.162,82		537.091.162,82	535.887.656,33
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels		-393.431.737,02		-393.431.737,02	-338.144.001,56
Autres charges opérationnelles		147.543.864,83		147.543.864,83	143.708.746,02
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur		2.234.608.657,80		2.234.608.657,80	1.636.986.959,45
Reprises sur perte de valeur & provisions		-483.900.489,12		-483.900.489,12	-163.814.077,58
V - RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL					2.422.825.071,50
Produits financiers		2.186.253.346,75		2.186.253.346,75	1.683.975.649,60
Charges financières		265.768.688,91		265.768.688,91	104.498.539,18
VI - RESULTATS FINANCIERS		1.920.484.657,84		1.920.484.657,84	1.579.477.110,42
VII - RESULTATS ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		5.999.835.581,07	2.101.528.320,85	3.898.307.260,22	4.002.302.181,92
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		798.456.256,28		798.456.256,28	849.640.236,00
Impôts différés (Variations) sur résultat ordinaires		-151.033.837,40		-151.033.837,40	30.668.890,68
TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRES		29.832.490.473,22	2.299.754.212,81	27.532.736.260,41	26.566.157.232,79
TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES		24.480.077.311,03	198.225.891,96	24.281.851.419,07	23.444.164.177,55
VIII - RESULTAT NET DES RESULTATS ORDINAIRE		5.352.413.162,19	2.101.528.320,85	3.250.884.841,34	3.121.993.055,24
Eléments extraordinaires (Produits à préciser)					
Eléments extraordinaires (Charges à préciser)					
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE					
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5.352.413.162,19	2.101.528.320,85	3.250.884.841,34	3.121.993.055,24

Annexe N°7 : Actif du bilan de l'année 2018

Société Nationale d'assurance

Entreprise : SAA

BILAN (Actif)

au 31/12/2018

DESIGNATION	NOTE	MONTANT BRUT	AMORT/PROVISIONS	MONTANT NET	MONTANT NET N-1
Ecart d'acquisition- Goodwill positif ou négatif					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		274.920.958,82	173.531.174,50	101.389.784,32	5.371.787.028,59
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		5.393.328.454,94		5.393.328.454,94	5.153.100.528,59
Bâtiments d'exploitations		19.295.418.726,49	3.139.880.642,27	16.155.538.084,22	16.709.297.025,14
Bâtiments de placements		1.480.762.681,22	642.527.960,45	838.234.720,77	864.917.970,28
Autres immobilisations corporelles		1.877.593.657,96	1.008.959.715,27	868.633.942,69	860.266.850,76
Immobilisation en concession		207.247.588,00	30.805.562,73	176.442.025,27	180.863.624,59
IMMOBILISATIONS EN COURS		603.921.522,45		603.921.522,45	255.869.624,59
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres émis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées		5.152.547.646,06	745.318.023,35	4.407.229.622,71	4.561.793.845,04
Autres titres immobilisés		38.096.282.816,58		38.096.282.816,58	37.383.573.118,45
Prêts et autres actifs financiers non courants		249.606.962,05		249.606.962,05	331.530.854,31
IMPOTS DIFFERES ACTIF		968.132.083,21		968.132.083,21	743.137.351,99
FONDS OU VALEURS DEPOSES AUPRES DES CEDANT		9.308.588,88		9.308.588,88	6.609.237,03
TOTAL ACTIF NON COURANT		73.609.071.686,66	5.741.023.078,57	67.868.048.608,09	66.938.777.702,71
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE					
Part de la coassurance cédée					
Part de la réassurance cédée		2.105.588.533,21		2.105.588.533,21	1.701.181.197,16
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
Cessionnaires cédants débiteurs		652.649.027,59		652.649.027,59	583.669.828,59
Assurés, intermédiaires d'assurance et comptes rattachés		6.961.813.867,98	1.044.047.545,43	5.917.766.322,55	5.838.943.323,11
Autres débiteurs		883.827.718,13	44.772.599,35	839.055.118,78	1.657.882.951,29
Impôts et assimilés		234.527.949,35	144.719.683,34	89.808.266,01	716.935.284,35
Autres créances et emplois assimilés		175.026.589,35		175.026.589,35	120.865.572,32
DISPONIBILITES ET ASSIMILES					
Placements et autres actifs financiers courants		1.574.984.000,00		1.574.984.000,00	4.502.516.000,00
Trésorerie		3.427.430.938,70	18.221.988,80	3.409.208.949,90	3.257.226.553,65
TOTAL ACTIF COURANT		16.015.848.624,31	1.251.761.816,92	14.764.086.807,39	18.379.220.710,47
TOTAL GENERAL ACTIF		89.624.920.310,97	6.992.784.895,49	82.632.135.415,48	85.317.998.413,18

Annexe N°8 : Passif du bilan de l'année 2018

Société Nationale d'assurance

Entreprise : SAA

BILAN (Passif)

au 31/12/2018

DESIGNATION	MONTANT NET	MONTANT NET - 1
Capital émis	30.000.000.000,00	30.000.000.000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves	4.272.957.128,43	2.522.072.287,09
Ecart d'évaluation	173.109.142,47	173.109.142,47
Ecart d'équivalence		
Résultat net	2.900.947.731,47	3.250.884.841,34
Autres capitaux propres-Report à nouveau		
Comptes intermédiaires		
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	37.347.014.002,37	35.946.066.270,90
Emprunts et dettes financières	2.865.614.402,88	3.783.243.586,53
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courants	176.442.025,27	581.690.268,52
Provisions réglementées	2.542.376.359,75	2.289.014.052,70
provisions et produits comptabilisés d'avance	1.854.067.244,52	1.710.055.525,11
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs	1.644.216.464,64	1.326.416.961,75
TOTAL II PASSIF NON COURANT	9.082.716.497,06	9.690.420.394,61
Operations directes	26.430.223.025,25	26.806.584.231,82
Acceptations	266.897.138,92	227.824.685,21
Cessionnaires, Cédants et comptes rattachés	3.190.485.908,85	2.920.922.089,48
Assurés et intermédiaire d'assurance	602.423.969,20	472.849.325,91
Impôts	2.104.544.538,45	1.366.884.890,15
Autres dettes	3.525.758.915,28	7.878.911.623,44
TRÉSORERIE PASSIF	82.071.420,10	7.534.901,66
TOTAL III PASSIF COURANT	36.202.404.916,05	39.681.511.747,67
TOTAL GENERAL PASSIF	82.632.135.415,48	85.317.998.413,18

Annexe N°9 : Compte de résultat de l'année 2018

Société Nationale d'assurance

Entreprise : SAA

COMPTE DE RESULTAT (par nature)

au 31/12/2018

DESIGNATION	Note	OPERATIONS BRUTES	CESSION ET RETROCESSION	OPERATIONS NETTES N	OPERATIONS NETTES N-1
Primes émises sur opérations directes		27.139.291.819,93	4.093.797.105,84	23.045.494.714,09	23.057.892.565,29
Primes acceptées		814.667.926,42		814.667.926,42	55.372.651,75
Primes émises reportées		-163.994.228,11	-200.003.173,79	36.008.945,68	87.028.977,31
Primes acceptées reportées					
I - PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE		27.752.503.456,73	3.893.793.932,05	23.858.709.524,68	23.881.646.526,57
Prestations (sinistres) sur opérations directes		13.317.834.902,85	941.836.549,93	12.375.998.352,92	13.149.347.353,08
Prestations (sinistres) sur acceptation		12.417.725,42	4.803.067,45	7.614.657,97	15.165.541,51
II - PRESTATIONS(SINISTRE) DE L'EXERCICE		13.330.252.628,27	946.639.617,38	12.383.613.010,89	13.164.512.894,59
Commissions reçues en réassurance			-828.527.822,74	828.527.822,74	609.418.517,23
Commissions versées en réassurance			53.653.807,91	-53.653.807,91	-21.914.356,28
III - COMMISSIONS DE REASSURANCE			-774.874.014,83	774.874.014,83	587.504.160,95
Subvention d'exploitation d'assurances					
IV - MARGE D'ASSURANCE NETTE		14.422.250.828,46	2.172.280.299,84	12.249.970.528,62	11.304.637.792,93
Services extérieurs & autres consommations		2.911.355.664,40		2.911.355.664,40	2.573.813.352,61
Charges de personnel		4.799.411.511,04		4.799.411.511,04	4.711.090.378,63
Impôts, Taxes & Versements assimilés		563.220.305,10		563.220.305,10	537.091.162,82
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels		-382.044.272,43		-382.044.272,43	-393.431.737,02
Autres charges opérationnelles		149.104.034,23		149.104.034,23	147.543.864,83
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur		2.883.111.053,00		2.883.111.053,00	2.234.608.657,80
Reprises sur perte de valeur & provisions		-917.187.093,69		-917.187.093,69	-483.900.489,12
V - RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL		4.415.279.626,81	2.172.280.299,84	2.242.999.326,97	1.977.822.602,38
Produits financiers		1.639.210.663,15		1.639.210.663,15	2.186.253.346,75
Charges financières		220.010.224,61		220.010.224,61	265.768.688,91
VI - RESULTATS FINANCIERS		1.419.200.438,54		1.419.200.438,54	1.920.484.657,84
VII - RESULTATS ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		5.834.480.065,35	2.172.280.299,84	3.662.199.765,51	3.898.307.260,22
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		986.246.765,26		986.246.765,26	798.456.256,28
Impôts différés (Variations) sur résultat ordinaires		-224.994.731,22		-224.994.731,22	-151.033.837,40
TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRES		30.690.945.486,00	3.118.919.917,22	27.572.025.568,78	27.532.736.260,41
TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES		25.617.717.454,69	946.639.617,38	24.671.077.837,31	24.281.851.419,07
VIII - RESULTAT NET DES RESULTATS ORDINAIRE		5.073.228.031,31	2.172.280.299,84	2.900.947.731,47	3.250.884.841,34
Eléments extraordinaires (Produits à préciser)					
Eléments extraordinaires (Charges à préciser)					
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE					
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5.073.228.031,31	2.172.280.299,84	2.900.947.731,47	3.250.884.841,34

Table des matières

Remerciements.

Dédicaces.

Liste des abréviations.

Liste des tableaux.

Liste des figures.

Introduction générale 1

Chapitre I : Champ d'application et définitions

Introduction 5

Section 1 : Définitions et techniques de bases des assurances 5

1- Définition de l'assurance.....5

1.1 Définition générale 5

1.2 Définition juridique 5

1.3 Définition économique 6

1.4 Définition technique 6

2- La compagnie d'assurance 7

2-1 La définition de la compagnie d'assurance 7

2-2 L'opérations d'assurance.....8

2-3 La définition du produit 9

2-4 La distribution du produit d'assurance.....9

3- Les bases techniques des assurances.....10

3-1 La loi des grands nombres.....11

3-2 Détermination des différentes primes 12

3-3 Les mécanismes de l'assurance.....14

3-4 Les techniques de division des risques.....15

3-5 Les métiers d'assurance 16

Section 2 : Cadre conceptuel de la comptabilité d'assurance.....16

1-Définitions de la comptabilité 16

2-Place et rôle de la comptabilité dans la société d'assurance 17

3-Les fonctions de la comptabilité 17

4-Présentation des états financiers d'une compagnie d'assurance 18

4-1 Le bilan 18

4-1-1- La structure du bilan 18

4-1-2 Les composants du bilan d'une compagnie d'assurance 21

4-2 Le compte de résultat 23

4-2-1 La structure du compte de résultat 23

4-2-2 Les composants du compte de résultat.....25

4-3 Les annexes 27

4-3-1 Définition des annexes 27

4-3-2 Les états détaillés 28

5-L'objectif des états financiers 28

6-Caractéristiques qualitatives de l'information financière.....	29
Section 3 : La performance dans la société d'assurance	30
1-Aperçu de la performance	30
1-1 Les principaux critères de la performance	31
1-1-1 L'efficacité.....	31
1-1-2 L'efficience	32
1-1-3 La pertinence	32
1-1-4 L'économie	33
2-La mesure de la performance d'une compagnie d'assurance.....	33
2-1 Notion d'indicateur	33
2-2 Les indicateurs de performance.....	33
2-2-1 Définition des indicateurs de performance	34
2-2-2 Typologie d'indicateur de performance	35
3-L'importance de l'information comptable et financière sur la performance de la compagnie d'assurance.....	37
Conclusion	

Chapitre II : La spécificité de la comptabilité des compagnies d'assurance et leur gestion financière

Introduction	38
Section 1 : La spécificité économique et comptable de l'assurance	38
1-L'inversion du cycle de production.....	38
2-le système comptable des assurances	40
2-1 L'évolution des normes comptables.....	40
2-2 Le plan comptable	40
3-Les principes comptables fondamentaux des assurances.....	41
Section 2 : L'organisation comptable d'une compagnie d'assurance.....	43
1-Etude des comptes spécifiques aux assurances	43
1-1 Comptes de provisions techniques d'assurance	43
1-1-1 La Provision Pour Prime Non Acquis (PPNA)	43
1-1-2 Provision pour Sinistre à Payer (SAP).....	45
1-2 Comptes de provisions mathématiques	45
1-2-1 Provisions mathématiques des assurances vie	45
1-2-2 Les provisions mathématiques liées aux accidents corporels	46
1-3 compte des provisions réglementées	46
1-3-1 La provision de garantie.....	46
1-3-2 Provision pour complément obligatoire aux provisions pour sinistres à payer	46
1-3-3 La provision pour risques catastrophiques.....	46
1-3-4 La provision pour risques d'exigibilité des engagements réglementés.....	47
1-4Comptes de tiers	47
1-4Comptes financiers (Dettes)	48
1-5-1Les sinistres à payer (SAP).....	48
1-5-2 Primes émises reportées : Provisions pour Primes Non Acquises	48

1-6 Comptes d'exploitation générale.....	49
1-6-1 Comptes de charges	49
1-6-2 Comptes de produits	49
2-Le fonctionnement technique et comptable des sociétés d'assurances	50
2-1 Les obligations comptables des sociétés d'assurances	51
2-2 Les obligations comptables des intermédiaires d'assurances	51
2-3 Les autres règles prudentielles	51
3- Les règles de tenue de la comptabilité	52
Section 3 : la gestion financière d'une compagnie d'assurance	53
1- Un environnement organisationnel complexe	53
2- Une activité contrôlée	53
2-1 Provisions Techniques.....	54
2-2 La représentation des provisions par des actifs admis (La structure des placements) .	55
2-2-1 Bons et dépôts.....	55
2-2-2 Actifs immobiliers	56
2-2-3 Valeurs mobilières	57
2-3 La Marge de Solvabilité	57
2-3-1 Définition de la marge de solvabilité	58
2-3-2 La constitution de la marge de solvabilité	58
3- Les risques auxquels s'exposent les compagnies d'assurance.....	58
3-1 L'identification des risques	59
3-1-1 Les risques techniques	59
3-1-2 Les risques de comportement.....	59
3-1-3 les risque de placements.....	60
4-Analyse de l'activité et la performance de l'entreprise.....	61
4-1 Définition de l'analyse financière	61
4-2 Les objectifs de l'analyse financière	61
4-3 Les étapes de l'analyse financière	62
4-4 L'analyse par indicateurs de l'équilibre financier et les ratios.....	63
I- L'analyse par les indicateurs d'équilibre financier	63
1- Le fonds de roulement, calcul et interprétation.....	63
2-Le besoin de fonds de roulement, calcul et interprétation.....	64
3-La situation de la trésorerie, calcul et interprétation	65
II- L'analyse par les ratios.....	66
1-Définition d'un ratio.....	66
2-Les types de ratios	67
2-1 Ratios techniques et financiers.....	67
2-2 Ratios de liquidité.....	68
2-3 Ratio de structure	69
2-4 Ratio de rentabilité	69
2-5 Ratio de solvabilité.....	70
Conclusion	72

CHAPITRE 03 : Organisation comptable, analyse financière de la SAA

Introduction	73
Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil	73
1- L'historique de la SAA	73
2-Les activités et objectifs de la SAA	74
2-1 Les activités de la SAA	74
2-1 Les objectifs de la SAA	75
3-Organisation de la Société Nationale d'Assurance (S.A.A).....	75
3-1 La direction générale (le siège)	76
3-2 Les Directions Régionales.....	76
3-3 Les Agences	79
Section 2 : l'organisation comptable, les opérations courantes de l'exercice de la Société nationale d'assurance SAA	80
I- Les opérations comptables de productions et sinistres enregistrées au niveau de la SAA	80
1- Opérations de production	80
1-1 Constatation de l'opération d'émission de primes	81
1-2 Encaissement de la production	82
1-3 Cas particulier dans l'enregistrement de la prime	83
2- Les opérations de sinistres.....	85
2-1 Constatation de la provision en principal et en accessoires.....	85
2-2 Règlement du sinistre	85
2-3 Cas particulier dans le règlement des sinistres	87
3-La comptabilisation de l'envoi de fond des agences.....	89
II- Enregistrement des charges	89
1- Achat de matières et fournitures.....	89
1-1 Constatation de la charge au niveau de la DR.....	89
1-1 Paiement de la charge au niveau de la DR	89
1-3 Remise des fournitures à l'agence.....	90
2-Règlement des charges honoraires	91
3- Comptabilisation de la Taxe sur l'Activité Professionnel.....	91
4- L'enregistrement des Placements	93
Section 3 : L'analyse financière comme outil pour la détermination de la performance financière de la Société nationale d'assurance.....	94
1-La structure financière des états financiers de la SAA.....	94
1-1Le bilan financier au sein de la SAA	94
1-2Présentation des bilans financiers en grand masse.....	95
1-3Le compte de résultat au sein de la SAA	96
2-L'analyse financière de la société nationale d'assurance.....	96
2-1L'analyse par les indicateurs d'équilibre financier	96
2-2L'analyse avec la méthode des ratios	100
3-Analyse et discussions des résultats	107

Conclusion	111
Conclusion Générale	112
Bibliographie.	
Annexes.	

Résumé

La comptabilité des compagnies d'assurance est une discipline pratique consistant à enregistrer, répertorier les données chiffrées permettant de refléter et de qualifier aussi bien l'ampleur de son activité économique que ses conséquences sur l'inventaire de son patrimoine.

A cet effet, l'organisation comptable est un moyen mis en place dans l'entreprise pour satisfaire aux exigences de régularité, de sincérité, et d'assurer l'authenticité des écritures de sorte que la comptabilité puisse servir à la fois d'instrument de mesure des droits et d'instrument de preuve et d'information pour les tiers.

Dans notre travail, nous avons clarifié le concept de la comptabilité des assurances qui représente une comptabilité spéciale conçue pour répondre aux spécificités de la profession des compagnies d'assurance, qui découle d'une technique particulière à cette industrie et des servitudes réglementaires imposées par le code des assurances et de l'information comptable et financière fournie par les organismes d'assurance qui doivent non seulement mettre en valeur la prudence au niveau de leurs engagements, mais également donner des indications tangibles relatives à leur rentabilité avec le respect des principes et des règles comptables et des contrôles internes.

L'information comptable et financière est standardisée pour tous les organismes assureurs par des états comptables destinés à l'autorité de contrôle des assurances plus couramment appelés « états financiers », ayant objet de présenter de manière fidèle la situation financière de l'entité, ses performances, l'évolution de ses capitaux propres et la situation de sa trésorerie.

En effet, l'analyse financière recouvre les savoirs faire déployés pour exploiter l'information comptable financière. Car elle est une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, une méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière.

Mots clés : Assurance, comptabilité, organisation comptable, analyse financière, performance.

Abstract

The accounting of insurance companies is a practical discipline consisting in recording the figures allowing reflecting and qualifying both the extent of its economic activity and its consequences on the inventory of its assets.

To this end, the accounting organization is a means put in place in the company to meet the requirements of regularity, sincerity, and to ensure the authenticity of the entries so that the accounting can serve as both an instrument of measurement of rights and instrument of proof and information for third parties.

In our work, we have clarified the concept of insurance accounting, which represents special accounting designed to meet the specifics of the profession of insurance companies, which derives from a technique specific to this industry and from regulatory easements imposed by the code. insurance and accounting and financial information provided by insurance organizations which must not only emphasize prudence in their commitments, but also give tangible indications relating to their profitability with respect for the principles and rules accounting and internal controls.

Accounting and financial information is standardized for all insurers by accounting statements intended for the insurance supervisory authority more commonly called "financial statements", intended to present fairly the financial situation of the entity, its performance, changes in equity and cash position.

Indeed, financial analysis covers the knowledge deployed to exploit financial accounting information. Because it is a method of understanding the company through its accounting statements, a method which aims to make an overall judgment on the level of performance of the company and on its financial situation.

Keywords: Insurance, accounting, accounting organization, financial analysis, performance.